

Photographie de couverture : Ph. 2a. Photographie du lavoir de la Caserne à Champfromier (Ain), prise avant 1921. Les personnes qui posent pour la photo demeuraient dans ce quartier : Simon Neyroud (ancien douanier), Marie Julian son épouse et, tenant le panier traditionnel destiné à transporter le linge, Eugène Julian (père de l'épouse, décédé en 1921). On remarquera dans la pénombre, sur le mur du fond du lavoir, les affiches RATAFIA-FEROTIN et CAMOMILLE – Cliché attribué à Marius Chapis (ancien opérateur en Russie des Frères Lumière). Collection privée.

Propriété intellectuelle : *« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »*

Lavoirs et fontaines de Champfromier

Les cahiers du patrimoine de Champfromier (Ain)

Tome 1 (2013)

Ghislain Lancel

Président de Patrimoine et Histoire de Champfromier

Du même auteur :

La Borne des Ramblan (1613), dans Les nouvelles annales de l'Ain, Travaux 2010.

En préparation pour 2014 (centenaire de 1914) :

Un poilu de Champfromier, Les cahiers du patrimoine de Champfromier, tome 2.

Préface

Ce premier numéro des *cahiers du patrimoine de Champfromier* fait la part belle à des édifices, autrefois indispensables à la vie communale, aujourd'hui devenus obsolètes dans notre société moderne, les fontaines et les lavoirs.

L'eau est source de vie et essentielle à l'implantation humaine. Quel paradoxe pour une commune comme Champfromier, traversée par une rivière, la Volferine, et délimitée à l'est par la Valserine, que de manquer d'eau. Pour pallier cette absence dans les hameaux, les hommes ont du apprivoiser cette eau, la canaliser.

Derrière ces édifices se cachent toute une vie sociale où femmes et enfants étaient les acteurs principaux. La corvée d'eau était l'apanage des enfants. Le lavoir était le royaume des femmes. Tout homme y était banni. Même si le travail y était dur, le lavoir constituait un espace de liberté où les femmes pouvaient s'exprimer.

Ghislain Lancel, infatigable fantassin du patrimoine, aime se plonger dans les mines d'archives concernant la commune de Champfromier (archives communales, registres des délibérations du conseil municipal, archives notariales...). Le résultat de ces recherches a conduit à la production de cet ouvrage qui nous surprend par le nombre de bacs, lavoirs et fontaines. Près de quarante au total, sans compter les réservoirs et autres tabourets, jalonnent le territoire de Champfromier. Il nous montre ici comment la maîtrise de l'eau a évolué au cours du XIX^e siècle, comment les systèmes hydrauliques reliant plusieurs ouvrages ont pu succéder à de simples équipements en bois.

La position de Champfromier au sein du Parc Naturel Régional du Haut-Jura peut être une chance d'envisager une poursuite de la mise en valeur de ce patrimoine trop souvent invisible. L'inventaire réalisé par Ghislain Lancel est de surcroît un outil à utiliser et à valoriser.

Nul doute que les prochains cahiers permettront de partir à la découverte d'autres éléments du patrimoine de Champfromier.

Frédéric Thouny, Secrétaire Général de Patrimoine des Pays de l'Ain.

Chapitre 1

Présentation, l'eau dans les temps anciens

Jadis, chacune des « *granges* » réparties sur le vaste territoire de la commune de Champfromier (Ain) disposait de sa citerne creusée dans le sol. Pour que les bestiaux puissent boire toute l'année, il fallait se prémunir contre toute pénurie d'eau risquant de survenir à la suite de quelque sécheresse en été, ou même en hiver. L'homme, la femme et les enfants, passaient après. On lavait le linge familial dans le cuvier, deux fois par an, pas plus !

Ce n'est qu'il y a à peine un siècle et demi, et d'abord dans les lieux d'habitations groupées, que l'on commence à souhaiter de nouvelles conditions de vie. En 1848, on relève qu'il devenait pénible aux habitants de Monnetier-Crêt de devoir consacrer dix minutes à aller chercher l'eau au ruisseau des Charrières... En 1859, on se soucie de préserver l'habitat. On rapporte que le village chef-lieu de Champfromier avait été « *jusqu'à présent privé d'eau, attendu qu'il n'avait que deux ou trois citernes de peu de valeur, qui se tarissaient à la moindre sécheresse, et qu'en cas d'incendie ils se trouveraient dans un grand embarras...* » Ce n'est qu'au milieu de XIX^e siècle que la municipalité commence à prendre des mesures pour amener l'eau, et non plus aller à elle. Les habitants font eux-mêmes les petites « *fouilles* » (tranchées). La commune s'endette en posant des tuyaux onéreux en terre cuite et des bornes-fontaines publiques en fonte... Quelques décennies plus tard, apparaissent des lavoirs publics en pierre, plus rentables à la longue que ceux en bois qui n'avaient qu'une existence éphémère... L'eau pure coule à flot dans les bassins, et l'on commence à y laver son linge sale... en commun ! Le lavoir devient le lieu de rencontre des femmes, le lieu où l'on cause, les langues s'activent autant que les battoirs ! Dans les années 1893-95, l'arrivée de l'eau en toutes saisons dans tous les hameaux devient une priorité, et le CM (Conseil Municipal) ne voit pas d'autre solution que de capter l'eau au creux du Cirque des Avalanches. Mais ce projet provoque la colère chez les usiniers de Champfromier : les deux scieries du Pont d'Enfer ne fonctionnent encore (sans électricité) que par l'énergie hydraulique de la Volferine, et celle-ci a justement sa source là où la municipalité envisage le captage... L'intérêt du plus grand nombre l'emporte. En 1896 on projette de couvrir des lavoirs en ardoises. Puis, progressivement et inégalement suivant les hameaux, l'eau arrive dans chacune des habitations. C'est la fin de nos lavoirs publics, qui se reconvertissent en aquarium ou en bacs à fleurs, sinon en lieux désertés, tranquilles, propices aux rendez-vous des jeunes ! Aujourd'hui, et l'on ne s'en plaindra pas, nos lavoirs (mais pas encore les vieux tabourets) sont reconnus comme faisant partie intégrale de notre Patrimoine.

Lavoirs, bacs, quelle différence ?

Pour le dictionnaire, le lavoir est le lieu où l'on lave le linge à la main, et par extension le bac lui-même, tandis qu'une fontaine est une construction qui permet à une eau de se déverser. Les deux vont souvent de pair mais, d'un point de vue architectural, certaines fontaines n'ont pas de bac et certains bacs ne sont pas des lavoirs, mais d'anciens abreuvoirs pour les bestiaux, ou des réserves d'eau en cas d'incendie. Quand la mémoire orale n'a plus le souvenir de l'usage d'un bac, surtout s'il est détruit, il devient donc difficile de savoir si le bac dont on cherche à

s'informer est une vulgaire « *fontaine* », comme disent les anciens de Champfromier sans plus de précision, ou bien un lavoir ? A Champfromier, dans la plupart des cas, on pourra néanmoins trancher, car tous les bacs anciens en pierre à usage de lavoir furent rénovés en leur adjoignant une planche à laver inclinée en béton. Notons toutefois qu'au village voisin de **Montanges** aucun des bacs n'a jamais disposé de telles planches de travail intégrées alors que plusieurs d'entre eux avaient incontestablement une fonction de lavoir : les femmes de ce village apportaient chacune leur planche à lessiver en bois, et la plongeait dans le bac. On pratiqua donc de même assez longtemps à Champfromier, jusqu'à ce que l'on adjoigne des planches de travail en ciment aux bacs en pierre, exception faite du récent lavoir du Pont d'Enfer, conçu en vrai lavoir fonctionnel dès la construction. Prudence, donc, sous un bac, une fontaine, peut se cacher un lavoir !

Pour les anciens, faire la différence entre un lavoir et un autre type de bac était une évidence : on ne donne pas de l'eau savonneuse à boire aux vaches !

Pour l'inventaire des bacs de Champfromier qui suit, on se limitera donc à appeler **lavoir**, un bassin dont l'aspect **actuel** comporte **une planche à laver (plan de travail incliné) en pierre ou en béton**, et l'on nommera **fontaine** (de par sa fonction essentielle) **ou bac** tous les bassins dont on ne connaît plus l'usage, ou dont la fonction était tout sauf la lessive... (abreuvoir pour les animaux, réserve d'eau en cas d'incendie, fontaine où les humains pouvait se désaltérer au-dessus du bac, bassin avec « *barreaudage* » métallique où l'on pouvait poser une seille pour recueillir une eau saine et fraîche à rapporter ensuite à la maison, etc.)

Treize lavoirs publics couverts !

De nos jours, on dénombre encore dans la commune de Champfromier **treize anciens lavoirs publics couverts** (en tuile mécanique ou en tôle, et non plus en ardoise de la Maurienne) : quatre grands lavoirs et un petit au bourg-village de Champfromier, deux grands lavoirs au hameau de Communal, quatre au hameau de Monnetier, un petit au Bordaz et un petit à Évuaz. Si l'on y ajoute les bacs-fontaines, les abreuvoirs non couverts et les bacs reconvertis en bassins floraux, on totalise alors **plus d'une vingtaine de bacs ou bassins publics qui existent encore sur la commune de Champfromier**. Si enfin l'on intègre pour mémoire les anciennes fontaines disparues, et les bacs déplacés ou devenus privés, on arrive à **environ 35 bassins ou fontaines diverses** ayant été implantés entre les XIX^e et XX^e siècles sur le territoire de la commune de Champfromier.

Un inventaire élargi aux réservoirs, tabourets et sources

L'inventaire qui, initialement, se voulait restreint aux « *lavoirs* », s'est élargi aux premiers **réservoirs** (qui furent, dès 1877, une contribution à la prévention contre les manques d'eau en cas d'incendie ou de sécheresse) et aux autres équipements liés à l'eau potable, et même à quelques **sources captées** et à des **tabourets**, relais des réseaux alimentés par ces sources. Par contre, on n'a pas retenu ici **les puits ni les citernes**, mêmes anciens, ni non plus les rivières et les ruisseaux. Il en est de même des stations d'épuration, relativement récentes. Pour les **bac ou fontaines privés**, on a fait quelques exceptions, et présenté ceux dont le passé est une référence à la vie sociale du village lorsqu'ils se trouvaient sur le trajet de nos anciens chemins vicinaux ou ruraux où nos ancêtres et leurs bestiaux se déplaçaient à pied, ou encore parce qu'ils sont datés, élégants, ou tout simplement bien ancrés dans la mémoire de tous les anciens du village. On aurait même pu y adjoindre l'ancienne fontaine et son grand bassin octogonal (2,06 m) avec

margelle, encore visible dans les jardins qui se trouvaient au fond des propriétés des anciens boulanger et cordonnier Borne du Pont d'Enfer.

Quelques repères

Quelques idées se dégagent à la lecture des archives. La première est que les lavoirs, tels qu'on les connaît aujourd'hui avec leurs bâtiments de protection, ne datent souvent que de la seconde moitié du XIX^e siècle, et en particulier suivirent les réalisations des nouvelles routes (la RD 14 qui traverse le village, avec le nouveau Pont d'Enfer inauguré en 1867). L'eau courante n'arriva dans les premiers hameaux que dans les années 1860, et naturellement pas encore dans les maisons. De nombreux lavoirs publics devenaient une nécessité.

Après avoir remplacé les bacs en sapin par des bacs en pierre, des préoccupations nouvelles apparaîtront, l'une étant d'abord d'alimenter en permanence ces bassins, l'autre, dans un deuxième temps (vers 1890), de canaliser le trop plein d'eau qui rendait les rues boueuses... On construisit des **réservoirs**, avec des systèmes de trop-plein automatiques.

La création d'un **réseau général d'eau**, la pose de **bornes-fontaines** à manivelle et de **poteaux (bornes à incendie)** commencera à marquer le déclin des lavoirs. Beaucoup d'habitants préféreront alors aller chercher de l'eau propre à la borne et faire leur lessive chez eux, mais néanmoins certaines familles, et surtout les jeunes, auront plaisir à profiter des douches municipales du Foyer Rural... Que de souvenirs ! Plus tard avec l'arrivée de l'eau dans toutes les maisons, les bornes disparaîtront. Seuls dépassent désormais de terre les « *poteaux* » (bornes à incendie), peints en vert ou en rouge suivant le diamètre des tuyaux d'incendie qu'ils peuvent recevoir.

Quelques délibérations municipales récentes concernent l'ensemble des lavoirs communaux, mais traduisent aussi les préoccupations ou des niveaux de décision propres à chaque époque. Citons la mesure datant de l'année 1997, où le CM décide d'installer des boutons-poussoirs pour **diminuer les pertes d'eau** [RD21, p° 175], ou une délibération de 2004 par laquelle la rénovation de deux lavoirs à Monnetier (dont celui de l'Impasse Genolin) est mise à l'étude, non plus par la seule commune mais à l'initiative du **Parc Naturel du Haut Jura** [RD23, p° 32 et 44].

Les rues de Champfromier n'ont reçu de dénominations qu'en l'an 2002, et l'on sait que bon nombre de très petits lieux-dits changent à chaque génération, avec le nom de l'habitant voisin (la fontaine Coutier, le bac Dujoux...). Aussi, l'absence presque générale depuis deux siècles, dans les registres des délibérations et autres documents d'archive, de précisions quant à la localisation des bacs, les absences aussi de mentions de fin de réalisation de projets (sans jamais d'inauguration signalée), absence encore de mention de destructions ou de démolitions, et surtout de projets ajournés, font que le lecteur voudra bien **excuser d'éventuelles erreurs** concernant certains réservoirs, bacs, fontaines ou lavoirs (et en particulier des confusions sur des localisations, ou des mentions de bacs ou de couvertures qui n'ont jamais existé autrement que dans des projets, etc.)

Classification

On a placé en premier dans cet ouvrage, les lavoirs de Champfromier (le bourg, le village, l'ancien chef-lieu). Puis suivent les hameaux, dans l'ordre alphabétique, avec d'abord pour chacun d'eux les lavoirs (bacs, etc.) de leur petit groupement d'habitations, puis ceux des anciennes granges éparses (également dans l'ordre alphabétique du mot jugé le plus significatif

du lieu...) Les sous-chapitres associés à des constructions spécifiques ont reçu une numérotation unique (26 La fontaine de Monnetier-Crêt ; 40 Le réservoir de Communal, etc.), et ce, indépendamment des chapitres, afin d'associer une numérotation de même référence qui sera conservée pour toutes les photos et les errata à venir.

La gestion de l'eau à travers la toponymie et les archives

La **toponymie**, qui traite du relevé et de l'étude des lieux-dits depuis les origines, comporte une subdivision en deux types dont l'un, celui des **praxonymes**, témoigne de l'activité de l'homme. Ces praxonymes sont eux même subdivisés en thèmes, dont l'un est l'**hydronyme**, celui-ci consignant l'usage de l'eau par l'homme. L'État des sections des plans napoléoniens de 1833 de Champfromier, nous en donne quelques exemples : le microtoponyme **bachat** (bac ou abreuvoir, en bois, individuel) s'y retrouve au moins trois fois, associé à d'anciennes granges isolées du territoire : on relève les bachats du Grand-Combet, du Solliet et de la Chaudanne. On le voit aussi employé comme lieu-dit à part entière, le Bachat, secteur du village de Champfromier-le-Bas désignant la partie située à l'est de la Rue de l'Église. Dans ce cas, ce microtoponyme fait probablement référence à un seul bac alors connu dans ce secteur, à n'en pas douter, celui ayant jadis recueilli l'eau s'écoulant de l'ancienne fontaine de la Chapelle St-Julien située juste au-dessous de l'église.

D'interprétation moins certaine, on relève aussi le **Lavaz**, lieu-dit situé entre le Bordaz et Champfromier-le-Haut, en bordure d'un ruisseau qui descend en cascade vers le village. Ce toponyme pourrait bien avoir le sens de *laviour* (ancien français lavoir) et pourrait alors justifier de l'implantation du Champfromier ancien à proximité de ce lieu, les femmes pouvant y trouver toute l'eau nécessaire aux besoins de leurs familles. Les **Lavoux**, bien qu'à l'écart du hameau de Communal, pourraient aussi être un de ces hydronymes, de même que la **Lavaz** du Collet (partie de Montanges).

Les manuscrits anciens, et en particulier les vieux actes notariés, mais parfois aussi la mémoire orale, sont des puits sans fond de références à des fontaines... Citons quelques exemples par secteur géographique : pour **la Combe d'Évuaz**, la fontaine des Ramas en 1830 [AD01, Délim. 1830, art. 2e (et plan)], la fontaine de la Culata vers la Combe-Bandit en 1729 [3E 17444, p. 119]. Pour **la forêt de Champfromier**, en plus de la bien connue « *Pissette* » située vers Pré-Drizet, citons le Champ de la Fontaine et les Trois fontaines localisées vers Cinq Chalets [Parcelle B 242 en 1833, Plan forestier de 1877/81]. Pour **Monnetier**, on connaît la Fontaine dite Sous le Bachey en 1804 [RD7, f° 40], Vers la Fontaine, qui se trouve du côté du Crétet en 1833 (C 762-763), la Fontaine à l'Ours (de mémoire orale, située non loin du franchissement du nant de Fossa par la Vy Chézerande), et les deux fontaines situées l'une sans précision et l'autre à la Côte de la Pierre, la première signalée dès 1722 [3E13529, f° 54v]. Concernant **Champfromier**, nul n'ignore la Fontaine au Loup, que de nos jours on n'appelle plus que la Gouille au Loup (Georenes), signalée en 1825 [RD 08, f° 16v]. Citons encore deux fontaines au Collet en 1892 [RD12, f° 170], une fontaine de Vi ou Vieu (la Vi des Bœufs ?) en 1833 (D 1528), la fontaine de Chomoux en 1806 [RD07, f° 48v], une fontaine sans nom qui semble celle de Lavaz (D 2214) en 1833, une fontaine au nom peu lisible semblant Bachacler, près de la Malacombe au Bordaz dès 1709 [3E3895, f° 68] et, pour clore une liste qui pourrait s'allonger sans beaucoup de recherches, la fontaine de Champ Baud (Champ Chabaud) en 1886 de localisation énigmatique... [RD12, f° 79].

L'eau, jaillissant des petites fontaines (ou sources) locales, était d'une importance vitale. À titre d'exemple, reprenons l'acte de partage évoqué ci-dessus entre trois frères Bornet en 1709, près de la Malacombe (Bordaz). L'un des frères, bien qu'ayant obtenu une fontaine dans son lot,

ne manque pas de faire inscrire au contrat notarié de prévoir qu'il pourra en utiliser une autre, sur la part advenue à ses frères, au cas où la sienne viendrait à tarir..., et pour cela il se fait même accorder de pouvoir passer sur leur pré, lui et ses bestiaux, en essayant toutefois de faire le moins de dommages possible... : *« outre que ledit Louis Bornet s'est réservé, du consentement de ses frères, le pouvoir de passer, au moins dommageable, par dessus leur pièce de pré de la Malacombe pour aller prendre de l'eau pour lui, sa famille et son bétail dans la fontaine de la Bachacler (?), et même d'y passer avec son bétail en temps mort, le tout au cas que la fontaine qui est sur sa pièce manque (...) »*

Construire un bac public en bois en 1824

On a la chance de disposer des registres des délibérations de Champfromier depuis 1790. La Révolution passée, et une nouvelle Liberté pas toujours bien comprise ayant amené la jeunesse à souiller les fontaines avec des ordures..., la gestion du bien public reprend ensuite ses droits. Le 21 janvier 1824, il est décidé de construire une fontaine : le CM, *« extraordinairement assemblé en vertu de l'autorisation de Mr le Sous-préfet, lecture étant faite des plans et devis faits par le sieur Carrier, architecte à Nantua le 30 juillet dernier (1823), pour la construction d'une fontaine publique au village de Champfromier (...) »* [RD7, f° 31v (22/06/1804)]. Il s'agit probablement du Pont d'Enfer, car on sait qu'il n'y aura pas encore de fontaine de débit suffisant à proximité de l'église, lors de la sécheresse du printemps 1825. Le CM arrête que la fontaine sera construite, et que, *« dans l'intention de diminuer le montant de la dépense, est d'avis que l'auge destinée à recevoir l'eau de la fontaine, au lieu d'être en plateaux, sera seulement un billon de sapin creusé, long d'environ 4 mètres et assez grand pour contenir 240 litres d'eau »* [RD8, f° 7v]. Pour un demi-cylindre, le diamètre moyen de ce bac était donc de 40 cm.

Etant présumé qu'il s'agit de la même fontaine, vingt ans plus tard, on se plaint de la qualité de l'eau, on dirait aujourd'hui qu'elle était polluée par un particulier, et on envisage un nouvel emplacement : le 5 novembre 1844, le CM (Martin Coudurier étant maire), *« considérant que la source qui alimente le village du **Pont d'Enfer** est souvent infectée et impotable [sic], par suite de son passage le long des fondations d'une maison où elle ramasse des égouts de la maison, vote la dépense nécessaire pour la construction d'un bassin et des tuyaux pour la conduire dans un lieu plus salubre, selon un devis qui sera dressé par un homme de l'art, les fouilles (tranchées) restant à la charge des particuliers »* [RD9, f° 49]. En août 1845, vu la délibération de l'année précédente au sujet de la **construction d'une fontaine au Pont d'Enfer**, le CM en fixe la dépense maximum à 600 francs, à condition qu'elle soit sur la voie publique et que les intéressés fassent les fouilles nécessaires [RD10, f° 6].

Probablement de même pour des bacs en bois, en 1851, le Préfet accorde encore *« la vente de 15 sapins destinés à faire des bacs aux usagers des fontaines »* [RD10, f° 32v]. On aurait apprécié de savoir à quels endroits...

Chapitre 2

Lavoirs, bacs et fontaines de la commune de Champfromier

Champfromier (bourg)

Certaines données d'archive n'ont malheureusement pas pu être rattachées à un lieu précis. Le lecteur pourra néanmoins trouver ces compléments anciens (et de même pour chacun des hameaux qui suivront) dans les notes de fin de livre : Notes complémentaires sur les fontaines indistinctes. Pour ce qui a trait aux années récentes et aux principaux aménagements du XX^e siècle (concernant souvent l'ensemble de la commune), on pourra aussi consulter : Les années 1900-2000.

Les trois premiers lavoirs en pierre de Champfromier, envisagés en 1874

On l'a dit, la lecture des archives municipales est souvent frustrante par manque de précision sur les emplacements... Chacun savait alors de quelle fontaine il parlait, mais ce n'est plus notre cas ! Informations géographiquement imprécises, c'est néanmoins une chance que ces archives soient conservées et que, au moins, elles nous renseignent sur les préoccupations et les évolutions chronologiques des activités humaines et du bien public.

On sait ainsi que ce n'est que vers 1874 qu'au bourg de Champfromier on remplaça des bassins en bois par des bacs en pierre. En cette année 1874, Joseph-Anthelme Ducret-Lyset, du Pont d'Enfer, avait été élu maire de Champfromier. Cultivateur, il ne sera recensé marchand de bois qu'à partir de 1881.

Le 15 novembre 1874, le président (M. le maire) fait observer à l'assemblée que « *le bac de la fontaine du hameau du Pont d'Enfer est hors d'usage, pourri entièrement, n'étant fait que de bois sapin* ». Ce pourrait-être celui de 1824, évoqué ci-dessus, mais une telle longévité pour un bac en bois est peu probable. Et si c'est bien du même emplacement dont il s'agit, parions alors que l'on voulait remplacer, non le premier bac, ni même probablement son suivant, mais un autre encore... En tous cas, après avoir délibéré, le CM vote la somme de 400 francs « *qui sera employée à l'établissement d'un bassin en pierre, qui sera fait en régie, sous la surveillance du cantonnier local et de l'administration municipale, vue l'urgence de l'action* » [RD11, f° 68v].

Mais trois mois plus tard seulement, il ne s'agit plus d'un seul, mais de trois bacs en pierre à construire à la place de trois bacs en sapin ! Évidemment leurs localisations ne sont pas celles des dénominations actuelles, mais au moins, elles sont mentionnées : **le quartier de Champfromier-le-Haut** (normalement c'est celui de la fruitière, projet repris en 1880 ?) ; **le quartier du chef-lieu** (alors encore pour peu de temps celui de la Rue de l'Église, il concernerait donc la primitive fontaine-bac Prost) ; **et le Pont d'Enfer** (pour le bac en projet ci-dessus, toujours pas taillé, mais qui est bien lui puisque les crédits sont de la même somme de 400 francs, déjà allouée).

Le 14 février 1875, le CM « reconnaît qu'il avait arrêté en principe la création de **trois bacs en pierre, à placer, l'un à Champfromier-le-haut, l'autre à Champfromier-chef-lieu et le troisième au Pont d'Enfer**. Il a en outre chargé **M. Driset** de préparer un projet et **M. le maire** de trouver un entrepreneur capable d'exécuter ce travail en régie. Le devis déposé sur le bureau s'élève à 1.092,77 francs. Le traité de gré à gré (est) consenti par **le sieur Fontaine Joseph**, sans remise (sur le prix). Comme précédemment il avait déjà été voté 400 francs pour cet objet, par délibération en date du 15 novembre 1874, il (ne manque plus) qu'une somme de 627,77 francs, que le conseil vote » [RD11, f° 72v-73].

Une copie du traité de gré à gré avec le sieur Fontaine (au nom prédestiné...), a été conservée. On y relève avec surprise que **le sable et la pierre viendront des carrières de la commune**. On y apprend aussi, mais même en 2013 devons nous être surpris, que **défense sera faite de travailler les dimanches et jours fériés**... Par précaution, on attendra un hiver avant de payer entièrement l'entrepreneur (la pierre peut se fendre par cause de gel).

Voici ce traité, daté du 14 février 1875 : « *Je soussigné Fontaine Joseph, entrepreneur tailleur de pierre demeurant à Champfromier, canton de Châtillon, département de l'Ain ;*

Après avoir pris connaissance du devis dressé par M. Driset à la date du 12 février 1875 pour l'établissement de trois bacs au village de Champfromier, après avoir visité les carrières et les emplacements, je déclare prendre l'engagement de fournir et rendre faits lesdits bassins et accessoires en me confortant aux prescriptions des devis pour la somme totale de 1.092 francs et aux conditions suivantes, savoir :

Tous les matériaux, pierres et sables seront pris dans les carrières ordinaires et libres de la commune, sans indemnité autres que les dégâts de parcours, s'il en existe. Ces mêmes matériaux seront reconnus sur place avant l'emploi. Ceux reconnus défectueux seront consignés et immédiatement exportés en dehors du chantier, à moins qu'ils ne puissent être rendus propices par une nouvelle main-d'œuvre. Cette reconnaissance sera faite par l'auteur du projet, assisté du maire et de deux membres du conseil municipal. Il en sera de même pour les piquetages d'emplacement et les nivellements. L'achèvement de tous ces travaux sera fait dans le délai de six mois à partir de l'approbation du présent. Des acomptes pourront être délivrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la production de mémoires dressés et certifiés par la commission de surveillance qui précède, tout en réservant la garantie d'exécution, qui ne pourra être inférieure au dixième, ce qui ne dégagera pas la responsabilité légale, qui finira après l'expérience d'un hiver.

Il est en outre convenu qu'en cas de négligence ou d'inexécution, et sur une simple mise en demeure de la part du maire, des voies coercitives pourront être exercées dans la forme ordinaire.

Si, pendant l'exécution, il était reconnu de faire quelques modifications au projet, elles seraient faites, et la réception tiendrait compte des travaux en plus comme de ceux en moins. Défense est faite de travailler les dimanches et jours fériés. Les frais de timbres et d'enregistrement, s'il y a lieu, seront supportés par moitié entre moi et la commune. Le présent ne sera définitif qu'après l'approbation de M. le Préfet.

Fait en double et de bonne foi, à Champfromier, le 14 février 1875 [Signé à l'original : L'entrepreneur Fontaine]. Vu et approuvé par le Conseil municipal de la commune, ce 14 février 1875 [Signé à l'original : Ducret maire, Bornet adjoint, Ducret Jules, Courbe-Michollet, Ducret François, Nicollet, Bonhomme, Coutier et Tournier]. »

L'agent-voyer Driset approuve : « *Je soussigné, auteur du projet ci-dessus, déclare que le marché consenti par le sieur Fontaine Joseph est avantageux pour la commune et qu'il y a lieu de le sanctionner. À Champfromier, le 14 février 1875. Signé [à l'original : Driset]. **Vu et approuvé, Bourg le 5 mai 1875, pour le préfet en tournée, le Secrétaire général délégué** [Signé : (illisible)]. » [AC, carton M5].*

Mais deux mois plus tard, le 18 avril 1875, des précisions sont données, qui à nouveau semblent bien reconnaître une technique éprouvée de taille dans des carrières de la commune de Champfromier et même avoir connaissance d'un banc de pierre de qualité remarquable. Le Préfet est curieusement encore sollicité : « *Considérant que **la façon de bassins par douves est une spécialité qui tient aux carrières de la localité, qui se prêtent à ce genre de travail, familier avec les ouvriers sur place ; considérant que le sieur Fontaine Joseph a la découverte d'un banc très convenable pour la qualité et pour l'épaisseur de la pierre, banc suivi qui ne se trouve pas facilement ailleurs, et qu'il est très capable d'exécuter les travaux ; (...)** considérant que les bacs actuels, étant en bois de sapin, sont dans un très mauvais état, demandent un prompt remplacement (...)* prie M. le Préfet de vouloir bien (...) » [RD11, f° 73v].

Ce banc de calcaire compact à Champfromier se trouvait probablement sous les lapiaz de surface des Georenes, lieu où l'on voit encore à travers les buis des emplacements de petites carrières. On sait en effet que, généralement, les ravines de surface, comme les branches d'un arbre, déployées à partir d'un tronc, s'agrandissent en s'enfonçant dans le sol, tout en devenant moins nombreuses et en laissant entre elles (comme entre des troncs d'arbres sans branchettes autour d'eux) des espaces exploitables.

Malgré les critiques du conseiller municipal Ducret-Médecin (voir les premiers bacs en pierre de Monnetier), la réception définitive « *des bacs* » de Champfromier a lieu le 5 novembre 1876. On y retrouve les 1.092 francs autorisés, avec un supplément de 335,44 francs (1.427,44 francs au total) et les honoraires de l'architecte à 4 %, soit un supplément total de 417,53 francs, qui est voté [RD11, f° 88v].

Joseph Fontaine, le tailleur de pierre, résidait alors à Champfromier. Les recensements de 1876 à 1891 le désignent explicitement comme tailleur de pierre, natif de St-Béron (73), demeurant au Pont d'Enfer, et étant âgé de 44 ans en 1876.

Il n'est pas certain que ce tailleur pourtant plébiscité, vu l'urgence de travaux, par le CM pour la réalisation des trois bacs de Champfromier, ait reçu beaucoup d'autres commandes pour ce même territoire... Peut-on penser que c'est parce qu'il n'avait pas fait de remise financière à la première commande ou du fait qu'il n'était pas natif du pays... Ou bien, est-ce par suite d'avis divergents au sein du conseil municipal, ainsi que le témoignera la plainte adressée au Préfet par le conseiller Ducret-Médecin dès le 14 mai 1876 ? On ne sait pas. Son nom reviendra néanmoins encore une fois pour un bac à Communal, bac qui était achevé en 1877. Il est aussi cité dans un acte pour trois lavoirs à Monnetier en 1882 mais là, sans aucune confirmation qu'il fut choisi (ni non plus de mention d'autre tailleur). Par contre on sait avec certitude qu'il fut le tailleur en 1882 de la fontaine dite des Trois Maisons à Montanges... (Fontaine située dans le virage en S de la route, restaurée en 1987). On perd ensuite sa trace...

1) Fontaine du Bachat, de la Chapelle St-Julien ? (Pour mémoire)

On présumé que l'ancienne Fontaine du « *Bachat* » n'était autre que la source de la Chapelle St-Julien (voir à ce nom), située sous l'église. Dans le cas contraire, peu probable, elle se serait située dans les environs.

Historique : le lieu-dit « *Sur la fontaine du Bachat* » est cité dès 1744 [3E17461, Testament 204 (28 octobre 1744)].

Le 8 août 1886, le CM vote les crédits pour des projets de conduites d'eau, dressés par M. Driset, en particulier pour celle « *du bac du Bachat, à Champfromier* », montant à 262,10 francs (sur un total de 2.195 francs), et pour faire passer cette conduite à côté de la « *maison commune* » pour l'y utiliser au besoin [RD12, f° 79]. Une **pétition** des habitants du hameau du **Pont d'Enfer**, contre cette conduite, sera rejetée, pour le motif qu'elle ne pouvait nuire aux habitants ; ainsi **le CM persiste** « *de faire passer le trop-plein du bac du Bachat à côté de la maison commune* » [RD12, f° 80v (05/09/1886)].

Ces divergences d'intérêts semblent bien plaider en faveur d'un seul et même lieu, tant pour le Bachat que pour la source de la chapelle St-Julien. En 1886, Alphonse Courbe-Michollet était maire de Champfromier et allait bientôt inaugurer (en 1889) la nouvelle mairie-école. On voit bien l'intérêt qu'il y aurait eu à utiliser la déclivité naturelle du terrain à cet endroit pour alimenter la maison commune se trouvant en contrebas de la source. Inversement on comprend bien l'opposition des habitants du Pont d'Enfer puisque que cette source était celle qui alimentait (du moins, qui alimentera plus tard) leur bac de la Scierie Ducret (voir à ce nom).

2) Lavoir de la Caserne (1898)



PH. 2b et 2c. Le lavoir de la Caserne est désormais un abribus, au bac coupé.

Cette fontaine couverte est située Rue des Burgondes, dans le quartier dit de la Caserne. De nos jours le bac en a été coupé, et il n'en reste plus qu'une petite partie. Le reste du bâtiment sert d'abribus, un banc étant scellé dans le mur du fond.

Le bac restant (1,23 m x 1,01 x 0,63, profondeur 0,56 m) est en béton, alimenté à droite par un robinet sortant du mur par un faux petit pilier (0,27 m x 0,11 x 0,59) posé sur le bord du bac. Le bâtiment (5,60 m x 3,40 x 2,20 en façade sous la poutre du toit) est ouvert sur le devant, ses murs sont crépis. La toiture à deux pentes, est couverte en tuiles mécaniques.

Historique : Par délibération du 18 septembre 1898, le CM décide que l'eau sera conduite de Champfromier à la Caserne, où **un petit bac sera construit** [RD13, f° 82v-83]. Dans les années 1920, ce bac était évidemment encore bien en usage (voir la photographie, en page de couverture, et ci-après).

C'est en janvier 1990 que le CM décide d'aménager le lavoir de la Caserne en abribus [RD20, f° 169].



Ph. 2d. Les deux femmes posant près du lavoir seraient Marie Neyroud, épouse d'un douanier, et Madame Chapuis (épouse Marius Chapuis, ancien maire de Champfromier, qui a pris le cliché, vers 1925). Le tilleul voisin n'a été coupé que récemment, peu avant 1997. Collection privée.

3) Lavoir de Champbrun (1926/27)



Ph. 3a et 3b. Le lavoir de Champbrun (Champ-Brun) est l'un des rares à être équipé d'un pilier aligné avec les bacs (et dont la couverture du bâtiment est en tôle).

Ce lavoir couvert du vieux village de Champfromier-le-Haut est situé entre les actuels Chemin de Champbrun et Chemin du Vieux-Bourg.

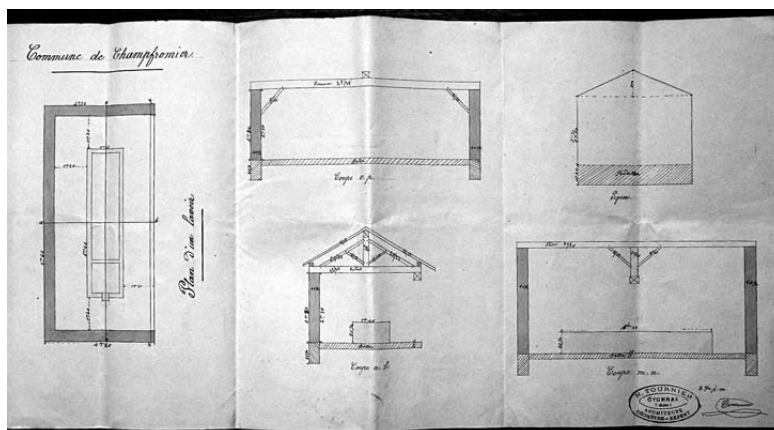
L'ensemble des bassins (5,41 m x 1,35 x 0,59, profondeur aussi 0,59) est composé de deux bacs en pierres assemblées par des crampons (agrafes). La disposition des bacs et de la fontaine est inhabituelle, le tout étant aligné. La fontaine est à gauche, l'eau sortant par un tuyau inséré dans un pilier en béton coiffé d'un chapiteau pyramidal, ou « *pointe de diamant* » (0,35 m vers les bacs x 0,33 x 1,77). L'eau se déverse dans un premier bac, situé à droite du pilier, et son trop-plein se déverse à son tour dans le second bac, beaucoup plus grand, prolongeant l'ensemble à droite. Un plan incliné en béton (planche à laver) s'étend sur toute la longueur des deux bacs et s'appuie au sol en renforçant le côté arrière des bacs sur une dizaine de centimètres. La planchette en bois où l'on pouvait poser les brosses, battoirs et autres accessoires de lessive, est encore présente sous ce plan incliné, à l'arrière du lavoir.

Le bâtiment (9,10 m x 4,28 x 2,72 sous la poutre de façade) est construit en pierre, traditionnellement fermé sur trois côtés seulement. Le toit est à deux pentes. Il est l'un des rares lavoirs (avec celui d'Évuaz) couvert en tôles. Le sol est bétonné.

Historique : Par un cahier contenant un mémoire traitant de plusieurs travaux à effectuer à Champfromier, on sait que ce lavoir a permis de supprimer une fontaine (voir à Fontaine des Mermettes, ci-après) qui était située au centre du carrefour en T faisant face à ce lavoir, et que c'est l'opposition d'un particulier à l'acquisition par la municipalité des parcelles nécessaires qui avait reporté le projet de construction de ce lavoir jusqu'à la fin de l'année 1926.

Voyons ce mémoire, du 30 décembre 1926 : « *Travaux communaux, Mémoire descriptif. (...) Construction d'un lavoir au quartier d'en haut. Jusqu'à cette époque, le quartier d'en haut [Rues de la Fruitière et du Vieux Bourg] ne disposait pas de lavoir, mais seulement (de) la fontaine F du plan [qui manque], le propriétaire de la parcelle 978 [D 978, derrière et à gauche de l'actuelle maison du 37 rue du Vieux Bourg] ne voulant pas céder de terrain pour l'établissement de ce lavoir. Actuellement, le nouveau propriétaire de cette parcelle 978, ayant consenti à céder à la commune la partie du 978 joignant à la voie publique, la commune en profite pour, d'une part étudier un lavoir couvert, et d'autre part déplacer la fontaine F qui alimentera ce lavoir. De la sorte, le carrefour des trois routes [le carrefour des trois rues formant un T] se trouvera entièrement dégagé, ce qui facilitera davantage la circulation des voitures.* » [AC, carton M5].

Un autre mémoire, de la même date que le précédent (30 décembre 1926), conservé en mairie, précise (sans distinction des multiples travaux communaux alors concernés, mais avec des commentaires ne pouvant s'appliquer qu'à ce lavoir) où se fournir en matières premières. Pour le sable, c'est dans la commune ! : « **Matériaux de construction.** Le sable employé dans les travaux de l'Entreprise sera pris dans la sablière communale. Les chaux hydrauliques lourdes proviendront du bassin de Virieu, ou similaire (...) ». Ces dossiers furent rédigés à Nantua, le 30 décembre 1926 et sont signés de l'architecte Moinat. Un plan est conservé aussi, sans date et sans désignation précise, mais on le reconnaît facilement : le petit bac et le pilier d'alimentation en eau sont dans l'alignement et à gauche de l'ensemble [AC, carton M5].

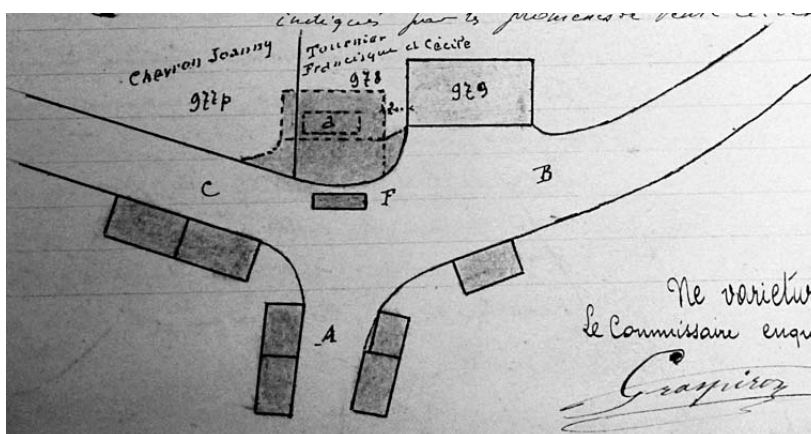


Ph. 3c. Si ce plan ne précise pas la localisation du projet de lavoir, par contre l'alignement des bacs et de la fontaine ne laisse aucun doute, c'est bien à Champbrun !

Quelques jours auparavant, le 19 décembre 1926, le maire, en tant que représentant de la commune, avait recueilli et signé avec les propriétaires des parcelles à acquérir, leurs promesses de vente des deux terrains nécessaires. C'est d'abord M. Tournier Francisque (CI-6767) et Mademoiselle Tournier Cécile, sa sœur, qui promettent de vendre une superficie d'environ 50 m², prise dans la parcelle D 978 (référence aux plans napoléoniens de 1833), en bordure de la voie publique et à deux mètres du mur sud de leur maison, au prix de 3 francs le mètre carré. Les mêmes critères de prix sont ensuite appliqués à la transaction convenue avec M. Chevron Joanny, pour une superficie d'environ 12 m² dans la parcelle D 977 [AC, carton M5].

Après ces promesses de vente, s'en était suivi un « *Rapport d'expert* », signé de Charles Moinat, par ailleurs aussi architecte de ce projet... Cet autre manuscrit, conservé lui aux archives départementales, comporte le plan, en couleurs, qui manquait dans un document précédent ! Le rapport avait été rédigé le ... [sic] décembre 1926, donc entre le 19 et le 30 décembre 1926. Le plan est signé « *Ne varietur* », par le commissaire enquêteur, Gropsiron. On y distingue parfaitement les positions de l'ancienne fontaine (F) en bleu, et du lavoir à construire (a) dessiné en pointillés dans une plus grande partie dite de couleur rouge pour y construire une couverture. La suite de ce rapport précise bien que l'emplacement est suffisant pour « *construire un lavoir couvert en a* », et insiste sur le fait que la fontaine actuelle « *gêne considérablement la circulation* » et qu'elle sera transportée dans le nouveau lavoir et, « *de la sorte, obtenir le nouvel alignement figuré en pointillé, et faciliter la circulation en cet endroit* » [AD01, série O carton 5].

Le 30 janvier 1927, le CM « *approuve les promesses de vente, concernant deux parcelles de terrain à acquérir pour établissement d'un lavoir public à Champfromier, passées avec MM Tournier frères et Chevron Joanny (demeurant alors à Champfromier le Haut) de Champfromier* », puis en votera le prix, 250 francs [RD14, f° 179 et 180 (3/04/1927)].



Ph. 3d. Sur ce plan de situation, on voit très bien l'ancienne fontaine (F) qui fut déplacé jusque dans le lavoir (a), et l'espace libéré avec un alignement nouveau devant le lavoir de Champbrun.

Un siècle et demi plus tard, le lavoir n'aura plus grande utilité. En 1975, les riverains souhaitent l'acquérir pour un aménagement privé, en garage, mais la municipalité refuse, en référence à un idée nouvelle, la conservation du patrimoine : « *considérant que ce lavoir fait partie du patrimoine communal* » [RD18, f° 233 (lavoir alors dit Rue de L'Église)]. Le CM réitérera son refus en 1977 pour ce lavoir (cette fois dit lavoir de **Chambrun**), et en 1992 [RD18, f° 274 et RD20, f° 279].

Ce lavoir a été rénové par l'entreprise Borgalli père et fils dans les années 1990/95.

4) Fontaine de Champbrun, des Mermettes (pour mémoire, jusqu'en 1926)

La tradition orale témoigne d'une ancienne fontaine qui se trouvait au centre du carrefour des actuels Chemin de Champbrun et Rue du Vieux Bourg. Il était naturellement fonctionnel et bien agréable que cette fontaine soit située en face de chacune des maisons ouvrant sur la placette de ce carrefour [SB].

Historique : On a vu qu'en 1926, on avait hâte de supprimer cette fontaine (et son bac ?) pour donner plus de facilité à la circulation des voitures (à bœufs). Elle fut donc déplacée à ce moment là pour alimenter le nouveau lavoir couvert voisin (voir ci-dessus le Lavoir de Champbrun, incluant l'historique et le plan de situation de cette fontaine).

5) Bac Coutier (pour Mémoire)

La famille de Maxime Coutier, celle de l'usine de plâtre de Prébasson (Montanges), posséda et habita longtemps un immeuble, récemment démoli, qui se trouvait en face de la mairie (côté ouest de l'actuelle rue des Burgondes), emplacement qui est approximativement de nos jours la placette du village. Leur bac privé se trouvait sous un bâtiment allongé situé derrière leur immeuble et qui prolongeait celui où se trouvait le four à pain du boulanger et la remise de bois. Les registres des délibérations font souvent référence, mais c'est bien vague, à la « *maison Coutier* » à propos d'un bac, d'une fontaine...

Historique (qui ne semble toutefois concerner l'avant de la maison, et non l'arrière...) : par délibération du 18 septembre **1898** le CM décide de **faire un bac** au Pont d'Enfer, **à côté de la maison Coutier**, sur le bord du **chemin de grande communication n° 14** (actuelle rue des Burgondes) [RD13, f° 82v-83]. Mais étonnamment en août 1904, le CM « *considérant que la fontaine établie provisoirement en 1895 au Pont d'Enfer, près de la maison Coutier, est en très mauvais état et qu'il y a urgence à la déplacer, désigne M. Tournier, architecte, pour établir le projet d'un bac-abreuvoir à Pont d'Enfer* » [RD13, f° 138v].

6) Bacs de la cour arrière des Écoles (déplacés vers 1965)

Rappelons que, d'après les cartes postales anciennes, la cour de récréation située derrière l'école n'y était pas à l'origine (les jardins ne semblaient pas laisser de place à une cour, même pour les seuls garçons). C'est certainement lors de la création de la grande cour arrière que fut aussi construit son muret médian attribuant aux garçons la moitié de la cour située du côté du Pont d'Enfer, et aux filles l'autre moitié. Attenants à ce muret de séparation, deux élégants bacs



Ph. 6. L'un des deux anciens bacs des écoles a été reconverti en bassin floral, (Rue des Burgondes).

en pierre, chacun de forme approximativement semi-cylindrique (1,03 m x 0,72 x 0,65), se faisaient face, avec une alimentation aussi symétrique. Un système pivotant de barres de fer en U (dont on ne voit plus que les deux encoches) permettait de poser un seau sur chacun des bacs ou bien, en relevant les barres, de puiser aisément le liquide dans ces petits bacs, sans l'entrave des barres. L'épaisseur de la paroi (12 cm en haut) s'élargit nettement vers le fond du bac, comme pour la paire des bacs jumeaux de Conjocle. Ils sont peut-être donc l'œuvre d'un même tailleur de pierre et alors de la même époque. Un peu plus loin que ces bacs, en suivant le mur, et aussi de part et d'autre, chaque sexe disposait de son WC à la turque couvert. Les eaux usées des bacs et des

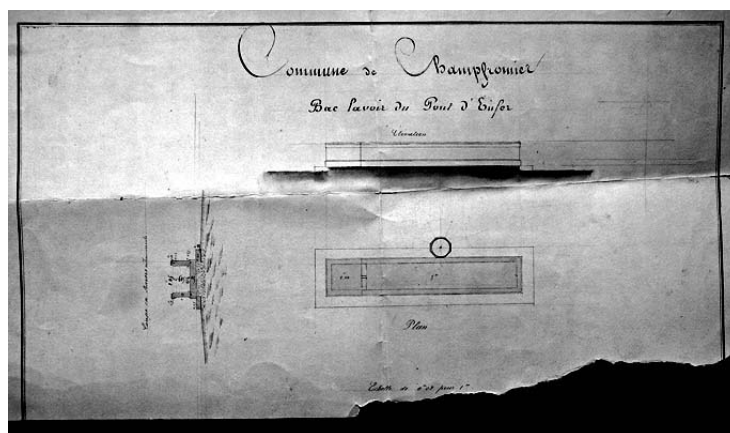
WC se déversaient dans la Volferine par une grosse conduite (que l'on voit encore au sol derrière le petit portillon d'accès à cette rivière, place du Foyer Rural). Finalement ce muret ne rapprochait... garçons et filles que l'hiver, lorsqu'ils se lançaient des boules de neige !

Historique : on ne connaît pas de devis ou de document concernant cette paire de bacs opposés de la cour arrière.

Après que la mixité scolaire fut appliquée à Champfromier, le muret de séparation de la cour de récréation fut détruit (après 1965), et les bacs supprimés. Plutôt que de se débarrasser de ce joli couple de bacs en pierre dans une décharge, chacun des deux bacs fut offert : un adjoint eut le plus beau pour agrémenter le fond du jardin de sa maison (rue Neuve), et l'autre, fêlé, fut

transporté rue des Burgondes et reconverti en bac floral, où on peut encore l'admirer en se promenant dans la rue, non loin du Garage Truche.

7) Bac de la cour avant des Écoles, de la mairie (1896/98) (pour mémoire)



Ph.7. Ce plan arraché, sans date et sans auteur, dit « Bac-lavoir du Pont d'Enfer » à « l'échelle de 0,07 m pour 1 m », comportant deux bacs de 1 m et 5 m, avec une fontaine de section octogonale (0,70 m environ de diamètre), représente-t-il l'ensemble dont les anciens se souviennent ?

Un bac était situé en face de l'actuelle mairie, à l'angle avec l'actuelle ruelle des Écoliers. Les marches du Monument aux Morts, qui fut construit bien plus tard, furent alignées avec ce bac. De mémoire orale, ce bassin en pierre existait encore vers 1953, et servait de lavoir, ayant deux bacs et un pilier d'où sortait un bec pour l'arrivée d'eau. Le trop-plein se déversait dans le caniveau de la rue et s'écoulait vers le Pont d'Enfer [JB].

Ce bac a probablement été déposé en 1965 lors de la réfection des grilles du Monument aux Morts. Il pourrait avoir été emporté par l'entreprise qui effectua les travaux, en dédommagement de démolitions sans frais, comme il en était alors souvent d'usage.

Historique : le 9 février 1896, le Conseil Municipal souhaitait la construction d'un **bac-abreuvoir** en pierre, ayant 3 m x 0,80, à l'angle sud-ouest de la cour municipale (de la mairie actuelle). Monsieur **Tournier**, architecte est désigné pour établir ce projet. En septembre de la même année 1896 le CM vote les crédits pour le projet de toiture de « **lavoir** » établi par l'architecte (1.011 francs) [RD13, f° 43v et 56v (voir aussi au Bordaz et à Monnetier)]. Le 25 avril 1897, le CM vote encore la somme de 1.011 francs, pour « **toiture du bac de Champfromier** », suivant adjudication du 11 octobre 1896 [RD13, f° 65v]. Un plan sommaire et un devis de la couverture sont conservés. Le devis du bâtiment précise que la maçonnerie sera conforme à celle du lavoir de Monnetier, que le pourtour des trois côtés mesurera au total 16 m de long, pour 4 mètres (!) de hauteur et 50 cm d'épaisseur, que les angles seront en pierre blanche du pays, que la **toiture sera en ardoise** conformément à celui de Monnetier, enfin que les travaux monteront à un total de 1.011 francs (5 septembre 1896, signé Coutier maire et Tournier architecte) [AC, carton M5].

Curieusement une « **réception des travaux** » se fera deux ans plus tard, le 13 mars 1898, le paiement des travaux étant demandé au préfet, au nom des héritiers de **Ducret Félix**, et les crédits sont votés le 29 mai, le CM acceptant « **le projet d'établissement d'une fontaine publique en face du groupe scolaire** », pour un montant de 900 francs [RD13, f° 77v et 80v]. Toutefois, quelques mois plus tard (le 18 septembre 1898), le CM **décidera de ne plus couvrir ce bac**, et ce, au profit d'un autre bac-lavoir avec toiture, à construire en tête du nouveau pont du Pont d'Enfer (il s'agit du lavoir actuel du Pont d'Enfer)... [RD13, f° 82v].

Rappelons que nous sont conservées les pièces de ce « *Projet d'une toiture pour lavoir au Pont d'Enfer* », qui avait été dressé par Tournier, architecte à Oyonnax (25 mai 1898), accompagné d'un petit plan. Le devis prévoyait une **toiture en ardoise de Maurienne 30/46, avec deux poinçons en zinc à boules**, pour un montant total de 1.100 francs (Document rédigé à Oyonnax, le 25 mai 1898, signé du maire *Coutier* et de l'architecte *Tournier*) [AC, carton M5].

Y avait-il deux bacs voisins (ainsi qu'on pourrait le penser en distinguant deux chapiteaux voisins à gauche de la carte-postale 36 du site PHC). En tous cas, et malgré la réception des travaux de 1898, le 13 novembre **1904**, il est à nouveau projeté de construire une fontaine en ce lieu, localisée au même endroit... : le CM « *approuve le plan dressé par Mr Tournier architecte pour établir une fontaine à Pont d'Enfer et conduire l'eau dans la cour des écoles de garçons et de filles, décide, après discussion, que la fontaine projetée sera placée à l'angle du mur de l'école, côté ouest, sur le chemin de Grande Communication n° 14* », en attendant d'un devis des travaux à demander par M. le Maire et à réaliser au printemps prochain [RD13, f° 142]. Le même jour 13 novembre 1904, pour **M. Ducret Émile, entrepreneur**, en plus du solde du paiement du lavoir public du Pont d'Enfer, est aussi voté une somme de 1.600 francs, pour une « *fontaine publique à Pont d'Enfer* » **et une conduite d'eau aux écoles** [RD13, f° 144v]. Sous la mention marginale de « *Construction d'une fontaine à Pont d'Enfer* », on retrouve cette réalisation en mai 1906 : le CM « *approuve le procès-verbal de réception définitive en date du 27 mai 1906, des travaux de construction d'une fontaine à Pont d'Enfer et de conduite d'eau aux écoles, et vote pour solde à Mr Ducret Jean-Ambroise, entrepreneur desdits travaux, la somme de 140,55 francs* » [RD13, f° 155v].

Un projet datant de septembre 1937 concernerait ce « **Bac de la Mairie** » semble-t-il pour des tuyauteries et l'arrivée de l'eau, avec « **tabernacle en briques avec dessus en chêne** » [voir à Fontaines indistinctes de Champfromier].

On a vu que la carte-postale 36 (du site PHC) semble montrer sur la gauche un chapiteau (et même deux), présumés de fontaine(s), au sud-ouest de l'ancienne cour avant... Sous un autre angle, un agrandissement de la carte-postale 43 montrerait aussi le pilier de la fontaine...

8) Lavoir de la Forge, Ducrest (pour mémoire, jusque vers 1970/80).

Jusque vers 1970/80, se trouvait en face de l'ancienne bibliothèque (elle-même ancien Hôtel Tournier), exactement à l'angle des actuelles Rue de la Forge et Rue des Burgondes, un ensemble couvert constitué d'un modeste lavoir en ciment et d'une buanderie fermée. Lavoir et buanderie étaient alignés au long de la rue de la Forge. Le lavoir aurait comporté deux bacs. Le cuvier en zinc de la buanderie avait été fourni par Éloi Ducrest, le quincaillier voisin.

En ciment, le bac fut certainement cassé lors de sa suppression. À cet emplacement se trouve maintenant un poste EDF.

Historique : Il semble bien que l'emplacement de ce lavoir-buanderie fut aussi celui de la fontaine privée Ducrest (famille bien connue par cet ancien quincaillier, dont le « s » ajouté à son nom, Ducrest, permettait de distinguer sa famille de celles des autres Ducret !)

En effet, en octobre 1909, le CM acceptait sous forme d'échange l'usage gratuit de la **borne-fontaine privée** de Jean-Ambroise Ducrest, **à l'angle nord de sa maison bordant le chemin vicinal N° 14**, lequel cédait aussi un réservoir situé au lieu-dit Champ du Pont et installé sur un terrain lui appartenant et dont il n'en avait jamais été indemnisé [RD13, f° 184v]. Cette borne-fontaine avait néanmoins été mise à mal puisque le 13 janvier 1912, le CM « *décide qu'il soit fait le nécessaire en vue du rétablissement de la fontaine publique établie au nord de la maison Ducrest Jean, à Pont d'Enfer* » [RD14, f° 6].

Un projet datant de septembre 1937 concernerait ce lavoir : « *Raccord du lavoir quartier Éloi au réseau en charge* » [voir à Fontaines indistinctes de Champfromier].

9) Lavoir de la Fruitière de Champfromier, de la Fromagerie (1880)



Ph. 9a et 9b. Lavoir de la fruitière (fromagerie) de l'ancien Champfromier-le-Haut.

Le lavoir couvert situé rue de la Fruitière de Champfromier (bourg), dans l'ancien quartier de Champfromier-le-Haut, a été rénové et porte maintenant la mention de l'année 1897 sur une poutre à la base du toit. Sachant que ce bac fut envisagé antérieurement, en 1880, cette année de 1897 pourrait n'être que celle de la pose d'une toiture (dont les archives n'ont pas explicitement conservé la trace). L'ensemble des bassins (5,40 m x 1,35 x 0,59 et 0,57 de profondeur) est composé de deux bacs en pierres de taille assemblées par des crampons. Le premier bac, à droite, est alimenté par un tuyau sortant d'un pilier aussi en pierre de taille (0,37 m x 0,37 x 2,01) et comportant un chapiteau faiblement pyramidal. Son eau se déverse dans le second bac, beaucoup plus grand. La sortie d'eau du pilier, mise en valeur par une rosace en fonte, est constituée d'un tuyau en fer de fort diamètre, soutenu par une robuste chèvre, aussi en fer. Le grand bac est aménagé en lavoir avec un plan incliné en béton sur toute sa longueur, lequel se prolonge curieusement jusqu'au petit bac, mais pas plus loin que le pilier (dimensions totales de la planche : 4,01 m x 0,51). Cet aménagement tardif prend appui au sol, renforçant ainsi légèrement l'arrière du bac. La tablette en bois qui servaient à y poser quelques accessoires est encore présente.

Le bâtiment (8,70 m x 4,23 x 2,33 en façade sous la poutre) est construit en pierres sur trois côtés. Le toit comporte quatre pentes et est couvert en tuiles mécaniques. Le sol est en béton.

Historique : c'est en 1880 que la municipalité commence à exprimer le désir de construire ce bac de la fromagerie de Champfromier. Comme d'habitude, le lecteur d'aujourd'hui éprouve quelques hésitations à identifier les travaux signalés par les archives, ainsi le bac est parfois dit fontaine, et il n'est pas précisé que la fromagerie concernée soit bien celle de Champfromier (et non de Monnetier...) Mais il n'y a guère de doute car les premiers bacs de Monnetier ne sont pas antérieurs à 1882. On sait bien aussi que les maisons Tournier, qui seront citées par ailleurs, ne furent très nombreuses qu'à Champfromier-le-Haut. Moins probable, serait que ce projet soit celui du bac de la Platière, mais, si c'était le cas, alors le lavoir de la Fruitière pourrait bien ne dater que de 1897, comme indiqué sur la poutre, après n'avoir été longuement qu'une fontaine, restaurée...

Le 12 février 1880, « *après examen des plans et devis dressés par M. Driset, relatifs à l'établissement d'une fontaine près de la fromagerie et au remplacement de la chèvre [soutien du tuyau verseur] de la fontaine située devant les maisons Tournier* », le CM vote

571,58 francs « *pour l'établissement du bac* » et 160 francs pour le remplacement de la chèvre, lesquels travaux ne feront l'objet que d'une seule adjudication [RD12, f° 2v]. Mais la réception des travaux, en novembre 1880, semble situer cette chèvre (sinon encore une autre, supplémentaire) à Monnetier : « *vu l'état de réception des travaux d'établissement d'une fontaine à Champfromier et de la chèvre d'une autre fontaine à Monnetier, état présenté par l'architecte Driset auteur du projet* », et vote le paiement, soit 725,50 francs, y compris les 50 francs de supplément, et déduction faite des 67 francs de rabais, et vote aussi à l'architecte des travaux et à titre d'honoraire, la somme de 35 francs... [RD12, f° 10].

Un siècle plus tard, en mars 1994, le CM, à propos du lavoir situé route de la Fromagerie, prend connaissance des devis de l'entreprise Vallet (charpente) pour 27.696 F HT et de l'entreprise Joly (toiture) pour 6.727 F HT, et dit vouloir se prononcer prochainement pour la réalisation des travaux [RD21, f° 34]. Mais en décembre 1996, le CM examine un devis de l'entreprise Mermillon-fils, pour les travaux de charpente et de couverture, et dit donner sa réponse au budget primitif 1997... [RD21, f° 159]. En février 1997, il est décidé que la rénovation se fera au printemps de l'année en cours, une partie des travaux étant réalisée par l'employer communal, la couverture par l'entreprise Mermillon-fils et le mur en pierre décrépi puis rejointé par l'entreprise Borgalli [RD21, f° 164].

10) Bac-fontaine Gaillard (1896)

Les promeneurs de la rue de L'Église, ne manqueront pas d'admirer un joli petit bac-fontaine, que nous appellerons ici « *Bac-fontaine Gaillard* », du nom d'un propriétaire voisin, bac situé non loin de l'église (et en face de l'immeuble Ducret-Médecin, à l'angle de cette rue et de la Rue de la Chapelle). Ce bac (2,24 m x 1,10 x 0,51-58, extérieur 0,60) comporte deux bassins. Il semble tout ciment et emplacement puisque sa hauteur n'est pas en pierre, sa réalisation sa façade ornée en son centre d'un entouré de deux cordons avoir été réalisé spécifiquement pour cet varier avec la légère pente du terrain. S'il en est toutefois remarquable pour avoir joli macaron, constitué d'un bossage circulaires concentriques. Le pilier central arrière (1,67 m x 0,31 x 0,31), plus large à sa base (0,40 x 0,40), est en pierre sauf le chapiteau qui est en béton. Ce chapiteau est aussi notable pour porter gravée dans le béton la date de 1896 (probablement celle de l'année de sa création, sinon d'une restauration). Le jet sort traditionnellement du pilier par une rosace en fonte.



Ph. 10. La fontaine Gaillard est enjolivée par un macaron en façade du bac. Le pilier, en pierre, comporte un chapiteau restauré en béton et daté de 1896.

Historique : Signalons que si un bac précédent (en bois) existait déjà en 1825, il n'aurait été que faiblement alimenté, et se serait tari lors de toute sécheresse dépassant 3 semaines. En effet, lors de la reconstruction de l'église, suite à une pétition de l'adjudicataire pour manque

d'eau, le maire, qui propose de céder gratuitement l'eau de son puits privé, fait observer que : « *il n'existe point de fontaine autour de l'église qui ne soit dans le cas de ne pas tarir pendant une sécheresse de trois semaines* » [RD8, f° 17v].

L'année suivant la pose du bac actuel, en novembre 1897, le CM vote 150 francs « *dus au sieur Ducret Joseph fils du médecin, pour travaux concernant le canal des eaux à conduire de son réservoir au lieu-dit la Caserne* » [RD13, f° 96].

11) Lavoir de l'ONU (privé) vers 1949 (pour mémoire, jusque vers 1987)

L'immeuble privé destiné à loger les travailleurs étrangers de la scierie Cyrille Ducret (rue des Burgondes), fut inauguré vers 1949/50, et humoristiquement décrété l'ONU par Jeannot Ducrest, un voisin, en référence aux 11 nationalités différentes (dit-on) de ses occupants. Ces locataires disposaient d'un lavoir privé en ciment (à l'endroit de la boucherie actuelle), lavoir que peu de gens connaissaient, en dehors des locataires, parce qu'il n'était visible qu'après avoir franchi la porte donnant sur la rue. Derrière ce lavoir se trouvaient aussi des WC et des urinoirs. La porte d'entrée du local est visible sur une carte postale (CP 43 du site PHC).



Ph. 11. Ancien lavoir de l'ONU !

Lorsque la scierie Cyrille Ducret vendit ses possessions à la commune, le lavoir devint communal, mais sans utilité, et il fut évidemment supprimé lorsque le local fut transformé en la boucherie actuelle, vers 1987, avec Pelletier comme premier boucher.

Ce lavoir est néanmoins conservé, il se trouve maintenant **au camping** Les Georennés (avant le bac à sable) où il a bien utilement retrouvé un usage fonctionnel.

12) Fontaine de la Place du village de Champfromier



Ph. 12a et 12b. L'angelot de la fontaine de la nouvelle Place de Champfromier surveille si les deux dauphins opposés déversent bien leur eau dans le joli bassin octogonal !

L'actuelle fontaine du village, fut construite récemment, au cœur du bourg, pour l'aménagement décoratif de ce lieu faisant face à la mairie-école. D'aspect circulaire (3,02 m x 3,02 x 0,75 et 0,70 de profondeur), sa base est en réalité octogonale, avec un profil

agréablement courbé en forme de S. L'eau est déversée dans un bassin unique par deux dauphins opposés partant d'un pilier central (2,55 m), celui-ci surmonté d'une statue en bronze (angelot ailé tenant un poisson ou dauphin dans ses bras).

13) Fontaine de la Platière



Ph. 13. Le bac de la platière ne dépasse plus guère de la route ! Derrière, en hiver, on distingue encore bien la citerne dont le trop-plein alimentait la fontaine.

Au bout de la rue de la Fruitière, au lieu-dit La Platière, se trouve un discret bac (4,51 m x 1,82) presque enfoui au ras de la route, protégé du talus par un muret et surmonté d'une citerne. Les deux arrivées d'eau sont l'une municipale (le petit tuyau à gauche), l'autre provenant du trop-plein de la citerne située derrière. La route ayant été surélevée au cours des temps, le haut du bac s'est retrouvé récemment au niveau de la route, représentant alors un danger pour les enfants. Pour éliminer ce risque, il fut rempli de terre et fleuri !

La citerne semble encore alimentée, au moins pour partie, par l'eau dévalant de la côte de Communal. Lors d'un hiver récent (vers 2010) le trop-plein, ne pouvant plus être absorbé par le bac rempli de terre, avait débordé sur la chaussée et verglacé celle-ci jusqu'au haut de la rue très pentue descendant vers Sous-Balme : ce fut la joie de enfants, pas forcément des automobilistes : route barrée !

14) Lavoir du Pont d'Enfer, St-Martin (1898/1905)



Ph. 14a et 14b. Par les courbes de ses bassins et ses plans d'eau de hauteurs différentes, le lavoir du Pont d'Enfer est le plus élégant de Champfromier !

Le lavoir du Pont d'Enfer, situé entre la Volferine et l'actuelle Rue Neuve (en face de la boulangerie), est le plus bel ensemble de lavoir couvert de Champfromier. La pierre de taille des plus belles parties vient des carrières de Villette (Savoie).

Le nom de Saint-Martin, par lequel on désigne maintenant ce lavoir est récent. Les précédents tenanciers du café-restaurant voisin de ce lavoir (avant 1990), étaient des Martin (de Lyon), presque comme le vocable de l'église de Champfromier, St-Martin d'Auxerre. C'est donc tout naturellement qu'ils appelèrent leur restaurant « *Le Lavoir Saint-Martin* ». Après la vente du fonds de commerce, le nom est resté, mais seulement pour le lavoir !

Symétrique, d'aspect extérieur rectangulaire, mais disposant d'un bassin central curviligne se déversant dans les deux autres, avec des niveaux d'eau différents, ce lavoir est d'une élégance remarquable. De dimensions extérieures 7,03 m x 2,40 x 0,72-0,77 il est construit en belles et grandes pierres taillées, assemblées par de robustes crampons en fer. L'eau sort par un long bec inséré dans un pilier surmonté d'un chapiteau pyramidal de hauteur totale 2,22 m. Ce bec est soutenu par une élégante volute métallique et l'eau s'en écoule dans un premier bassin délimité par une accolade fermant un côté rectiligne (4,06 m). Cette eau se déverse ensuite, par une chute d'une petite vingtaine de centimètres, dans deux autres bassins symétriques, mais donnant l'illusion de n'en faire qu'un et comblant le restant de l'ensemble rectangulaire. Les bassins de réception comportent sur trois bords un agréable plan incliné (planche à laver) en très belle pierre (0,53 m), planche qui servait il y a encore quelques décennies à y battre le linge (voir La lessive au lavoir du Pont d'Enfer, dans les années 1930).

Ce lavoir prend place dans un bâtiment couvert (10,60 m x 5,30), mais ouvert à tous les vents, sauf de nos jours du côté de la cabine téléphonique et des WC publics, et sauf autrefois du côté de la buanderie. Sa hauteur est de 2,80 m du sol à la base du toit.

Historique : c'est le **18 septembre 1898** que le CM décide de ne plus couvrir un autre bac en construction (celui de la mairie ou de l'ancienne cour de façade des écoles qui, jusqu'alors, avait aussi été dit du Pont d'Enfer...) Ce reniement se faisait au profit d'un autre bac-lavoir avec toiture, à construire en tête du nouveau pont du Pont d'Enfer, entre le chemin rural n° 2 et le lit de la rivière la Volferine : pas de doute, c'est notre lavoir actuel [RD13, f° 82v-83]. Probablement pour ce lavoir, le 17 mai 1902, le CM autorise le maire à faire dresser un devis pour l'établissement d'un lavoir « *au bourg de Champfromier* » et le 14 septembre 1902 il approuve le devis du lavoir-abreuvoir au « *bourg de Pont d'Enfer* » et vote à cette fin la somme de 3.000 francs [RD13, f° 124v et 126].

Ce projet reste néanmoins en attente durant deux ans, avant de ressurgir, suivant un contrat concernant le lavoir **du Pont d'Enfer**, par le devis approuvé le 15 février 1904, et le procès-verbal d'adjudication à **Ducret Émile, entrepreneur**, approuvé le **18 avril 1904** (contrat comportant un rabais de 16 %.) Ce contrat est suivi du détail des travaux (toiture, menuiserie), dont, parmi les travaux sans rabais, la mention de 4,435 m³ de (pierre de) taille pour lavoir, **72 heures pour un tailleur de pierre** (le bénéfice de l'entrepreneur sur la taille du lavoir étant de 10 %), remblai de **buanderie et cabinet**, total 4.550 francs (dont 2.450 francs déjà reçus par l'entrepreneur). Ce cahier de 7 pages fut rédigé à Champfromier l'année suivante, le 18 février 1905, signé de l'architecte Tournier [AC, carton M5].

Le 14 août 1904, le CM, disant renouveler sa délibération du 14 novembre 1902 (qui manque), réitérait le vote d'une somme de 3.500 francs pour l'exécution des travaux de construction du lavoir du Pont d'Enfer, suivant **adjudication dite du 13 mars 1904**, approuvée le 18 avril 1904 [RD13, f° 138]. Le 13 novembre 1904, le CM, vu le certificat de paiement présenté par **M. Tournier, architecte** pour les travaux de construction du lavoir public au Pont d'Enfer, le CM vote un deuxième acompte (850 francs) à **M. Ducret Émile, entrepreneur**, et votera

aussi le solde des dépenses, qui se sont élevées à **4.650 francs** (surchargeant 4550), le **19 février 1905** [RD13, f° 141v et 144v].



Ph. 14c et 14d. Éléance encore, pour les ferronneries de la chèvre, et pour ce seul lavoir couvert ouvert sur plusieurs côtés illuminé lors des nuits de Noël.

En novembre 1904, le CM avait constitué une commission chargée d'examiner le projet de couverture « *des bacs de Champfromier* », désignant plus précisément en février 1905, Mr Tournier comme architecte pour ces projets de toiture des « *bacs de Champfromier et de Communal* » [RD13, f° 142 et 144]. D'après les mentions « *Lavoirs de Communal et de Champfromier* » portées en marge du registre, il semble bien que ce soit pour ce lavoir, que le 2 juillet 1905, le CM approuve encore un devis présenté par le même **M. Tournier, architecte**, relatif au projet de **construction de toiture** au « *bac de Champfromier* » pour la somme de 1.412 francs (la même somme étant allouée à celui de Communal) [RD13, f° 148v]. La réception définitive du **lavoir public du Pont d'Enfer**, avec un solde de 455 francs à l'entrepreneur, date du **1^{er} décembre 1905** [RD13, f° 151v (3 décembre 1905)]. Le montant des **honoraires de l'architecte** est de 7 % du montant des travaux dont il a réalisé les devis. Ils lui sont calculés globalement début 1906 pour le lavoir du Pont d'Enfer (dit se montant à 4.550 francs suivant l'adjudication), ainsi que pour le **bassin de Conjocle**, la passerelle des Iles et autres devis, le tout se montant à 7.848 francs, soit 549,35 francs pour ses honoraires [RD13, f° 153v (18 février 1906)]. Le dit Tournier architecte, recevra plus tard 196 francs pour les lavoirs de Champfromier et Communal [RD13, f° 167 (24 novembre 1907)].

En 1911 le journal local se faisait l'écho de billets d'un **humoriste anonyme** de Champfromier. Intervenant récidiviste, cette fois, il se plaignait de la cherté du lait, vendu au prix exorbitant de 0,25 francs le litre, alors qu'il n'est même pas propre et n'est plus de qualité... Et c'est là que les aménagements du lavoir du Pont d'Enfer entrent en jeu... : « *Ce n'est pas la chaleur qui fait tourner votre lait, il ne fait pas assez chaud pour cela, il fait même frisquet. Ne serait-ce pas plutôt les émanations qui se dégagent du lavoir public transformé en cabinets qui n'ont rien de ministériels ? Sans rancune, un citoyen.* » [L'Avenir Régional du 2 mars 1911 (Rubrique Champfromier, on nous écrit)].

Les WC furent-ils fermés à la suite de cette réflexion malodorante ? Bien plus tard, en tous cas, vers 1972/73, le **CM fait poser des WC** dans « *les* » anciens lavoirs de la place du Pont d'Enfer, suivant le projet de M. Gervasconi, architecte à Bellegarde. **La buanderie** du lavoir du Pont d'Enfer sera supprimée [RD18, f° 167, 167a, 180 et 201].

Début 1989, les WC, mais pas seulement eux, sont à nouveaux l'objet de délibérations. Le projet de réaménagement des WC publics et du lavoir du Pont d'Enfer, vers l'hôtel Ducret, présenté par **M. Baillet**, architecte à Bellegarde, est accepté, sous réserve qu'un pan de toiture soit rectifié [RD20, f° 116]. Le projet se précise ensuite, pour la mise en valeur de ce site, avec un

déplacement des WC publics et de la **cabine téléphonique**, pour un montant de 275.832 F HT. Mais l'appel d'offres est déclaré infructueux... [RD20, f° 121, 132 et 142]. En avril 1990, le CM accepte la proposition d'honoraires de M. Baillet [RD20, f° 183]. En octobre 1990, le CM signale la défaillance de l'entreprise **Faurax-Dépannage Valserine**, son incapacité à terminer les travaux, résilie le marché sans indemnités et désigne, pour terminer les travaux, l'entreprise **Gavaggio** de Bellegarde, pour un montant de 8.932 F HT [RD20, f° 197].

On a la chance qu'ait été conservé le devis de 10 pages (malheureusement sans le plan) concernant le plus élégant lavoir de Champfromier. On y apprend en particulier que « *la pierre de taille pour margelles du lavoir proviendra des carrières de Villette* » (Savoie, non loin de Moûtiers, à 140 km de Champfromier).

« *Projet d'un lavoir au Pont d'Enfer. Le village du Pont d'Enfer, chef lieu de la commune de Champfromier, ne possède pas de lavoir, et tous les autres villages de la commune en sont pourvus.*

La Conseil Municipal a décidé de faire construire dans ce village un lavoir couvert, et il sera placé sur le terrain communal, près du nouveau Pont et à proximité de la route n° 14. Ce lavoir sera alimenté par l'eau du Cirque des Avallanches [sic], canalisée pour cela, et il servira aussi d'abreuvoir.

A côté du lavoir, il sera aménagé une chambre pour buanderie et, adossé à ce lavoir, il sera construit un cabinet public ou water-closet.



Ph. 14e. Vue de l'ancienne buanderie (CP 131 du site PHC).

Devis général. Les murs d'enceinte seront en maçonnerie de 40 cm d'épaisseur. La pierre mureuse et le sable proviendront des carrières du pays et tout sable gras sera refusé. Il ne sera employé que de la chaux lourde et elle proviendra des usines de Virieu-le-Grand ou Trébillet. La pierre de taille pour les ouvertures sera prise dans les carrières du pays ou de Châtillon (en) Michaille, et la pierre de taille pour margelles du lavoir proviendra des carrières de Villette [73210 Villette, à environ dix kilomètres de Moûtiers (actuelle société des Carrières de Villette)], et elle sera saine et de couleur blanche (...) La toiture sera en tuiles de St-Romain (des Iles), petite dimension (...). Taille pour margelles sur le devant du lavoir, en deux pièces, passé à la fine boucharde, et selon dessin [manque] (...) [Total, y compris honoraires de l'architecte 3.500 francs. Signé Coutier maire, et Tournier architecte. Vu et approuvé à Bourg le 15 février 1904, signature du Préfet] » [AC, carton M5].

La buanderie qui se trouvait entre le lavoir et l'actuel Hôtel Ducret est en partie visible sur quelques cartes postales anciennes (CP 131, ci-dessus, et CP 28 du site PHC).

15) Lavoir Prost et ancienne fontaine, Rue de l'Église (1905/07)



Ph. 15a et 15b. Le lavoir « Prost », rue de l'Église, restauré avec de jolis épis de faîtage.

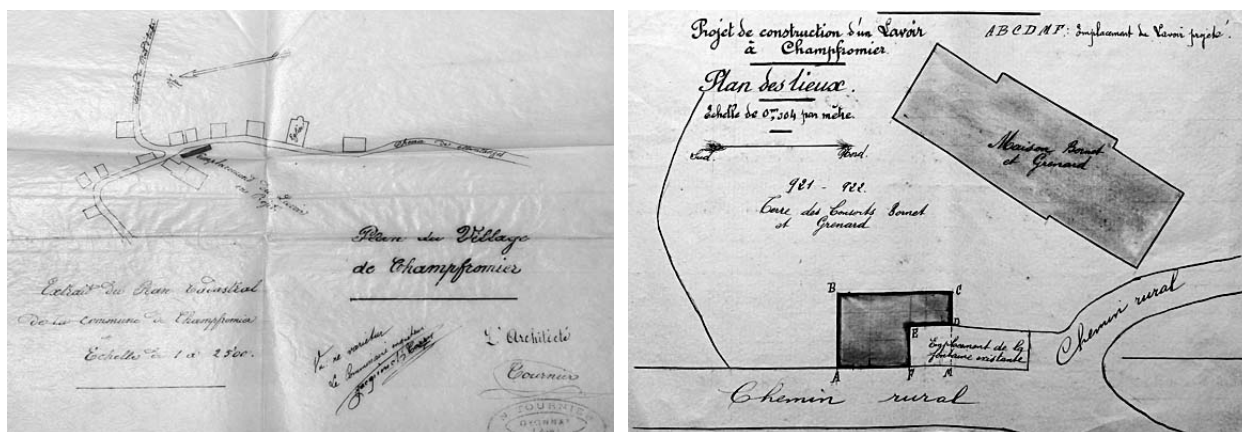
Le lavoir couvert situé rue de l'Église en face de l'actuelle maison Prost, est naturellement souvent désigné par ce nom. L'ensemble des bassins (5,40 m x 1,33 x 0,56) est constitué de deux bacs en pierre (profondeur 0,58 m) assemblés par des crampons. Le premier bac (1,16 m), à gauche, est alimenté par un tuyau métallique sortant d'un pilier (0,35 m x 0,35 x 1,68) à chapiteau pyramidal, bac qui se déverse naturellement dans le second. Le plan incliné de travail pour battre le linge longe toute la longueur du grand bac (3,70 m x 0,52). Il est en béton, renforçant l'arrière du bac par une surépaisseur descendant jusqu'au sol. À l'arrière de ce bac se trouve encore la planchette de bois sur laquelle les femmes pouvaient poser leurs accessoires pour la lessive.



Le bâtiment (8,61 m x 4,25 x 2,31 en façade sous la poutre) qui protège l'ensemble des bacs n'est ouvert qu'en façade, comme la plupart des autres. Les murs sont crépis, les deux murs latéraux étant arrêtés en façade par une rangée de pierres de taille. À droite la pierre de base était très haute mais, ayant été cassée par un véhicule agricole, il n'est resté qu'un petit morceau retaillé. Le sol est en béton, mais est délimité au niveau de la route par des bordures de trottoir en grès. Le toit, à quatre pentes, a été restauré en 2013, et est recouvert de tuiles mécaniques dominées par deux épis de faîtage. Les chenaux sont en cuivre, agrémentés par un cache-moineaux en bois, en forme de guirlande.

Historique : A la date du projet de création du lavoir actuel (1905 environ), un plan de situation nous révèle qu'existait alors une fontaine (et, vu la taille du rectangle sur le plan, nécessairement un grand bac) dont l'emplacement comprenait le tiers à droite du lavoir actuel et un débordement de deux tiers plus à droite, très près du virage (voir le plan de droite, ci-après).

C'est le 20 mai 1906 que le CM confirme sa délibération du 2 juillet 1905, approuvant le devis présenté par **Mr Tournier architecte**, relatif au **projet de construction de bacs, à Champfromier** (il s'agit de celui-ci) **et à Communal** (voir à Lavoir de la Placette), chacun pour un montant de 1.320 francs, plus les honoraires groupés se montant à 184 francs (soit 1.412 francs de prix total, conforme à la précédente délibération). Il sollicite aussi auprès du Préfet de traiter de gré à gré [RD13, p° 155v-156].



Ph. 15d et 15e. Deux plans de situation du lavoir « Prost » (à l'orientation du nord inversé). Le lavoir à construire prend place à côté d'une fontaine alors existante, bien près du virage !

Concernant ce « Lavoir de Champfromier », le devis avait été approuvé le 26 septembre 1906. L'adjudicataire en est **Juilland Jules Francisque**. Le montant total, incluant la partie sans le rabais de 25 %, se monte à 1.414 francs et comprend des travaux de maçonnerie sur 3 faces (murs, ouest 8,60 m, sud et nord pour 4,20 m), des travaux de toiture, le nettoyage d'anciens tuyaux, la réparation au jet, un dauphin en fonte, et une **planche à laver**. Le cahier de 3 pages donne bien d'autres détails (1^{er} octobre 1907, signé **Tournier, architecte**) [AC, carton M5].

Le CM communique la réception provisoire de la construction de ce toujours indistinctement dit « lavoir de Champfromier », qui se monte bien au total de **1.414 francs**, le paiement un deuxième acompte aussi voté pour **M. Julliard (Francisque), entrepreneur**, et enfin la **réception définitive** [RD13, f° 165v (27 octobre 1907) et f° 177 (30 août 1908)]. Pour les deux lavoirs de Champfromier et de Communal, le montant des honoraires dus à Tournier architecte, calculés à 7 %, furent donc de 196 francs (17 septembre 1907, signé du Maire Ducret et de l'architecte Tournier) [AC, carton M5].

Le lavoir à construire s'étant trouvé sur des **parcelles privées**, des précautions avaient été prises pour s'assurer que le propriétaire voudrait bien vendre le terrain, avec négociation sur le prix d'un poirier se trouvant sur la parcelle, poirier en plein rapport et valant autant que le terrain ! Et dans cette affaire c'est à **l'instituteur public** que l'on avait fait jouer le rôle d'expert !

« Estimation des immeubles dont la cession est consentie à la commune de Champfromier pour la construction de lavoirs couverts à Champfromier et au hameau de Communal. **Rapport d'expert**. (Le 8 juillet 1906), nous soussigné **Favre Francisque, instituteur public** à Champfromier, expert nommé par M. le Sous-préfet (...), nous sommes transporté au bourg de Champfromier, à l'effet de remplir la mission qui nous a été confiée.

(...) Art. I (...) Arrivé au bourg de Champfromier, nous nous sommes trouvé en présence de Mr le Maire de Champfromier et de plusieurs membres du Conseil Municipal (...) Nous avons levé le plan (...) La portion de l'immeuble à acquérir par la commune est déterminée par la ligne ABCDEF (... parcelle de pré-verger, située au centre de l'agglomération, bornée à l'est par le chemin rural, au nord par la fontaine existante, qui renferme un gros poirier en plein rapport. Le terrain peut être estimé à 1 franc le mètre-carré, soit 41 francs, plus le poirier estimé à 40 francs, au total 81 francs). Signé : Favre, le 8 juillet 1906 ». Un plan joint précise les parcelles concernées : D 921-922 [AC, carton M5]. Les signataires pour ces deux parcelles, le 27 décembre 1907, seront Bornet Marie, Bornet Françoise et Grenard Louis, domiciliés ensemble [AD01, série O carton 5].

En août 1976, le CM signale, concernant le **lavoir face à la maison Prost**, que la réparation est envisagée par Mr Vitali [RD18, § 245]. Les travaux sont effectivement en cours en décembre 1976 (le lavoir n'étant toutefois désigné que du nom de « **bac** » de la maison Prost) [RD18, § 253]. Fin mars 2005, suite à un projet de rénovation des lavoirs de la commune en collaboration avec le PNR du Haut Jura (mais qui, initialement concernait deux lavoirs de Monnetier, et après que celui de l'Impasse Genolin ait été rénové), c'est celui de la Rue de l'Église qui en bénéficie. Hors taxe, la maçonnerie se monte à 7.571,66 €, la charpente à 8.201,94 € et la plomberie à 300 €, soit un total de 16.073,60 € qui se répartit en 7.900 pour la Région, 1607,36 pour le département et 6.566,24 € pour la commune [RD23, § 187]. Mais en novembre 2008, ce projet se voit reporté à l'année 2009, compte-tenu d'une autre priorité de diagnostic [RD24, § 84]. Le lavoir est maintenant entièrement restauré (2013).

16) Fontaine de la Scierie (privée)

Du temps de la génération précédente, la scierie Ducret possédait trois paires de bœufs pour le débardage (conduits par le surnommé Ponard). Leur écurie, comme on dit ici, se trouvait derrière la scierie (avoir le foin à l'étage et deux « *trapons* » pour le descendre), en contrebas de l'ancien café voisin, rue du Champ du Pont. Un grand bac, plus exactement un abreuvoir, se trouvait à disposition des bœufs au centre de l'espace se trouvant devant leur écurie. Encore de nos jours, l'imposante dalle calcaire (1,35 m x 0,95) sur laquelle se trouvait le bac est là et laisse son empreinte au sol : aucune herbe n'y pousse ! [JLD].



Ph. 16a et 16b. Nouveau lavoir et trace de l'ancien...

Quand les bœufs furent remplacés par de puissants engins forestiers, cet abreuvoir, bien que se trouvant à l'arrière de la scierie, devint gênant, étant au milieu du passage. Il fut détruit et un nouveau bac en béton fut édifié un peu plus loin, dans un renforcement du mur de soutènement de la placette des deux anciens jeux de boules (lyonnaise) de la maison voisine. Ce bac (2,20 m x 1,20 x 0,70) y est toujours et, même s'il n'est plus alimenté, on y voit encore sur le côté droit une petite pancarte municipale émaillée « *Eau non potable* » ! Cet avertissement n'est plus utile, d'abord parce que la privatisation a maintenant un sens beaucoup plus restrictif, et plus encore parce qu'il n'y a plus d'eau arrivant dans le bac ! En effet, lors de la pose d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales de Champfromier vers la Volferine, l'alimentation en fut perturbée, coupée. Cette eau provenait de la source de la Chapelle St-Julien (voir à ce nom) et le trop-plein se déversait par une tranchée allant en direction de la Volferine. S'il n'y a plus aujourd'hui d'eau arrivant dans ce bac, et si de plus la source de la chapelle est maintenant tarie, par contre, dès que le ciel nous inonde de quelques jours de pluie, cette eau qui n'est plus canalisée retrouve son lit naturel, noyant maintenant les lieux aux alentours des deux emplacements de ces anciens abreuvoirs ! [JLD].

Des enfants, aujourd'hui adultes, se souviennent qu'ils allaient se rafraîchir à l'eau de ce bac après les parties de boules chez le voisin. Les adultes, eux, se désaltéraient le gosier avec un canon de rouge, au café ! Quoique, une bouteille de blanc mise à rafraîchir dans cette eau fraîche, avait bien aussi des adeptes... [JB]

Le Bordaz

Dans les temps anciens, le Bordaz n'était pas considéré comme un hameau, il faisait partie de Champfromier (le bourg, le village). Certaines mentions anciennes indistinctes de fontaines pourraient le concerner.

17) Lavoirs du Bordaz (1895-97 ; 1964), et ancien réseau (1893-95)



Ph. 17a et 17b. Le nouveau bac du Bordaz, est en béton, du sol à la toiture !

Le petit lavoir couvert actuel du Bordaz fut construit en 1964, suite à l'élargissement de la route et en remplacement de deux autres qui avaient été détruits lors des travaux de la voirie. L'ensemble des bassins (3 m x 1 x 0,62) comporte deux bacs en béton, le premier à droite étant alimenté par un robinet sortant du mur, l'eau se déversant dans le second bac, plus grand. Celui-ci est le seul à être équipé d'une planche (1,93 m) pour laver le linge.

Le bâtiment qui le protège (4,70 m x 3,25 x 2,50 en façade) est entièrement en béton, lui aussi, y compris la toiture. Mais il se dégage de sa vue une forme élancée vers l'avant, qui provient du toit plat ayant une légère pente vers l'arrière et de ses murs latéraux s'avancant obliquement vers le haut. La façade est ouverte.

Gilbert Blanc témoigne : il y avait **deux lavoirs au Bordaz**, tous deux couverts et situés à gauche de la dernière ligne droite qui mène au réservoir actuel. Le lavoir le plus lointain du hameau, le plus près du réservoir actuel, était le plus petit. Il était approximativement situé en face de « *Chét'mon* » (la vieille et dernière maison du hameau). L'autre lavoir était bien plus vaste, et se trouvait avant le lavoir actuel (en face du sentier descendant vers l'actuel Chemin du Vieux-Bourg). De cette ancienne fontaine de 1896, il n'a guère été sauvé que le chapiteau, que l'on peut encore voir, réemployé sur un pilier sa maison, au 106 Route du Bordaz.

Tabouret diviseur des eaux datant de 1895. Un autre habitant du hameau a retrouvé des traces du passé. Il y a quelques décennies, lors de plantations d'arbres fruitiers en bordure de l'imposant talus de la route, il a mis à jour des canalisations de distribution d'eau en béton datant du premier captage de la Trouillette (1893-95). Ces canalisations comportaient un méplat (pour empêcher ces tuyaux de rouler lors des manipulations). Elles suivaient donc la rue actuelle, mais en bordure de la prairie, bien au-dessus de la route. Nul doute que ces tuyaux descendaient jusqu'à un point de redistribution de l'eau, sorte de tabouret dont on peut encore voir un élément en béton dépassant en hiver de la prairie entre le 223 de la Route du Bordaz (maison de « *Fifi* » Ducret-Nance) et le lavoir. Mais les avis divergeaient, « *source* » d'après les dires des uns ou sorte de tabouret diviseur des eaux, détruit à la faveur du nouveau réseau de 1935, pour les autres. Notre homme n'hésite pas, il prend une pioche et commence à extraire les cailloux amoncelés à l'intérieur. Bien vite la structure intérieure (70 cm en façade x 62) est reconnue,

avec une cloison délimitant un petit bassin à droite (29 cm x 62). Celui-ci est encore rempli d'eau au fond et laisse même apparaître des remous signalant la position du tuyau d'arrivée d'eau, à droite, près du coin à l'arrière du bassin. À gauche, la cloison en béton, a été percée vers le haut d'un trou horizontal rectangulaire, lequel trou de communication peut se fermer partiellement sur sa droite par un châssis en laiton (33 cm x 15). Dans ce cadre coulisse, encore parfaitement, une trappe réglable aussi en laiton (18 cm x 10,5), dite vanne à guillotine et servant à répartir l'eau en deux endroits. Doublée au centre d'un losange de même métal et le tout percé d'un trou fileté, cette plaque retrouvera plus tard le bouton plat à tirette qui s'y vissait, et qui servait à manipuler facilement cette vanne (bouton retrouvé dans les cailloux et se vissant encore sans difficulté, comme un neuf !) Apparaît aussi, en dégageant l'avant du tabouret, une pierre de taille ayant une feuillure de 54 cm dans laquelle s'encastrait la base d'une porte en fer. La nuit approche et je reprends ces fouilles le lendemain. La partie droite est entièrement dégagée et le tuyau d'arrivée d'eau mis à jour à l'endroit pressenti (12 cm de diamètre intérieur). La partie gauche se révèle composée de deux bassins, chacun faisant face à une ouverture modulable de la trappe, vers la droite ou la gauche. Le petit réceptacle situé du côté de la route comporte une sortie d'eau (12 cm de diamètre, mais bien vite réduite à 8 cm dans l'épaisseur de la paroi) se dirigeant aussi vers la route. Le bassin du fond comporte également une sortie, mais à gauche et de même diamètre que l'entrée (12 cm).



Ph. 17c. La mise à jour de l'ancien diviseur montre une vanne à guillotine encore parfaitement fonctionnelle (qui pouvait se fermer ou réguler la sortie vers l'ancien lavoir, si besoin) !

En résumé, l'eau canalisée venant de la Trouillette, arrivait par la droite dans cette sorte de boîte de dérivation. Là, une vanne permettait de réguler les quantités d'eau vers chacun des deux autres bassins, celui du côté de la route (à petit tuyau de sortie) alimentant probablement l'ancien grand lavoir qui se trouvait juste en dessous, et l'autre (à gros tuyau de sortie) se dirigeant vers le Bordaz en suivant l'ancienne rue (dont les canalisations, disent les anciens, furent détruites lors de l'élargissement de la route) pour rejoindre ensuite le réservoir de Champbrun, ainsi d'ailleurs qu'il l'est spécifié dans les délibérations des 21 avril et 5 mai 1895, par 470 m de tranchées (peut-être en passant par le vieux tabouret de Champbrun) [voir Captage de la Trouillette]. De nos jours la partie aérienne de ce cube en très solide béton a disparu. Mais, à l'époque de sa destruction, le réemploi durable était un art de vivre, sans que les médias le mettent à la mode. Ainsi le linteau en pierre de taille de la porte d'accès se trouve maintenant à peu de distance réemployé en bordure d'un trottoir, et la porte en fer sert d'ornement sur une terrasse de la première maison de l'Auger. Le propriétaire des lieux est d'avis de mettre en valeur ce tabouret témoin du plus ancien réseau communal local de distribution des eaux.

Au Bordaz, après des périodes pluvieuses, il n'est pas rare de voir l'eau sortir de deux trous situés dans le talus vers le bout la route actuelle. Le plus lointain, dont l'eau ne sort que depuis quelques années, semble correspondre à une fuite dans l'ancienne canalisation (qui doit encore drainer des eaux en cas de fortes pluies). L'autre, qui correspondait probablement à une dérivation de la vieille canalisation, se trouve exactement à l'emplacement de l'ancien petit lavoir du fond.

Historique. En février 1855, on signalait déjà deux vieilles **fontaines** au Bordaz, probablement aux endroits des deux anciens lavoirs dont on vient de rappeler le souvenir :

« attendu la nécessité d'une **réparation à faire à deux fontaines situées au hameau du Bordaz**, le CM décide qu'une somme de 181,72 francs soit affectée à ces réparations » [RD10, f° 44v]. Quelques temps plus tard, en novembre 1855, le CM ajoute : « vu le mémoire des travaux exécutés aux fontaines du Bordaz, en régie (...) par le Sieur **Mermillon Antoine**, tailleur de pierre, sous la direction du Sr **Mermillon André**, rédacteur des plans et devis (...) vote la somme de 30 francs pour complément de la dépense » [RD10, f° 48].



Ph. 17d. À droite, entre les deux grandes maisons, on aperçoit la toiture de l'ancien grand lavoir, et même le tabouret blanc répartiteur des eaux situé juste en face dans la prairie. L'ancien petit lavoir était à gauche, invisible ou caché par les arbres (Extrait de la CP 95 du site PHC).

En avril 1869, la fontaine [du fond ?] du Bordaz est bouchée. Le Président du CM « fait observer que déjà plusieurs fois le sieur **Ducret Xavier** [CI-4891 (semblant avoir demeuré vers la sortie du hameau, d'après les recensements)], cultivateur au Bordaz, se permet de **boucher une fontaine publique** existant dans ce hameau, malgré la défense qui lui en a été faite (...), demande à M. le Préfet l'autorisation de faire donner une sommation afin qu'il ait à déboucher cette fontaine, c'est à dire qu'il ait à la débarrasser, afin que le public puisse faire usage de l'eau en cas de besoin » [RD11, f° 21]. Suit effectivement un arrêté de Police municipale, en date du 9 octobre 1869 : « Il est défendu (...) de déposer près des fontaines, puits, citernes, etc. de la commune, toutes matières qui pourraient corrompre les eaux et nuire à leur salubrité, tels que fumiers, égouts, etc. (...) » [RD11, f° 24v-25]. Mais cet avertissement ne suffit pas. Le 5 juin 1870 le Président expose que le sieur Ducret Xavier prétend s'approprier la fontaine, qu'il a déjà été sommé plusieurs fois de ne pas salir l'eau par un fumier qu'il a établi à côté et qu'il se montre toujours récalcitrant à la voix municipale, et il demande au Préfet l'autorisation légale de poursuivre cette affaire au tribunal de Nantua [RD11, f° 30].

Le 8 septembre 1895 (dans les mêmes années que le captage aux Avalanches), le CM, accepte le projet de travaux établis par M. Tournier architecte en date du 25 août 1895, dont le détail ne concerne que le Bordaz : projet d'élargissement du chemin, déblais pour le bac, maçonnerie, aqueduc, **borne-fontaine** et (**acquisition de**) **terrain pour le bac** (26 m²), au total 700 francs. Les honoraires de l'architecte (dits en marge pour les fontaines publiques) sont de 472,55 francs [RD13, f° 36-36v]. Le 9 février 1896 le CM est d'avis de faire au Bordaz un **bac, servant d'abreuvoir et de lavoir, en pierre**, de même dimensions que ceux de Monnetier. Le 15 mars 1896, le CM approuve le devis dressé par M. Tournier architecte, montant à 567,35 francs, pour l'**établissement d'un bac au Bordaz** [RD13, f° 46]. Le 25 avril 1897, le CM « vote la somme de 503,90 francs, pour **toiture du bac du Bordaz (...)**, suivant adjudication du 11 octobre 1896 » [RD13, f° 65v ; AC, carton M5 (qui chiffre les travaux à 541,80 francs)]. D'après un document comportant un versement annoté au crayon 450 francs), c'est un Sieur Martin qui avait obtenu l'adjudication pour la toiture du bac [AD01, série O carton 5]. C'est enfin en septembre le CM vote les crédits pour le projet de toiture de « **lavoir** » établi par l'architecte (541, 80 francs) [RD13, f° 43v et 56v (voir aussi à Monnetier et à Mairie)]. L'année suivante, il est question d'acquisition de terrains pour les « **chemin et bac du Bordaz** », plus précisément concernant la « **rectification du chemin du Bordaz et l'emplacement du bac de cette localité** », pour une somme de 184,85 francs (chacune de 4 des 5 parcelles acquises n'ayant ou ne dépassant guère un quart d'unité de surface !) [RD13, f° 67v]. La réception définitive de la toiture du bac du Bordaz est de 498,25 francs, rabais déduits, le 12 septembre **1897** [RD13, f° 70v].

Lavoir actuel : le 10 octobre **1964**, suite à l'élargissement du chemin dans la traversée du hameau du Bordaz, le CM passe un marché de gré à gré (8.487,79 francs) avec **MM. Tournier frères**, entrepreneurs à Champfromier, comportant la reconstruction de murs démolis et la **construction d'un point d'eau avec un lavoir communal** [RD17, f°200].

18) Abreuvoir de la Malacombe

Un ancien abreuvoir métallique (2,10 m x 0,74 x 0,65, profondeur 0,45 m) est encore visible après la sortie du hameau du Bordaz, dans le virage après la maison du lieu-dit Malacombe, sous la Chandelette. Cet abreuvoir est fixé à un vieux mur en pierre. Ce point d'eau servait naturellement à désaltérer les habitants et à abreuver les bestiaux qu'ils menaient aux pâturages. De nos jours, après vente en 1997 de la parcelle communale sur laquelle l'abreuvoir est posé, la source qui l'alimentait en a été captée quelques mètres plus haut en retrait de cet abreuvoir, pour l'usage des habitants de la Malacombe.



Ph. 18. Par temps de neige, on voit bien l'abreuvoir de Malacombe et l'abri du captage récent (au fond, avec un sommet arrondi)

Historique. En février 1880, on relève qu'une **fontaine sera à placer en bordure du chemin projeté du Pas du Bœuf** (probablement à l'emplacement de l'actuel abreuvoir de la Malacombe) : « *Le conseil voulant donner, suite à la pétition des habitants du Bordaz tendant à ouvrir un chemin reliant ce hameau au chemin du Pas du Bœuf, et à l'établissement d'une fontaine, nomme une commission (...) pour étudier les principaux points où doit passer ce chemin et l'endroit où doit être placée la fontaine. Le conseil choisi **Driset** pour la rédaction du projet* » [RD12, f° 3v].

Le Collet

19) Bac du Collet, fontaines des Gouilles et Pancho (1888-92)

A droite au sortir du bois de l'entrée du Collet, quand on emprunte la route venant de Mures (Giron) en direction de Montanges, on peut encore voir un ensemble de bassins (4,07 m x 1,10 x 0,40, profondeur 0,46 !) constitué d'un double bac, en partie enfoui, dont le trop-plein du premier bac se déverse dans le second. Un petit pilier de section presque carrée (0,35 m x 0,32 x 0,52) est dans leur alignement. À proximité de ce bac est encore une citerne, le tout actif.



Ph. 19. Le bac des Gouilles, au Collet, est restauré en abreuvoir.

Historique : la très belle Combe du Collet appartient pour moitié aux deux communes de Champfromier et de Montanges. En novembre 1888, le CM de Champfromier vote la somme de 60 francs « pour l'établissement d'un réservoir d'eau au hameau du Collet, et décide que les anciens tuyaux des fontaines de Monnetier seront utilisés pour conduire l'eau dans ledit réservoir, à la condition que ce réservoir soit établi **sur** la commune d Champfromier » [RD12, f° 109v]. En mai 1890, le CM désigne trois personnes pour étudier le projet de conduites d'eau à établir au hameau du Collet [RD12, f° 130]. Le 17 juillet 1892, le CM approuve le projet de construction et de réparations de fontaines établies par M. Tournier architecte, et vote 600 francs, pour des fontaines au Collet (**Gouilles** 331 francs et **Pancho** 97 francs) et à Champfromier le Haut [RD12, f° 170]. Le lieu-dit du bac actuel est celui des Gouilles, tandis celui de Pancho est connu depuis 1744 (La Panchaud [3E17461, Testament 204 (28 octobre 1744)]), ainsi que sa fontaine, mais sans savoir précisément où ils sont situés... En décembre 1892, le CM vote la somme de 28 francs en honoraires à M. Tournier architecte, pour divers travaux, dont un troisième titre : « **Fontaines du Collet, 7 % sur 1^{er} acompte de 400 francs** » [RD13, f° 5v]. L'architecte Tournier reçoit ensuite, en juillet 1893, le solde (109,30 francs), en « **réception provisoire des fontaines du Collet** » du montant total de 509,30 francs, rabais déduit [RD13, f° 11v]. Plus tard, en novembre 1897, les travaux principaux achevés, le CM votera 155 francs à Joseph Pochet de Giron, « pour frais de clôture de l'abreuvoir du Collet » [RD13, f° 96].

La Combe d'Évuaz

20) Lavoir de la Combe d'Évuaz



Ph. 20 et 20b. Lavoir désaffecté de la Combe d'Évuaz, non loin de l'ancienne école Flamier.

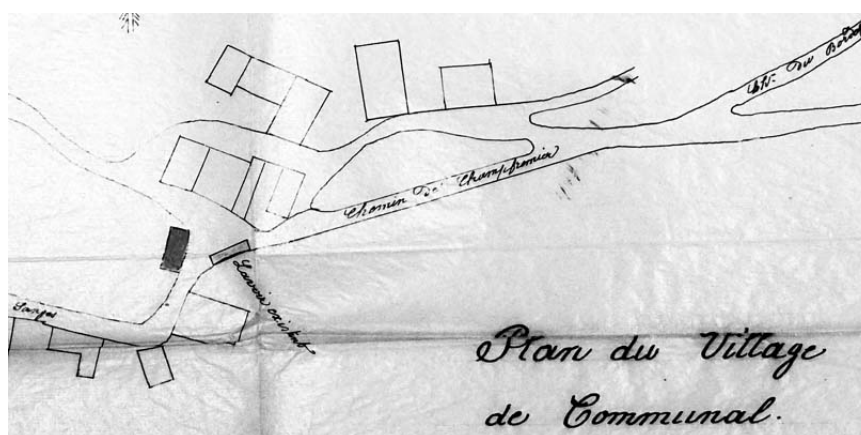
L'unique lavoir public de la Combe d'Évuaz est en ciment (1,97 m x 0,77 x 0,60, profondeur 0,55 m), largeur atteignant 1,30 m en comptant la large planche. Il se situe sur le chemin de l'ancienne école Flamier, peu après celle-ci en direction de La Pesse. Petit, ce lavoir comporte néanmoins deux bacs dont le petit à gauche (0,60 m) et dispose d'une planche sur toute la longueur des bacs. Ces bassins occupent eux-mêmes la partie gauche du petit bâtiment qui abrite ce lavoir, sans qu'il y ait plus ni pilier, ni même de nos jours aucune arrivée d'eau. Le modeste bâtiment qui l'abrite (3,35 m x 2,18 x 1,87 sous la poutre de façade) est couvert de tôles pliées vers l'avant formant un toit rudimentaire d'une seule pente, qui laisse les eaux de pluies se déverser en façade.

Historique : De toute évidence, ce petit lavoir couvert est récent. Il semble lié à l'ancienne école voisine. Pour celle-ci, signalons l'installation d'eau potable en juin 1935 : M. Pillard Louis cédait alors sa source à la commune, ainsi que le passage de la canalisation; en échange de l'installation de l'eau à son domicile [RD14, f° 340].

Communal, agglomération et granges éparses

Communal est un hameau de Champfromier, auquel on rattacherait ici les anciennes granges isolées de Pré-Grevet et de la Charnaz. Comme partout dans la commune, les premières volontés municipales d'après la Révolution furent d'améliorer la régularité de l'approvisionnement en eau, et en particulier de faire face aux périodes de sécheresse, en même temps que de rechercher progressivement une eau de plus en plus saine. En février 1839 Monsieur le maire (Martin Coudurier, de Communal, maire depuis un an), et son conseil, exposent « 3°) que le village de Communal avait **une fontaine qui étoit en très mauvais état, ce qui rendoit les eaux insalubres et qu'il faudroit y faire des réparations pour empêcher la corruption de l'eau, qui est le seul aliment (sic) de ce village et de Champfromier en temps de sécheresse** » [RD9, f° 18v]. Dans la première moitié du XIX^e siècle le bourg de Champfromier tirera ses ressources en eau du secteur de Communal (et/ou du Bordaz). Ce n'est que plus tard que le captage de la Trouillette changera la répartition des ressources.

21) Lavoir ancien de Communal (jusque vers 1905, pour mémoire)



Ph. 21. Plan de situation de l'ancien lavoir, à l'entrée de Communal. Le « lavoir existant » a disparu, au profit du lavoir actuel de la placette, en projet sur ce plan (vers 1905/08).

Bien que disparu depuis peu, l'ancien lavoir de Communal, qui se trouvait presque en face de celui de la placette, a laissé peu de souvenirs... Ainsi, on se souvient davantage d'un bac privé qui se trouvait derrière une ancienne remise voisine, un peu plus bas en direction du village. Pourtant ce lavoir était peut-être l'un des plus beaux, et pour preuve la base du pilier du lavoir d'en face si elle vient bien de cet ancien lavoir... (voir ci-dessous).

Ce qui est certain c'est ce que lavoir a existé. Il était placé obliquement sur la placette en face du lavoir actuel, face aux maisons (voir plus loin le plan de situation, réalisé au moment de la création de l'actuel lavoir de la placette, vers 1905/08).

22) Lavoir de la placette de Communal (1905/08)



Ph. 22a-c. Lavoir restauré de la placette de Communal, avec mention des intervenants sur la poutre centrale (1905/08).

Le lavoir couvert de la placette d'entrée du hameau de Communal (au début de la route des Sanges) est le plus récent des deux de ce hameau encore existants. Depuis la rénovation de celui-ci, les noms des principaux intervenants sont mentionnés en peinture noire sur une poutre transversale centrale : *Ducret M(arius) Maire ; Coudurier, entrepreneur ; Tournier, architecte.*

L'ensemble des bassins, de dimensions extérieures 5,41 m x 1,36 x 0,53 (mais 0,57 de profondeur !), est constitué de deux bacs en pierres de taille reliées par des crampons. Le premier bac, à gauche est alimenté par un tuyau sortant d'un pilier et se déverse dans le second bac, ce dernier étant le seul des deux qui soit équipé d'un plan incliné (planche à laver) en béton (3,43 m x 0,50). Le pilier et son sommet pyramidal sont en béton (0,29 m x 0,29 x 1,21).

Etonnamment ce pilier est posé sur un socle octogonal en pierre qui rehausse sa hauteur de 0,34 m. Le « *diamètre* » de ce socle, mesuré entre faces opposées, est de 0,58 m. Deux des huit faces, diamétralement opposées, présentent sur toute la hauteur une rainure centrale verticale, peu profonde mais bien marquée. Toute la partie supérieure de ce socle est creusée sur un centimètre de profondeur jusqu'à 5 cm des bords, d'où une cavité bien trop grande si elle avait été prévue pour recevoir et caler le pilier en béton qu'il supporte. De plus cette bordure aurait été inefficace car elle ne subsiste plus que sur la moitié des faces, étant cassée sur les autres. Il est donc évident que ce socle est un réemploi. D'après le devis de 1906 pour le nouveau lavoir stipulant textuellement le « *déplacement du bac* » (voir ci-dessous) il semble bien que ce socle de pilier provienne aussi de l'ancien lavoir voisin (sinon, probablement d'un pilier de l'ancienne grange dîmale de Communal qui avait brûlé dans la nuit du 13 au 14 novembre 1778, avec quatre des maisons voisines..., et pourquoi pas avec ce socle déjà réutilisé par l'ancien lavoir ?)



Ph. 22d et 22e. La base octogonale du pilier est un réemploi, semblant provenir de l'ancien lavoir qui se trouvait en face...

Le bâtiment (8,75 m x 4,43 x 2,33 en façade sous la poutre), sans surprise, n'est ouvert que sur le devant. Les trois murs sont faits de pierres assemblées par de gros joints blancs. Toutefois les murs latéraux ont une avancée terminée en pierre de taille sur toute leur hauteur. Le toit est à deux pentes, et est couvert de tuiles mécaniques.

Historique : Ce lavoir fut totalement créé d'après un projet de 1905, concernant celui-ci et celui du bourg, rue de l'église, face à la maison Prost (voir les détails au lavoir Rue de l'Église). **Le 2 juillet 1905, Marius Ducret étant maire** [1904-1929], le CM approuve un devis présenté par **M. Tournier, architecte**, étonnamment relatif au seul projet de construction de toiture au « *bac de Communal* » pour la somme de 1.412 francs (la même somme étant allouée à celui de « *Champfromier* ») [RD13, f° 148v]. Mais le 20 mai 1906, le CM confirme sa délibération du 2 juillet 1905, approuvant le devis présenté par M. Tournier architecte, qui précise bien cette fois qu'il est relatif au **projet de construction de bacs à Champfromier et à Communal**, chacun pour 1.320 francs, plus honoraires groupés de 184 francs (donc prix total inchangé), et sollicite de traiter de gré à gré [RD13, f° 155v-156].

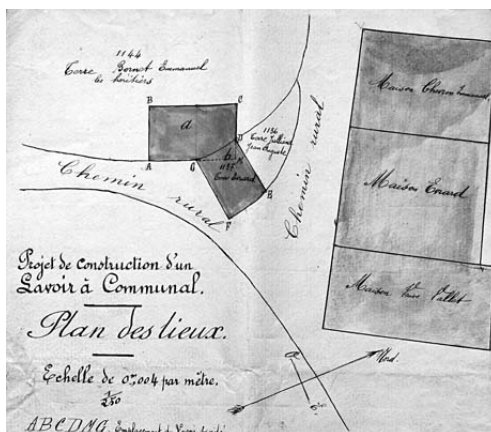
Le devis et l'adjudication font allusion à une ancienne fontaine et au déplacement d'un bac (très certainement l'ancien bac-fontaine, qui était presque en face). De gros travaux, incluant l'autre bac de Communal et des annexes, semblent faire partie du contrat :

« *Lavoir de Communal, devis approuvé le 26 septembre 1906. Adjudicataire, Coudurier François, demeurant à Communal, suivant traité de gré à gré approuvé le 8 octobre 1906 ; Rabais 23 %* ». Ceci concerne le bâtiment, ainsi qu'une **régie pour « déplacement du bac » et pose des tuyaux pour raccord, de 250 heures**, des planches pour lavoir, une rallonge du jet, **5 voitures de bœufs** pour gravier du chemin, **remblais de l'ancienne fontaine**, un dauphin en fonte, etc., total **1.390,10 francs** (Signé : *Tournier, architecte, le 11 août 1907*) [AC, carton M5].

La réception provisoire de la construction se monte effectivement au total de 1.390,10 francs, dont un deuxième acompte est voté pour **M. Coudurier François**, entrepreneur [RD13, f° 165v (27 octobre 1907)]. La **réception définitive** intervient en septembre 1908 [RD13, f° 177 (30 août 1908)].

Comme pour le Lavoir Prost (voir à ce nom), avant la construction, il avait fallu s'assurer que les parcelles pourraient être acquises par la commune. Et à nouveau c'était **l'instituteur public** qui avait tenu le rôle d'expert. Là encore il y avait des poiriers, dont la valeur fut cette fois presque le quadruple de celle du terrain ! « (...) *Lesdits immeubles sont situés au centre du hameau de Communal (et se composent de deux parcelles, ABCDG et GDEF), la première étant un pré-verger renfermant 4 gros poiriers qu'il sera nécessaire d'abattre, et l'autre parcelle étant*

en nature d'aisance », la première parcelle estimée 1 f x 47,70=47,70 francs plus **4 poiriers** soit 160 francs, et une indemnité de dépréciation, soit au total 231,70 francs, et pour l'autre parcelle 1 f x 40=40 francs. Signé : *Favre*, le 8 juillet 1906. Le plan joint désigne les parcelles D 1137 et 1144, appartenant aux « *Héritiers de la terre Bornet Emmanuel* » et « *Terre Evrard* » [AC, carton M5]. Les signataires pour ces deux parcelles, le 27 décembre 1907, seront Bornet François, Bornet Joseph, Bornet Julie et Bornet Marie femme de Coudurier François d'une part, et Evrard Antonin d'autre part [AD01, série O carton 5].



Ph. 22f. Plan de situation montrant l'emplacement du lavoir à construire et la curieuse « *aisance* » acquise pour dégager le carrefour.

Ce lavoir fait maintenant partie du patrimoine. On peut penser que c'est cet argument qui, comme pour d'autres, a été retenu lorsque, en 1987, le CM refusait de vendre un lavoir à Communal à un particulier [RD20, f° 59].

23) Lavoir des Sanges (1876/77)



Ph. 23a et 23b. Ce lavoir visiblement remanié est actuellement le plus ancien de Communal. C'est lui qui a toujours reçu en premier les eaux du réservoir du Sapin.

Ce petit lavoir couvert est situé dans le hameau de Communal, un peu avant le 118 Rue des Sanges (J. Coudurier). Lavoir et bâtiment ont visiblement été remaniés, et probablement plusieurs fois. L'ensemble des bassins (5,53 m x 1,13 x 0,60) est constitué de deux bacs (de nos jours 0,46 m seulement de profondeur), dont le second comporte une planche à lessiver en béton (3,10 m x 0,52) pour froter le linge. Le premier, à droite, reçoit son eau d'un tuyau sortant du mur arrière. Seul deux côtés du petit bac sont en pierre de taille, les autres côtés étant en béton et même étant partie prenante des murs du bâtiment édifié pour abriter ce lavoir.

Le bâtiment (6,50 m x 2,57 x 2,42 en façade sous la poutrelle métallique) semble constitué d'une partie basse ancienne, les devants des murs latéraux étant en pierre de taille et comportant chacun à la base un chasse-moyeux en pierre. La partie haute de ces murs, moins épaisse du côté intérieur, est en béton. Le toit n'a qu'une pente, vers l'avant, et est recouvert de tuiles mécaniques.

Historique : Probablement en référence à un précédent ancien bac situé non loin de ce lieu, en mai 1876, le Président du conseil exposait « *que le bac de Communal demande des réparations, qu'il doit être ragrandi et **changé de place*** ». Il « *vote la somme de 250 francs qui seront employés aux réparations de la dite fontaine* » [RD11, f° 83v]. En novembre 1876, vu « *l'absence de bac [sic] dans le hameau de Communal* », le CM vote la somme de 1.158,48 francs pour un devis qui, pour raisons d'économie et d'urgence, verra les travaux traités en régie et donné à l'entrepreneur des bacs de Champfromier par un traité de gré à gré (cette délibération concerne aussi le manque de réservoir aux fontaines de Monnetier) [RD11, f° 89]. Probablement concernant ce bac de Communal, en août **1877**, le CM vote la réception définitive des travaux (approuvés par M. le Préfet le 11 décembre 1876) exécutés pour l'établissement d'un **bac en pierre à Communal**, de deux réservoirs (à Monnetier), etc., par le sieur **Fontaine Joseph**, pour un montant de 1.223,29 francs (au lieu de 1.158,48 francs) [RD11, f° 94v].

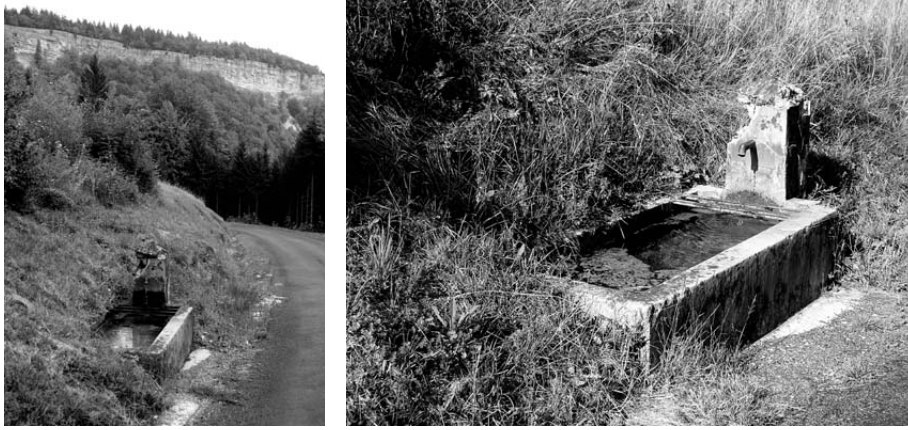
C'est le 29 septembre 1895 que le CM « *est d'avis d'établir un **nouveau bac et une borne fontaine** au hameau de Communal, et il décide qu'il se rendra dans ce village aujourd'hui même, pour faire le choix des emplacements* » [RD13, f° 37]. Peu après, début novembre 1895, le CM, par vote secret, « *décide qu'il sera fait un **réservoir au Sapin, un bac à Communal, une borne fontaine, canalisation, réservoir de distribution*** » le tout s'élevant à 1.107,75 francs [RD13, f° 39]. Probablement pour ce même lieu, en octobre 1899, le CM « *vote la somme de [sic], due aux sieurs Bornet Emmanuel et Coudurier François, **pour l'emplacement d'un bac et d'une borne-fontaine** au hameau de Communal, soit une surface de [sic], à raison de 1,50 francs le mètre-carré* » [RD13, f° 97v]. Cet achat de terrain n'est concrétisé qu'un an plus tard, en septembre 1900, lorsque le CM vote 20,60 francs à M. et Mme Bornet Emmanuel pour 13,75 m² pris sur la parcelle D 1147 (Rue des Sanges, à l'emplacement actuel de ce lavoir) pour l'emplacement d'un **bac** au hameau de Communal [RD13, f° 108].

Ce lavoir a été rénové par l'entreprise Borgalli père et fils dans les années 1990/95.

24) Bac de la Charnaz (La Crête) (1934)

Le bac (2,33 m x 1,13 x 0,50, profondeur 0,62 !) et son pilier (0,40 m x 0,40 x 1,20) alignés, sont tout en béton. L'ensemble est situé à la droite de la route de Giron en venant de Champfromier, avant le hangar en bois lui-même situé avant la croix et le tunnel.

Historique. Un propriétaire voisin se souvient : la ruine d'habitation située en face de l'actuel hangar de la Charnaz, appartenait à des Ducret. Il y avait un bac en pierre devant leur maison, bac qui était alimenté par une source située de l'autre côté de la route actuelle, à proximité du chemin qui monte à la croix. Cet ancien bac fut cassé lors de la construction de la route (vers 1934). Le nouveau bac (actuel), fut reconstruit en béton, et placé là où il y avait de la place... Il est alimenté par une nouvelle source, ces bac et source se trouvant donc maintenant situés tous deux de l'autre côté de la route par rapport à l'ancien bac [GB].



Ph. 24a et 24b. Bac de la Charnaz, en bordure de la route de Giron, dans un cadre magnifique...

Il ne fait aucun doute qu'en 1934, sous la dénomination du lieu-dit de « **Crête** », c'est le bac actuel de la Charnaz qui était concerné par l'article 4 de l'emprunt municipal de 100.000 francs : « 4°) *Construction de bacs à la Crête et Pré Grevet, 7.000 francs* ». Monsieur le Maire expose ensuite « *qu'il y aurait (intérêt), depuis la construction du chemin vicinal ordinaire n° 2 de Champfromier à Giron, d'aménager les deux sources qui sont situées à La Crête et Pré Grevet, en bordure du CV (Chemin Vicinal) n° 2, tant pour offrir aux usagers des points d'alimentation en eau potable convenable que pour améliorer l'utilisation de ces sources comme abreuvoir* ». Il sollicite l'autorisation de M. le Préfet d'exécuter ces travaux de gré à gré, après appel à la concurrence des entrepreneurs de la région [RD14, f° 315-318 (18 juillet 1934)]. Mais le 4 août 1934, après les observations données par le Conseil départemental d'hygiène sur la qualification d'une eau « potable », il est exposé que, « *considérant que le seul but de ces travaux est d'améliorer un état de chose existant depuis très longtemps pour offrir aux usagers des bacs propres et étanches devant servir plus particulièrement à l'abreuvement des bestiaux, que l'éloignement de ces bacs de toute habitation rend très difficile leur surveillance pour éviter une pollution toujours possible (... le CM) est d'avis que le captage et l'utilisation de ces sources ne soit pas considéré comme potable* » [RD14, f° 319-320]. En février 1935, on en réalise la construction : le marché de gré à gré, est passé avec **Mr Giannardda Secondo**, entrepreneur à St-Claude, qui a présenté l'offre la plus avantageuse, étant connu pour avoir exécuté pour le compte de la commune des travaux très importants qui donnent entière satisfaction, et on le dispense de déposer un cautionnement [RD14, f° 329].

25) Bac de Pré-Grevet (1934)



Ph. 25 Bac de Pré-Grevet (et détails de date sur le pilier, 1932 !)

Ce bac (2,28 m x 1,11 x 0,68, profondeur 0,62) en béton est situé en bordure de la route de Giron, à proximité de la grange de Pré-Grevet. Le pilier (0,33 m x 0,33 x 1,43) est aussi en

béton. Côté route, ce pilier porte curieusement la date 1932, date encadrée qui fut finement tracée dans le béton. On croit pouvoir lire aussi, en dessous, deux initiales AF, également gravées dans le béton, mais plus grossièrement.

Historique : Il semble bien que, malgré la date de 1934 et non celle de 1932 lisible sur le bac, ce soit le lavoir actuel qui soit concerné par l'article 4 de l'emprunt municipal de 100.000 francs « 4°) *Construction de bacs à la Crête (La Charnaz) et Pré Grevet, 7.000 francs* » [RD14, n° 315 (18 juillet 1934)] (voir au bac de la Charnaz, la suite des délibérations, qui leurs sont communes, abandon de la qualité « *eau potable* » et construction).

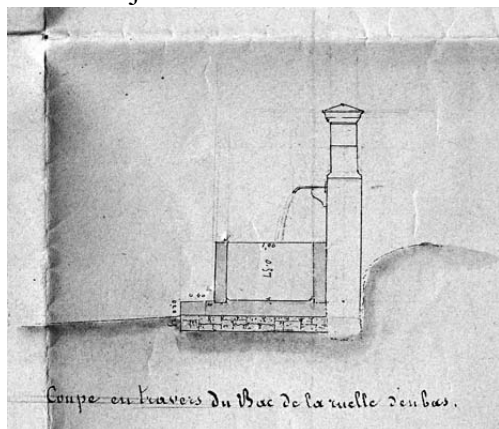
Monnetier-Crêt, Monnetier-Rue, Conjocle, et éparses

Rappelons que pour les compléments anciens, assez nombreux et malheureusement souvent très confus pour Monnetier, on pourra utilement se reporter aux notes de fin d'ouvrage sur les fontaines indistinctes.

Les trois premiers lavoirs en pierre de Monnetier, construits en 1882/84

Après que Champfromier (village) ait envisagé de remplacer dès 1875 ses trois vieux bacs en sapin par trois bacs en pierre, et qu'ils furent donnés à la réalisation au tailleur Fontaine, il semble bien que ce soit ce même entrepreneur, qui, cette fois pour le compte du hameau de Monnetier, ait réalisé aussi trois lavoirs en pierre. Entre temps, la commune avait changé de maire, et c'est Alphonse Courbe-Michollet, un cultivateur-exploitant de Monnetier (né à la Serraz, puis ayant demeuré toute sa vie au Poisey) qui avait été élu en 1881. Les lavoirs de Monnetier seront à l'ordre du jour dès 1882.

On n'a malheureusement pas la certitude de savoir précisément où ces trois bacs furent implantés à Monnetier. On verra qu'ils seront destinés, l'un « ***à la Pierre, autrement dit le Crêt*** » et les deux autres « ***au haut et au bas de la rue*** » (de la « ***Ruelle*** » sur les plans...) Pour le premier il devrait s'agir de la placette de Monnetier-Crêt, mais nul ne se souvient qu'on la nommait jadis la Pierre. Un lieu-dit est encore connu de nos jours sous le nom de « *Côte de la*



Pierre », mais il est situé plus à l'est. Alors ce bac avait-il été posé tout près du petit pont du chemin du Poisey, là où coule le ruisseau des Charrières ? Dans ce cas il aurait bénéficié de l'eau du ruisseau sans besoin de canalisations et son emplacement correspondrait à la bordure du lieu-dit actuel. La mémoire orale n'a aucun souvenir d'un bac à cet endroit (mais au centre de Conjocle, se trouvait un bac près d'un ruisseau, et rares sont ceux qui le savaient encore)... Pour les deux autres bacs, probablement doit-on comprendre le terme de « *rue* » comme étant Monnetier-Rue, le haut pouvant alors désigner l'actuelle route d'accès, et le bas, soit la

placette de la fruitière soit l'Impasse Genolin...

Tout aurait pu commencer aussi en 1876 à Monnetier, mais à cette date leurs habitants n'obtiendront qu'une prolongation de canalisation en fonte, et pas encore de lavoir en pierre, d'autant plus que des critiques fusent...

Le 11 mai 1876, il n'y a encore que **3 bacs publics** à Monnetier, mal alimentés (sans plus de précisions, mais en bois). Le Président du conseil expose « *que les fontaines de Monnetier*

demandent à être réparées, les **tuyaux en fonte** n'étant établis que sur une partie du parcours de l'eau, que les eaux sont conduites par un canal, pour alimenter les trois bacs. Le CM vote la somme de 2.000 francs, qui seront employés à continuer la conduite des eaux à trois bacs du hameau de Monnetier, conduite qui se fera en tuyaux de fonte » [RD11, f° 83v-84]. Cette décision, et essentiellement la nuisance du cimetière voisin de sa maison (au bourg de Champfromier, et non à Monnetier), sont bientôt critiquées (14 mai 1876) par **M. Ducret-Médecin**, l'un des conseillers municipaux, qui s'en ouvre au Préfet et expose : « (...) Pour les fontaines de Monnetier hameau de ladite commune, une somme de 2.000 francs : cette réparation est nécessaire, mais il faudrait l'adjudication et une direction sérieuse, afin de ne pas renouveler l'édition des bacs de la commune où **la légalité brille par son absence**. Ces travaux, mal conduits, sont encore inachevés sur des bacs, à l'insu du conseil, sur un terrain particulier non acheté, plusieurs observations faites à l'administration, nous ignorons les réponses, pleine latitude à effraction » [RD11, f° 84]. Pour conclure, signalons que la réception définitive « des bacs » de Champfromier, aura lieu en novembre, sans aucune précision...

Six ans plus tard, en 1882, **des bacs en pierre** sont à nouveau souhaités pour remplacer, rapidement, ceux en bois (toujours pas situés). Le 5 novembre 1882, le CM, « vu le **mauvais état des fontaines et bacs du hameau de Monnetier, lesquels sont en bois tombant en vétusté, et considérant l'urgence qu'il y a de les remplacer par des bacs en pierre, semblables à ceux déjà construits aux autres hameaux de la commune, vu les plan et devis dressés par M. Driset, ex agent-voyer, les approuve** » et vote la somme de 2.030,48 francs, demandant en outre l'autorisation à M. le Préfet de traiter de gré à gré avec un homme de l'art [RD12, f° 26v]. Mais l'administration ne répond pas, et le 6 mai 1883 une nouvelle demande lui est adressée [RD12, f° 30v]. Toujours sans réponse du Préfet, le CM réitère sa demande chiffrée des travaux le 5 août 1883 [RD12, f° 35]. Et elle doit encore reformuler sa demande, un an plus tard..., le 8 juin 1884 [RD12, f° 45v]. Finalement six mois plus tard, le **8 février 1885**, sans qu'on sache si le Préfet a enfin donné son accord, le CM vote à M. Driset architecte à Champfromier, la somme de 35 francs, « montant des honoraires qui sont dus **pour plan et devis de trois bacs à Monnetier, actuellement en voie d'exécution, sous le surveillance de M. le Maire, suivant traité de gré à gré** » [RD12, f° 55].

Ces délibérations avaient été préparées par un devis du 20 août 1882, signé par l'architecte Driset, devis qui sera vu et approuvé par le cabinet du préfet, le 2 juillet 1884. On en apprend ainsi un peu plus sur la localisation de ces trois nouveaux bacs. Ils seront à l'emplacement des anciens, l'un « **à la Pierre** », autrement dit le **Crêt** et « **au haut et au bas de la rue pour les deux autres** ». Pour le reste on sera certainement surpris par le minutieux détail des matériaux et pose, ainsi que de la mention des **38 voiturées (de bœufs) nécessaires pour transporter la pierre** de ces lavoirs ! Voici ce texte :

« **Devis instructif et estimatif [2.030,48 francs] des travaux à exécuter pour l'établissement de trois bacs en pierre à Monnetier, hameau de la commune de Champfromier.**

Exposé. Rapport justificatif. Depuis plusieurs années, la commune de Champfromier transforme ses fontaines au fur et (à) mesure que le besoin s'en fait sentir et que ses ressources le lui permettent. Elle a complètement renoncé au vieux système des bacs en madriers de sapin et leur a substitué la pierre, ce qui lui a parfaitement réussi. Aussi, va-t-elle renouveler de cette manière ceux de Monnetier qui sont l'objet du présent devis. Ce hameau, le plus important de la commune, comprend deux agglomérations séparées l'une de l'autre par un profond ravin. **Trois fontaines le desservent** et sont amplement approvisionnées d'eau, mais les bacs qui la reçoivent sont hors de service et tombent de vétusté, leur ajournement n'est pas possible, lors même que la commune ne pourrait pas faire face immédiatement à la dépense. Comme il faut au moins six

mois pour l'exécution, elle aura le temps de réaliser des fonds par la vente des coupes [de sapins] qui doivent avoir lieu dans le mois de septembre.

Le projet ne comporte aucun luxe. Les bacs sont simples, à parois unies, de forme rectangulaire, comme ceux précédemment construits. Les chèvres existent, munies de leurs jets. Deux seulement sont à retoucher et à couronner de chapiteaux. **Les emplacements sont les mêmes, c'est-à-dire : à la Pierre soit le Crêt, au haut et au bas de la rue pour les deux autres.**

Les prix de ce genre de travail, d'ailleurs tout spécial, sont assez connus et en rapport avec les carrières de la localité et des environs pour nous dispenser de produire des analyses et les sous-détails qui d'ordinaire servent de base aux projets. Néanmoins, pour faciliter la concurrence nous ne donnons aucune préférence à telle carrière plutôt qu'à telle autre connue, en l'imposant à l'entrepreneur. Il suffit que la pierre réunisse, par sa nature calcaire, les conditions de solidité voulue.

Exécution. Les trois nouveaux bacs auront les mêmes emplacements que ceux qu'ils sont destinés à remplacer. Les deux de la ruelle seront absolument semblables, celui du Crêt ne différera d'eux que par sa longueur qui sera un peu réduite à cause de son emplacement. Tous trois auront la même forme et recevront la même main d'œuvre ; en conséquence nous ne donnerons que la description d'un seul, un des grands. Il sera fait en douelles de 18 centimètres d'épaisseur, reposant sur un plafond de 25 centimètres, également d'épaisseur, posé lui-même sur une massif de maçonnerie de 0,25 m. L'assemblage des parois se fera à emboîtement par tenons et cannelures de 4 à 5 cm de pénétration, avec dégagement suffisant pour être coulé au ciment ; celui du plafond formera mâle et femelle d'au moins 6 cm. **Chaque bac sera divisé en deux compartiments, un grand et un petit. La longueur totale sera de 5 mètres, la largeur de un mètre et la profondeur de 57 cm, toutes mesures intérieures, grand compartiment ou lavoir (de) 3,33 mètres [soit les 2/3 de la longueur], petit ou rinçoir 1,67 m.** La division se fera au moyen d'une douelle de 0,12 m d'épaisseur, comprise par moitié dans chacune des longueurs qui précèdent. **Celui du Crêt, dont la longueur est différente, c'est-à-dire de 4 mètres,** sera également divisé en deux compartiments. Dimensions : longueur du grand 2,50 mètres, du petit 1,50 m, largeur 1 m, profondeur 0,57 m.

La longueur de chaque douelle n'est pas fixée, sans néanmoins que la moindre soit inférieure à 80 cm. Les parois seront taillées proprement aux parements vus, intérieurs et extérieurs. Elles seront logées dans une rainure de 3 cm de profondeur, pratiquée au lit de pose, dans le dallage du plafond, lequel fera saillie en dehors de 10 cm. Les cadettes seront posées jointives et amorcées comme il a été dit ci-devant, et les joints saturés au ciment. Les dimensions de ces dalles ne sont pas fixées mais trois au moins devront faire 1,56 m, les deux de tête et une dans le milieu. Les autres pourront être à joints croisés. Cependant si la carrière permet de faire le tout de toute la largeur, le travail n'en vaudra que mieux, l'entrepreneur y trouvera son bénéfice dans l'économie de la main-d'œuvre. La pose générale de ce plafond, une fois faite suivant le tracé et le nivellement préalables, l'entrepreneur fera **un ragréage à la marteline pour obtenir une légère pente**, de manière à faciliter l'écoulement des eaux au moment du nettoyage au balai.

Toutes les douves seront assujetties après la pose par **des agrafes** ou freppes en fer, reliant chaque joint. Le fer aura 0,025 m de plat sur 0,01 m d'épaisseur, recourbé par bout de 0,04 m et affleurant la face de la paroi, puis scellé au ciment. Les têtes, qui naturellement seront d'une seule pièce, porteront deux agrafes dont chaque branche est fixée à 0,09 m, en tout 0,18 m, non compris les crochets. Chaque bassin aura son **trou de vidange** de forme ronde et de 0,05 m de diamètre. Pour éviter les éclaboussures de la broche, ils seront faits préalablement à la pose. Les entailles de communication des petits bassins aux grands seront doubles et n'auront que 0,03 m de profondeur, tandis que celles de déversoirs en auront 0,04 m, avec un diamètre

plus grand. Leurs emplacements, d'ailleurs indiqués sur le plan, seront définitivement fixés au moment de la pose.

A égale distance de la chute du jet, il sera placé **deux étriers en fer méplat** de 0,025 m sur 0,01 m d'épaisseur, assujettis par bout recourbé de 0,04 m.

Le bac du haut de la rue sera assorti d'un cordon de margelles [au sol] régissant tout autour, les deux autres n'en auront que sur le devant et aux têtes [sur les côtés], le dégagement n'étant pas libre derrière. Elles auront 0,30 m de largeur qui, avec les 0,10 m de saillie laissés par les plafonds, formeront trois trottoirs de 0,40 m pour la commodité des lessiveuses. Ces dalles auront la même épaisseur que les fonds et seront posées jointivement sur maçonnerie. Elles seront taillées à la pointe, avec traits de ciseau sur les côtés. En les posant, on ménagera une légère déclivité en dehors (0,015 m) ; les joints seront refaits en ciment. Celles d'angle formeront équerre. La correspondante au déversoir sera taillée en gargouille, le tout suivant prescriptions. Les moindres longueurs ne seront pas inférieures à 0,60 m.

Nous avons dit que deux des **chèvres existantes** étaient à retoucher, ce sont celles de la ruelle. **Celle du haut** a 1,50 m de fut et 0,45 sur 0,35 m de grosseur, et pas de chapiteau. Ces dimensions choquent l'œil. La colonne sera chanfreinée sur 0,03 m de côté, ce qui produira des facettes de 0,045 m et elle sera exhaussée de 0,50 m et couronnée d'un chapiteau d'ordre toscan. Le morceau ajouté au fut sera rendu carré par une réduction de 0,05 m de deux de ses côtés, au moyen d'un congé à la naissance.

La chèvre d'en bas a déjà reçu un ajoutage qui sera complété par un chapiteau de même ordre [toscan]. Les panneaux de grandeur d'exécution seront donnés en leurs temps par l'auteur du projet surveillant des travaux.

Il va sans dire que **la pierre sera saine**, sans écornure et taillée proprement. La reconnaissance en sera faite avant la pose. Toute **la chaux** employée sera de la qualité dite lourde, et **le ciment** dit de Grenoble. En résumé, tous ces travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, chacun en ce qui le concerne.

Métré et estimation. Bac de la ruelle, d'en haut. Fouilles, un des grands. La préparation de l'emplacement, le creusage, le nivellement, l'exportation des déblais sont compensés par **l'abandon à l'entrepreneur des vieux bacs** ». Vient ensuite le détail des maçonnerie, plafonds, parois ou douves, margelles, et accessoires (dont l'ajout au fut de la chèvre d'un bloc de 50 cm de hauteur et un chapiteau), les prix pour la pierre étant donnés pour le transport jusqu'au Pont d'Enfer, soit 12 à 18 % de hausse pour arriver à Monnetier, distant de 1500 mètres. Le bac d'en bas est semblable. Le bac du Crêt est sommairement détaillé. Le prix pour les trois bacs est calculé à 1.954,48 francs. S'y ajoute 38 voitures à 2 francs pour le transport de la pierre (voyages de 750 kg), d'une masse totale de 576 quintaux (soit 28.800 kg, le quintal valant alors 50 kg) calculée à partir de 10,672 m³ de pierre ayant une masse volumique de « 54 quintaux par mètre » (2.700 kg/m³). Au total général, la dépense de ce devis s'élève ainsi à la somme de **2.038,48 francs**. L'acte est rédigé à « Champfromier, le 20 août 1882. [Signature : Driset]. Vu et approuvé, Bourg le 2 juillet 1884. [Signature : Pour le Préfet, Daguin] » [AC, carton M5].

En attendant l'approbation du Préfet, un « **Cahier des charges des travaux de construction de trois bacs et leurs accessoires à Monnetier, hameau de la commune de Champfromier** » est conservé. Daté du 25 août 1882, il est signé par Fontaine, vraisemblablement alors seul adjudicataire. Mais c'est le seul endroit où il est cité : a-t-il vraiment taillé ces trois bacs ?

Voici maintenant quelques extraits ce cahier des charges :

« Art. 1. Cette adjudication aura lieu à la mairie, en présence du maire, assisté de deux membres du conseil municipal, de l'auteur du projet et du receveur municipal. Elle aura lieu **au rabais sur soumissions cachetées** et dans la forme ordinaire (...)

Art. 2. Tous les travaux seront exécutés conformément au devis et au plan dressés à la date du 20 août courant (...)

Art. 3. Si des modifications étaient jugées nécessaires, l'entrepreneur serait obligé de les faire (...)

Art. 4. Les travaux seront terminés dans le **délai de 7 mois** à partir du jour de l'adjudication. Tout retard entraînerait une retenue de 3 francs par jour (...)

Art. 5. Il fournira une bonne et solvable caution (...)

Art. 6 à 8. Il pourra être délivré des acomptes (...); Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'adjudicataire (...); **L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de Monsieur le Préfet.**

Champfromier, le 15 août 1882 [Signature : Driset]. Vu et pris connaissance [Signature : Fontaine]. » [AC, carton M5].

On ne sait pas si ces projets longuement étudiés furent réalisés. On peut en douter, du moins pour Monnetier-Crêt. Le lavoir y est bien plus tardif (1924/25) et la fontaine (par ailleurs existante depuis 1848/54) n'a pas les bonnes dimensions... Reste à voir au ruisseau des Charrières ?

26) Fontaine de la placette de Monnetier-Crêt (1848-54)



Ph. 26. Pour les habitants de Monnetier-Crêt, c'est « la fontaine » (et non le lavoir).

Un bac-fontaine, non couvert, est situé au centre de la placette de Monnetier-Crêt, entre le Chemin du Poisey et la Rue du Crêt. Cet ensemble de bassins (4,38 m x 1,39 x 0,63) est constitué de deux bacs (profondeur 0,60 m). Il ne s'agit pas d'un lavoir, aussi n'est-il pas surprenant que l'eau arrive d'abord dans le plus grand bac (2,80 m), sortant d'un tuyau (rosette en fonte) placé dans un pilier en pierre (0,38 m x 0,38 x 1,95) en face du bac de gauche. En façade, à gauche des bacs, subsiste une pierre de taille ancienne. Les autres dalles qui constituent les bassins, sont plus récentes et sont de type bouchardé. Le pilier, grossièrement restauré, présente

encore d'évidentes faiblesses. Mais l'ensemble serait l'un des plus anciens de Monnetier, puisque ce bac-fontaine date de 1848-54 alors que les premiers lavoirs ne seront construits qu'après 1882.

Ce bac était appelé « *la fontaine* » par les habitants de Monnetier-Crêt, le distinguant ainsi, sans qu'il y ait été besoin d'un nom particulier, du « *lavoir* » situé au bas de l'actuel Chemin du Poisey. Ces appellations signifiaient qu'à cette fontaine, les enfants allaient chercher de l'eau pour la cuisine et les autres besoins de la maison, et que les animaux s'y abreuvaient. Les pourvoyeuses de miel appréciaient aussi cette eau : il n'y a pas si longtemps que les abeilles du rucher de M. Guennec et de Marcel Vallet venaient y boire une eau pure. On aura compris que dans l'autre bac, le vrai lavoir, était celui le seul on l'on faisait la lessive ! [MC].

Historique : le 11 juin 1848, un des membres du CM expose que « *le village de Monnetier, composé de 50 maisons [Monnetier-Crêt (?), et fermes isolées, sans compter Monnetier-Rue], n'a d'eau pendant toute l'année que celle d'un ruisseau [le ruisseau des Charrières (?), sur les hauteurs de Monnetier-Crêt] qui tarit pendant l'été et l'hiver, et (est) éloigné de dix minutes de beaucoup de maisons, et que la rareté de l'eau causait de grandes incommodités aux habitants de ce hameau, le conseil reconnaissant l'urgence et attendu que l'eau est un premier besoin de la vie, vote la dépense nécessaire pour l'achat de tuyaux pour conduire une source audit hameau selon un devis et une étude dressée par un homme de l'art, à condition que les habitants feront les fouilles* » [RD10, f° 17v]. Il faudra ensuite attendre quatre années. En février 1852, vu la délibération précédente du 11 juin 1848 « *pour la confection d'une fontaine au village de Monnetier, et qui n'a pas été mise à exécution à cause de la dépense extraordinaire qu'elle nécessitait, et le déficit de la caisse communale, considérant cependant que ce hameau, pendant les sécheresses de l'été, a un grand besoin d'eau, le CM vote une somme de 100 francs pour achat de poudre et conduite des travaux d'un essai de fouille (tranchée) qui sera fait par les habitants intéressés pour chercher s'il y a un moyen d'avoir de l'eau dans ledit village* » [RD10, f° 32v]. Presque deux années plus tard, la fontaine (ou ses tuyaux) ne semblent toujours pas réalisée : en **décembre 1853**, « *vu le devis supplémentaire (...) pour la construction d'une fontaine, montant à 1.401 francs, dressé par le sieur Ducret, considérant l'urgence, vote la somme* » [RD10, f° 41]. En mai 1854, « *considérant qu'en faisant construire la fontaine du hameau du Crêt, la commune a été obligée d'acheter, des héritiers de Ducret Martin tisseur [CI-4131], un jardin [la parcelle C 1495 des plans napoléoniens, alors l'un des deux jardins situés au centre de la placette actuelle de Monnetier-Crêt] pour faciliter la circulation (de l'eau), le conseil est d'avis de payer auxdits héritiers la somme de 30 francs à titre d'indemnité* » [RD10, f° 42v].

Le projet global en 1882/84 prévoyant la construction de 3 bacs à Monnetier, dont l'un à Monnetier-Crêt, s'il correspondait à la fontaine actuelle, n'aurait pas été réalisé puisque les dimensions ne sont pas rigoureusement les mêmes (largeur intérieure de 1 mètre dans le projet...)

Le 8 août 1886, le CM votera les crédits pour des projets de conduites d'eau, dressés par M. Driset, en particulier pour la « *conduite d'eau du bac du Crêt à Monnetier* », montant à 1.733,63 francs (sur un total de 2.195 francs) [RD12, f° 79].

Les lavoirs peuvent subir des dégradations diverses, en particulier causées par des véhicules. C'est ce qui est arrivé à celui-ci. En 1995, le CM est informé de dégâts occasionnés par un véhicule particulier (sinistre du 8 décembre 1995) et qu'un devis de réfection sera demandé à un marbrier. L'indemnisation par l'assureur de la commune se monte à 25.024,50 francs, ce qui est accepté [RD21, f° 106 et 146 (janvier et octobre 1996)]. En octobre 2005, le CM déclare que le bac de Monnetier-le-Crêt a été réparé [RD23, f° 96].

27) Lavoir de Monnetier-Crêt (au bas du Chemin du Poisey) (1924/25)



Ph. 27a et 27b. C'est « Le lavoir » de Monnetier-Crêt (et non la fontaine).

Un vaste lavoir couvert est situé à l'entrée de Monnetier-Crêt (peut-être parfois dit de la rue Haute), au croisement du Chemin du Poisey avec la route des Avalanches. Il n'est plus alimenté et, actuellement (2013), un étai métallique le soutient, placé entre le bac et la base du toit.

L'important ensemble des bassins (6,13 m x 2,23 x 0,76) est constitué de deux bacs (profondeur 0,75 m) et d'un pilier (0,30 m x 0,30 x 1,25) placés bout à bout. Les bacs sont en béton mais la planche inclinée est en pierre de taille bouchardée gris clair (mesurant 0,58 m de largeur, mais ne débordant que de 0,15 m des bacs). Elle est placée à l'arrière, sur l'ensemble de la longueur des bacs, les aménageant en lavoirs fonctionnels. Le bac de gauche est le plus grand (3,80 m). Le bâtiment (9,34 m x 4,60 x 2,90 en façade sous la poutre) qui abrite ce lavoir possède traditionnellement trois murs, ici recouverts de peinture blanche. Les murs latéraux se terminent chacun en façade par un crépi imitant de grosses pierres de taille sur toute la hauteur, **avec à droite la particularité d'un décalage**, de la largeur d'une pierre, rendant ce côté moins large en hauteur. Le toit est à deux pentes, et est couvert de tuiles mécaniques.

C'est à ce grand lavoir que toutes les femmes de Monnetier-Crêt venaient faire leur lessive. Les adultes d'aujourd'hui se souviennent qu'étant enfants, lorsque « *la mère* » prévoyait de faire la lessive, celle-ci vidait le bac et eux, enfants, devaient broser les bords intérieurs afin que ce bac soit très propre au moment où la lessiveuse arriverait pour le rinçage.

Michèle C.-V. se souvient, des jeux d'enfants et d'un drame évité de justesse : « *Nous avons tous joué autour de ce lavoir et nous nous glissions le long du poteau métallique. Mais un jour D. V. est tombée dans ce lavoir et c'est grâce à la présence de ma sœur Martine qu'une noyade a été évitée de justesse. C'était un hameau vivant, sympathique, où les habitants se croisaient, taillaient la bavette, et où chacun partageait plus ou moins les joies et les peines de ses voisins* » [MC].

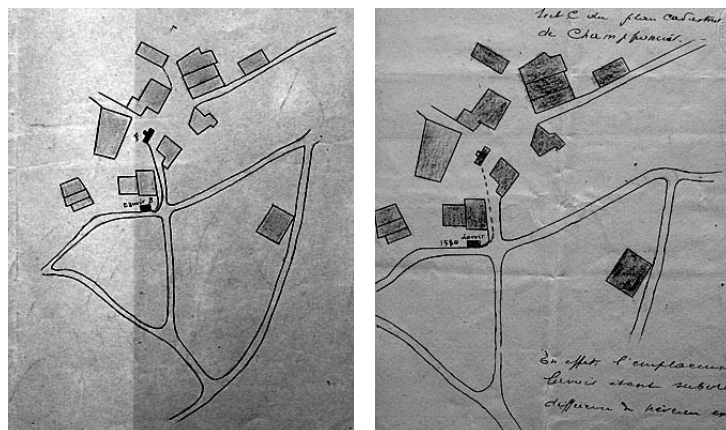
Le trop plein d'eau était canalisé en longeant la route vers la maison de la Chénaz (Guillemot) située en contrebas, puis vers la rivière qui se jette bientôt dans la Volferine.

Historique : les archives font état du projet de ce lavoir, et même de deux plans (mais ceux-ci sont peu précis et presque à l'envers, avec le nord vers le bas !) L'un des exemplaires des plans est dessiné sur une chemise cartonnée ne contenant que le complément d'un projet

commun (voir à Réservoir de Communal). Il montre une dérivation depuis la fontaine de la placette de Monnetier-Crêt, avec titre se référant au **30 décembre 1924** [AC, carton M5].

Le mémoire général commun, daté du lendemain 31 décembre 1924, intègre naturellement dans ses projets ce lavoir, précisant que jusqu'alors « **Monnetier** » de disposait que d'un petit bassin attendant à une fontaine :

« **Construction d'un lavoir public.** Le hameau de Monnetier, ne dispose pas de lavoir couvert. Il n'y a actuellement qu'un petit bassin attendant à une fontaine, tout à fait insuffisant pour une population de plus de 200 habitants. Il se trouve au milieu de la place publique et ne peut se couvrir car d'une part il gênerait considérablement pour faire abreuver le bétail et ensuite les jours et vues [sic] des maisons avoisinantes seraient bien compromises. Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé de construire un lavoir couvert sur un terrain situé à 50 mètres de la fontaine. La situation de ce terrain, à 4 mètres en contrebas de la fontaine en question permet l'utilisation des eaux de trop plein de celle-ci pour l'alimentation du lavoir en eau propre. L'évacuation des eaux usagées se fera dans un canal passant à proximité et allant à la rivière. La canalisation à établir, partant de la fontaine A, suivra le chemin rural pour arriver à la croisée des routes en B, où sera établi le lavoir. La canalisation sera en tuyau de fonte de 60 mm (...) [Signé à Nantua, le 31 décembre 1924 par l'architecte Moinat] » [AC, carton M5].



Ph. 27c et 27d. Deux plans de situation, montrant la position du lavoir projeté par rapport à la fontaine existante, à Monnetier-Crêt.

La réalisation du projet commun se fera attendre. Concernant la construction de ce lavoir couvert à **Monnetier**, un devis détaillé précise qu'il faudra prendre le trop plein de la fontaine sur la place avec 50 mètres de canalisation en fonte, réaliser le **déplacement d'une chambre d'eau** et la **canalisation venant de la source**, le tout pour un total de 18.290,60 francs (fait à Nantua, le 18 août 1925, signé *Moinat*, et du maire, approuvé et signé par le préfet, le 12 février 1926) [AC, carton M5].

Entre devis et accord du Préfet, il avait fallu traiter de l'acquisition du terrain, avec rapport d'expert. Le 14 octobre 1925, le soussigné Ch. Moinat, architecte demeurant à Nantua, consigne la promesse de vente signée par M. Ducret César, propriétaire à Monnetier, d'une parcelle de 130 m² à prendre sous le n° C 1580 (des plans napoléoniens). La promesse est signée de Nantua le 16 octobre 1925, par l'expert (et architecte) *Moinat* [AC, carton M5].

28) Lavoir d'Entrée de Monnetier-Rue (1882 ?)



Ph. 28a et 28b. Lavoir désaffecté de la route d'accès à Monnetier-Rue.

Le lavoir couvert, qu'on dira de l'Entrée de Monnetier-Rue, est situé sur la droite de la route d'accès à l'entrée de ce hameau, rue qui serait dite aussi Rue du Haut...

L'ensemble des bassins (4,73 m x 1,26 x 0,60) est constitué de deux bacs (profondeur 0,60 m) placés bout à bout, le plus grand à gauche (3,20 m). À l'arrière, le plan incliné de travail (3,65 m x 0,60) couvre tout le grand bac et même une partie du petit bac, jusqu'au pilier. Il est en béton et renforce l'arrière des bacs jusqu'au sol sur 12 cm d'épaisseur. Le petit bac est à droite et reçoit l'eau provenant d'un tuyau (avec rosace en fonte) sortant d'un pilier en pierre (0,29 m x 0,29 x 1,63), pilier situé à l'arrière de ce petit bac et chapeauté d'une petite pyramide débordante. Les bacs sont en pierre de taille, assemblées par des crampons.



Le bâtiment (7,67 m x 3,55 x 2,57 en façade sous la poutrelle), est vétuste et comporte trois murs enduits, peints de couleur blanche. Le toit n'a qu'une seule pente (vers l'avant) et est couvert de tuiles mécaniques. Il est recouvert de mousses et de feuilles provenant d'un noyer voisin. Ce lavoir n'a plus d'alimentation en eau.

Historique : Ce lavoir semble se situer à l'emplacement du lavoir « du haut de la rue » de Monnetier, l'un des trois lavoirs projetés en 1882.

29) Lavoir de la Fruitière de Monnetier-Rue (1896 ?)



Ph. 29a-c. Lavoir de la place de la fruitière de Monnetier-Rue.

Le lavoir couvert, qu'on dira de la Fruitière de Monnetier-Rue, est situé dans ce hameau, à la placette, entre les rues dite de Monnetier et de Conjocle. Le pilier central porte en grosses lettres rouge peintes et presque effacées la mention de l'année 1896.

L'ensemble des bassins (5,38 m x 1,40 x 0,49, profondeur 0,54 m) est constitué de deux bacs de longueurs inégales, le plus grand à gauche (3,65 m), recevant l'eau sortant d'un tuyau du pilier placé au centre de l'ensemble. Ce pilier en pierre de taille est à base rectangulaire (0,45 m x 0,35 x 1,92) et est couvert d'un chapiteau en pointe de diamant. Les bacs sont en pierre de taille, assemblées par des crampons. Le plan incliné de travail (0,52 m) couvre à l'arrière toute la longueur des deux bacs, de part et d'autre du pilier central, et permettait donc l'utilisation des deux bacs en lavoirs. Cette planche à lessiver est en béton et prend appui jusqu'au sol, renforçant ainsi l'arrière des bacs.

Comme presque partout, le bâtiment (8,70 m x 4,00 x 2,30 en façade entre le sol actuel et la poutre) ne comporte que trois murs. Ici ils sont appareillés en pierres jointoyées laissées apparentes. Les murs latéraux sont arrêtés en façade par une hauteur de pierre de taille, celles de la base dépassant obliquement comme pour avoir servi de chasses-moyeux, mais sans aucune courbe. Le sol, maintenant rehaussé, est pavé de dalles de schiste de toutes formes polygonales inégales. Le toit comporte deux pentes et est couvert de tuiles mécaniques.

Historique : C'est peut-être pour le bac situé à cet endroit qu'en juin 1890 le CM déclarait déjà « *considérant que le trop plein des eaux du bac de Monnetier se répand à travers les rues et y forme une boue désagréable, décide de faire conduire ce trop plein au ruisseau du Pelan (la Volferine), et désigne M. Driset pour faire un plan et un devis des travaux à exécuter* » [RD12, f° 133]. En 1896, le CM souhaitait construire au Bordaz un bac, servant d'abreuvoir et de lavoir, en pierre, de même dimensions que ceux de Monnetier : celui-ci en était-il l'un des modèles ?) [RD13, f° 43v].

La même incertitude concerne un lavoir de Monnetier qui fut l'un des trois retenus pour être couverts en ardoise de la Maurienne en 1896 (mais les très grandes dimensions du bac, d'après le plan joint, pourrait faire opter pour celui du bas du Chemin du Poisey...) : « **La commune de Champfromier ne possédant pas de lavoir couvert, a décidé d'en faire couvrir un par village [sic] et fait dresser le devis suivant : Lavoir de Monnetier** ». La maçonnerie est réalisée en chaux lourde de Virieu, le pourtour sur trois côtés mesure au total 16,50 m de long (semblant de 8,50 m de longueur pour 4 mètres de largeur), pour 2 mètres de hauteur et 50 cm d'épaisseur, et la **toiture est en ardoise de la Maurienne, avec deux poinçons (épis de faitage ?) en zinc à boule et à pointe de 60 cm de haut**, pour un montant total 778,40 francs [RD13, f° 43v et 56v (voir aussi au Bordaz et à Mairie) - AC, carton M5]. La « *réception définitive de la toiture du bac de Monnetier* » est finalement de 813,60 francs, compte tenu d'un petit supplément de 35,20 francs, votée le 12 septembre 1897 [RD13, f° 70v].

En 1947, il semble que ce soit ce lavoir couvert, qui soit mis à réparer, dans le cadre d'importants travaux (782.170 francs) aux fromagerie et porcheries de Monnetier [RD15, f° 55]. En avril 1949, l'ensemble des travaux est exécuté (Tournier, terrassement et maçonnerie ; Brunet, charpente et menuiserie ; Hervi, plâtrerie, peinture) [RD15, f° 98].

Ce lavoir a été rénové par la famille Borgalli dans les années 1990/95.

Les lavoirs sont parfois mis à mal par des véhicules (Monnetier-Crêt), mais d'autres fois ce sont eux qui font subir des dommages à des automobiles, immobiles ! C'est ce qui est arrivé avec celui-ci : le 20 mai 2005, M. le maire rappelle le sinistre survenu le 27 février 2003, la neige du toit « *du lavoir de Monnetier* » étant tombée sur un véhicule privé, occasionnant des

dégâts de carrosserie ! Après de longues démarches, les assurances remboursent les réparations [RD23, n° 79]. Depuis cette date la toiture comporte des crochets à neige, efficaces !



Ph. 29d. Devant ce lavoir de la fromagerie de Monnetier-Rue (encore couvert en ardoise), on remarque la présence d'un énorme chaudron sous l'échelle et de 4 hommes, ouvriers (et patron ?) Cette cuve était de toute évidence destinée à équiper la fromagerie qui se trouvait juste en face et c'est probablement son installation qui avait justifié la présence d'un photographe. À droite, les enfants sont Louise et Yvonne Coutier, qui habitaient la maison au fond à gauche. La photo a été prise un été, vers 1928/29, peut-être à la suite de la subvention municipale allouée à la fromagerie le 12/08/1928... Collection privée.

30) Lavoir de l'Impasse de l'Abbé Genolin, Jean Ducret-Chevron (1895-96)



Ph. 30a et 30b. Lavoir de l'Impasse Genolin. À noter, une disposition très particulière des bacs, avec une séparation longitudinale (fleurie)...

Un lavoir couvert est situé dans le hameau de Monnetier-Rue, au début de l'Impasse de l'Abbé Genolin. Il est présumé que c'est celui qui était aussi désigné par le nom de **Jean Ducret-Chevron** en 1895. Sinon, il pourrait dater de 1882.

L'ensemble des bassins, entièrement en béton, est très inhabituel. Un grand rectangle (5,32 m x 1,88 x 0,58), comporte dans sa partie médiane un terre-plein terminé à droite par le pilier d'alimentation. Sont ainsi constituées deux rangées parallèles de bacs (profondeur 0,55 m). Le pilier (0,37 m x 0,37 x 1,76) d'où sort un tuyau d'eau, est aussi en béton mais son chapiteau est en pierre. Le bassin situé à l'arrière est constitué de deux bacs disposant d'un plan incliné de travail (0,45 m) courant sur toute la longueur de ces deux bacs. À l'avant le bassin, qui n'est pas divisé, est celui qui reçoit l'eau du pilier, laquelle s'écoule ensuite vers les bacs de l'arrière. La façade des bacs comporte une énigmatique plaque avec une inscription à peindre qui semble inachevée et dont les dernières lettres seraient ...JD !



Ph. 30c et 30d. Ce lavoire, en plus de sa disposition en bacs parallèles, étonne aussi par une plaque en façade semblant se terminer par les lettres « JD » à peindre !

Ce lavoire est protégé par un bâtiment (7,82 m x 4,90 x 2,50 en façade sous la poutre) ouvert en façade, aux murs crépis, avec un toit à deux pentes couvert de tuiles mécaniques. Au sol, devant les bassins sur une largeur de 59 cm, subsiste une rangée de belles et grandes pierres de taille. Derrière ce bâtiment se trouvent actuellement un abri et un terrain de boules.

Historique : le 5 mai 1895, le CM, concernant le lot numéro 4, la « *tranchée du (depuis le) bac de la fruitière à Monnetier au bac Ducret-Chevron* » (mais cette tranchée pourrait concerner les deux lavoires de l'Impasse Genolin, et alors celui-ci pourrait-être du lot de 1882), soit 110 m à 0,50 F, l'attribue à **Ducret-Nance Martin** [RD13, f° 31-32]. Le 9 février 1896, le Conseil Municipal souhaite la construction à Monnetier d'un bac **en ciment** ayant 2,60 m x 0,80, devant la maison de **Jean Ducret-Chevron**. Monsieur Tournier, architecte est désigné pour établir ce projet. Le 12 septembre 1897, le CM « *vote la somme de 345,35 francs, montant du traité de gré à gré concernant le bac Ducret-Chevron de Monnetier* », suivant traité du 27 juillet 1896 [RD13, f° 70v]. Le 15 mars 1896, le CM approuve le devis dressé par M. Tournier architecte, montant à 330,95 francs, pour l'**établissement d'un bac à Monnetier** (dit **Bac Jean Ducret-Chevron en marge**) [RD13, f° 46].

Le 25 mars 2005, le CM approuve un montage financier pour la rénovation du lavoire et de ses environs. Le coût en est de 17.675 € HT, à l'initiative du PNR du Haut-Jura (2.508 €), avec les participations de la Région (6.300 €), du département (5.302 €) et de la commune (3.535 €) [RD23, f° 70]. Mais le département n'ayant pas donné une suite favorable, la répartition, pour le même total, est modifié : Région pour 6.330 € HT, Leader (PNR) pour 5.016 € et Commune pour 6.329 € [RD23, f° 92 (2/9/2005)]. Ce projet est reporté puis retenu.

Ce lavoire semble se situer à l'emplacement du bac du bas de la rue de Monnetier, l'un des trois bacs envisagés en 1882.

De mémoire orale, la fromagerie primitive de Monnetier se trouvait à l'emplacement de l'actuel lavoire couvert de cette Impasse Genolin, de quoi compliquer encore les localisations !

31) Lavoir du Chatelard (au bout de l'Impasse Genolin)



Ph. 31. Petit ensemble ancien, non couvert, aménagé en lavoir au bout de l'Impasse Genolin.

Le joli lavoir ancien du bout de l'Impasse Genolin, est non couvert mais entouré au sol de vieilles pierres de taille. L'ensemble des bassins (3,40 m x 1,25 x 50) comporte deux bacs (profondeur 0,59 m) réalisés en pierres de taille assemblées par des crampons. Le plan de travail oblique (0,42 m) est en béton, descendant jusqu'au sol aux deux extrémités. Le pilier (0,40 m x 0,40 x 1,27) d'où sort le tuyau d'alimentation en eau, positionné à gauche des bacs, est en pierre, mais son chapiteau est en béton.

32) Fontaine du début de Conjocle (pour mémoire)

Les natifs de Conjocle conservent le souvenir d'une petite fontaine qui se trouvait à droite dans le virage après le pont. Elle était alimentée par la source du Potachet [YD].

Historique (incertain) : le 14 août 1904, le CM vote deux paiements, l'un de 218,70 francs et l'autre de 711,30 francs à Mr Grisard François pour réparations [sic] aux **fontaines de Conjocle** (le tout est titré en marge « *Bacs et porcherie de Monnetier* »...) [RD13, n° 138]. Très proche de l'ancienne porcherie, cette fontaine-bac était-elle de celles concernées ?

33) Bac du centre de Conjocle (1902, déplacé)



Ph. 33a-c. Le bac de Conjocle-centre agrémenté désormais le camping.

En plus de la fontaine du virage d'entrée dans Conjocle, les habitants de ce hameau disposaient de deux bacs très semblables (et même, certainement complètement identiques,

jumeaux), situés au bord de l'unique chemin de ce hameau, et chacun placé près d'un ruisseau à mi-distance des deux maisons voisines. Celui-ci, qu'on dira du centre de Conjocle, se trouvait entre les maisons sises aux 603 et 771 de la Route de Conjocle (Tornare et Marisi), mais il était positionné du côté opposé aux maisons, en bordure et parallèlement à l'étroite route, après le ruisseau (en venant de Champfromier).

Sachant que ce magnifique bac se trouve de nos jours à l'entrée du camping, il est aisé de l'observer. Il est en effet remarquable pour être un bac monolithe (taillé dans un unique bloc de pierre). De plus, et malgré sa simplicité, sa découpe en est particulièrement élégante : au lieu d'être de section classiquement rectangulaire, sa façade est courbe aux deux bouts, vers l'arrière. Le travail fut terminé à la boucharde (sauf l'arrière, qui fut laissé en taille grossière). Les dimensions extérieures de ce monolithe sont imposantes (3m x 1,05 x 0,70), l'épaisseur générale des parois étant de 10 cm, en bordure supérieure. Aucun trou n'est actuellement visible dans le pourtour du bac mais, comme son jumeau, il y en a certainement un qui est maintenant caché par le portique où il est inséré au plus près.

Pour ceux qui l'on encore connu à son ancien emplacement à Conjocle, il n'était plus qu'un simple abreuvoir, probablement en usage pour l'ensemble des vaches qui paissaient sur toute la longueur du coteau de Conjocle. Un simple bout de tuyau de ferraille, prenant appui sur le bord du bac, sans chèvre ni pilier, déversait une eau captée tout juste derrière dans le lit du ruisseau. Lors de sa dépose, on observa qu'il avait été posé sur un lit de gravillons.

Le lecteur se reportera utilement au second de ces deux bacs jumeaux, ci-après.

Historique (en partie pour deux bacs) : le 17 mai 1902, le CM avait approuvé un devis dressé par **M. Tournier architecte**, pour **l'établissement de deux bacs** au hameau de Conjocle, pour lesquels il avait voté la somme de 700 francs [RD13, f° 124 (et 123)].

Vers 1981, ce bac ne servait guère plus et, l'hiver, il gênait le déneigement avec le chasse-neige communal, la route étant alors très étroite à cet endroit. La municipalité avait donc pris la décision de le déplacer au camping municipal, où il est encore actuellement, enjolivant son accès pour le plaisir de tous. C'est Jean-Michel Juilland qui l'avait transporté de Conjocle jusqu'au camping avec le tractopelle communal. Là où il se trouvait à Conjocle, la route avait ainsi pu être élargie et le talus refait. Désormais le chasse-neige passe, et le camping est égayé d'un remarquable bac.

34) Bac du bout de Conjocle (derrière la maison Monthoux, 1902)

Faute d'appellation ancienne, on appellera « *bac Monthoux au bout de Conjocle* », ce joli bac jumeau du précédent, de facture et de dimensions presque identiques. Celui-ci se trouve toujours au bord de l'ancien chemin de Conjocle, à quelques mètres derrière le porche de la maison du 945 Route de Conjocle (Monthoux). Il se situait donc entre deux des trois dernières maisons de ce hameau en cul-de-sac (l'actuelle maison Monthoux et l'avant dernière ruine).



Ph. 34a-c. Le bac Monthoux, frère jumeau de celui de Conjocle-centre.

Ce bac (3 m x 0,98 x 0,70, profondeur 0,58) comporte deux bassins. Comme le précédent, ce bac est remarquable pour avoir été taillé d'une seule pièce et pour avoir sa face avant qui est courbe aux deux extrémités (et non à angle droit) sur toute la hauteur. Celui-ci n'étant pas reconverti en bac floral, on peut observer que sur tout le pourtour l'épaisseur de la bordure augmente régulièrement et nettement vers l'intérieur en se rapprochant du fond du bac. Si le bac est monobloc, la cloison entre les deux bassins semble toutefois n'être qu'une dalle insérée. Cette séparation, ainsi que le bord droit du grand bac sont percés d'un petit trou permettant à l'eau que reçoit le grand bac de se déverser d'abord dans le petit bac puis à l'extérieur. Le bord supérieur du bac comporte encore deux traces d'encoches où se logeaient deux barreaux de fer supportant les récipients que l'on y plaçait pour recueillir l'eau. Le pilier (1,95 m x 0,38 x 0,38) est situé derrière le bac, au milieu. Fissuré, son chapiteau a été restauré en béton. L'eau provient maintenant de deux canalisations, l'une étant une arrivée moderne s'appuyant sur le pilier, avec un robinet. L'autre est l'ancien dauphin (dont la rosace manque), alimenté par un Plymouth non enterré relié à une source intermittente. À noter que la source captée se trouvait à l'arrière de la maison actuelle, dans le coteau. La canalisation descendait en suivant la plus grande pente, puis rejoignait le bac en suivant l'ancien chemin. Une bonne longueur de l'ancienne conduite en béton a été retrouvée. Elle est alimentée depuis un réservoir recevant l'eau de l'ancienne source en plus d'une nouvelle qui a été découverte lors de la construction dudit réservoir. Elle alimente les maisons Monthoux et Piovano en plus du bac. Il y a donc en tout trois sources [OM].

On l'a dit, la bordure du bac n'est verticale qu'à l'extérieur. L'intérieur du bassin est davantage en forme de V que de U. Nul doute que l'épaississement de la base donnait plus de solidité et de résistance aux chocs à l'ensemble, permettant un premier transport jusqu'à l'emplacement prévu, sans casse. Mais il a été observé dans d'autres villages que cette forme intérieure en V avait essentiellement pour but d'éviter que l'hiver le gel ne casse le bac. La forme évasée forçait la glace de surface à se dégager vers le haut, on a même parfois vu une hauteur de 20 cm de glace au-dessus du bac ! Le tailleur n'était payé qu'après le premier hiver, il avait intérêt à ne pas perdre le bénéfice d'un mois de travail pour lui et ses hommes !

Historique : En juin 1890 le CM décidait que « *le bac en bois situé devant l'ex garde Nicollet sera remplacé par un bac en pierre dont les plan et devis seront établis par M. Driset* » [RD12, p 133]. François Nicollet, avait été recensé garde-champêtre demeurant à Monnetier en 1881, et probablement à **Conjocle** dans la ruine actuelle du Pont des Combettes. Le bac évoqué pourrait donc bien être le prédécesseur en bois du bac actuel, lequel aurait donc attendu une vingtaine d'années avant de passer de l'état de projet à celui de la réalisation. En tous cas, pour l'établissement du bac actuel en 1902, on se reportera à l'historique commun ci-avant.

En 1952, le CM répondait négativement à M. Nicollet Maurice à Conjocle, à propos de la sécheresse de trois mois ayant tari les sources, avec l'argumentation qu'un lavoir se trouvait à environ 60 mètres de sa ferme [RD16, f° 52v].

35) Fontaine des Avalanches



Ph. 35. Petite fontaine des Avalanches, toujours en eau !

Dans la montée de la route des Avalanches au départ de Monnetier, on rencontrera sur sa droite et à mi-chemin, d'abord la stèle du patriote Hottlet puis un petit bac en ciment (1,47 m x 0,66 x 0,45 et 0,40 de profondeur). La fontaine qui l'alimente toute l'année fournit une eau (de nos jours dite non potable) qui permettait à chacun, piéton, gardien de chèvres ou autres bestiaux de se désaltérer. Et jadis, si l'eau ne sortait pas bien, les gamins avaient la solution, en soufflant de toute leur force dans le tuyau !

36) Fontaines, captages du Potachet et du Riret (1895-99, pour mémoire)



Ph. 36. Au fond, le trou noir du captage du Riret.

Jadis plusieurs granges (maisons agricoles) plus ou moins éparses étaient dites du lieu-dit Riret (Rérey, etc.) ou du Potachet, ce dernier étant un lieu qui rassembla même pour un temps du XIX^e siècle suffisamment d'habitations pour être dit un hameau de Champfromier, à part entière ! Initialement l'eau provenait de sources locales (Potachet), et parfois même était captée dans leur propre maison (Maison Genolin du Riret). En matière d'eau, ils vivaient donc assez indépendamment des préoccupations des habitants de Champfromier et même de leur vrai hameau de rattachement, Monnetier. L'inverse ne fut toujours pas vrai, ainsi en 1832, pour cause de risque de propagation du **choléra**, les habitants de ces deux lieux eurent la défense expresse de laver leur linge dans le ruisseau voisin ! Le petit ruisseau du Potachet, passe en effet sous le pont à Conjocle, et celui plus important du Riret (l'ancien nant de Bourguisant) arrive à Monnetier-Rue au pont principal (le pont Burdin). Ce n'est que deux générations plus tard que la commune prendra en charge, les canalisations et captage de source et qu'elle établira des fontaines.

Il y a seulement quelques décennies, une source voisine du Potachet (autre que le captage du Riret), petite mais intarissable, était communale et alimentait un bac public entre l'actuelle et

seule dernière maison habitée et la maison voisine (totalement détruite). Les anciens se souviennent encore que « *la mère Grange* » laissait dans ce bac un amoncellement de vaisselle sale se laver toute seule, et qu'elle ne retirait une assiette que quand le besoin s'en faisait sentir !

Historique : En avril 1832, pour arrêter l'épidémie de cholera-morbus, qui fait des ravages dans la capitale, « *il est expressément défendu aux habitants du Potachet [Potachet] et du Reret [Riret] de laver du linge, soit dans les bassins des fontaines, soit dans le ruisseau qui sert de boisson au hameau de Monnetier* » [RD8, f° 61v].

Le 3 novembre 1895, par deux délibérations, le CM vote la somme de 93,27 francs à **M. Ducret Émilien** pour travaux faits de captation et de tranchées concernant **la fontaine du Potachet**, et fait le projet d'une **conduite d'eau au Réret** (1.021 francs), suivant indication orale exprimée par M. Tournier architecte [RD13, f° 39]. Le projet de « **réparation** » à **la fontaine du Riret** est approuvé le 5 décembre 1895, se montant à 1.033, 25 francs [RD13, f° 40 et 42 (29/12/1895)]. Autorisation est donnée sans indemnité, par les sieurs Ducret et consorts propriétaires des terrains, pour la pose des conduites d'eau au Réret, avec accord de M. Tournier architecte [RD13, f° 47v (16/04/1896)]. Le 19 août 1896, le CM vote néanmoins 5 francs pour l'acquisition de 10 m², vendus à la commune par le sieur **Pillard Jean-Marie** pour le **captage de la source du Réret**, située sur son terrain, source qui deviendra la propriété de la commune [RD13, f° 55]. L'année suivante, le 25 avril 1897, le CM « *vote la somme de 919,60 francs, montant des travaux à exécuter pour fontaines du Réret, suivant adjudication du 11 octobre 1896* » [RD13, f° 65v]. Le 9 novembre 1898, le CM vote la somme de 238,71 francs au sieur Juilland Narcisse entrepreneur à Giron, solde du montant de 1.066,36 francs, rabais compris, « **pour l'établissement des fontaines du Réret** » [RD13, f° 85v]. Plus tard, les travaux étant entièrement achevés, la caution de 46 francs est remboursée au sieur Juilland pour ces travaux des fontaines du Réret [RD13, f° 90v (9/05/1899)]. En septembre 1931, un projet de remplacement de la **conduite du Potachet** est dressé par M. Nicoud architecte, travaux à exécuter en « *extrême urgence* » [RD14, f° 240]. Comme les autres, la source du Potachet est ponctuellement analysée. En mars 1936, le CM vote les sommes de 305 francs et 100 francs pour « *analyse bactériologique et chimique de la source du Potachet* », et frais et déplacement de Mr Jacquemet, pharmacien de Bellegarde [RD14, f° 361].

Depuis la Révolution, les sécheresses furent à Champfromier un souci communal périodique, que l'on signalait encore en 1959. Le 20 septembre 1959, vu la persistance de la sécheresse, « *qui a influencé de façon alarmante le débit de la source qui alimente Monnetier* », le CM sollicite M. Félix Coudurier, conseiller municipal et propriétaire de la source du lieu-dit Le Potachet, se trouvant à proximité de celle mentionnée précédemment. On fait remarquer que cette source, « *dont les eaux se perdent (...), pourrait fournir un supplément appréciable à la consommation du hameau de Monnetier* ». Le conseiller donnera l'autorisation de disposer gratuitement de l'eau provenant de sa source, sous réserve de pouvoir utiliser l'eau en cas de besoins futurs [RD17, f° 46 (noté 39)].

Chapitre 3

Les premiers réservoirs

Pour la commune de Champfromier, c'est en août 1877 que l'on signale les deux premiers **réservoirs** (dont au moins un à Monnetier), dans une délibération concernant un bac à Communal... [voir RD11, f° 94v]. Mais dès le début de l'année suivante, on veut porter leur nombre à quatre. Le grand incendie de Montanges de 1861 devait encore être bien présent dans les mémoires, du moins comme argument pour que le préfet accepte les projets communaux (étant entendu qu'il est préférable de construire des réservoirs plutôt que de dépenser d'abord l'argent public à l'équipement des pompiers !) Le 12 mai 1878, l'un des membres du CM « *fait observer à l'assemblée que la commune est dépourvue de réservoirs, qu'en cas d'incendie et en temps de sécheresse, la commune serait dans l'embarras sur le manque d'eau* », ainsi le CM vote la somme de 2.000 francs « *pour l'établissement de quatre réservoirs dans les hameaux de Monnetier, Communal, Bordaz et Champfromier, sur la production d'un plan et devis dressé par un homme de l'art* ». Il s'ensuit, d'une écriture maladroite, la lettre au préfet, appuyée par plusieurs de membres du conseil : « *Les soussignés (...) ont l'honneur de prier M. le Préfet de faire procéder, avant l'équipement des pompiers, à l'exécution des réservoirs, chose indispensable dans la localité, vu le manque d'eau de ces lieux durant la sécheresse ; le pays manquant complètement de chemins, et il y a beaucoup de dettes, il serait convenable de procéder d'abord par les choses les plus utiles et les plus nécessaires* » [RD11, f° 102].

Il faut attendre ensuite 1893 pour que l'on améliore l'alimentation de ces réservoirs, comme avec cette somme de 9.000 francs qui est votée pour « *conduites d'eau de la source du Cirque des Avalanches au Bordaz, et au réservoir de Champ-Brun* » [voir RD13, f° 13].

Les réservoirs actuels sont au nombre de cinq à être signalés sur les cartes IGN au 1/25.000^e : au Bordaz à la fin de l'agglomération (fait en 1935), à Communal en montant à l'ancienne ferme du Sapin, à Champfromier (bourg) pour deux réservoirs (l'un fait en 1935, l'autre plus moderne), et à Monnetier le Crêt (fait en 1938).

37) Réservoir du Bordaz (1935)

Le réservoir du Bordaz se trouve en fin de l'agglomération de ce hameau. Il fut construit en 1935 (date poinçonnée en creux dans la porte métallique), et fut réalisé après le captage des Sanges et avant la construction de l'autre réservoir aussi de 1935 de l'actuelle Rue de l'Église (de nos jours, celui du haut). La création de ce réservoir rentrait dans la réfection du réseau de Champfromier à partir du captage de la Trouillette. On se rappelle que dès le 12 mai 1878, le CM avait souhaité la création de 4 réservoirs, dont un au Bordaz, mais celui-ci, pour le moins, n'aurait pas été réalisé.

Ph. 37. Réservoir du Bordaz, ci-contre (1935).



38) Réservoir Richerot ancien, Prost, de Champbrun (1935)



Ph. 38a et 38b. Le réservoir « Ancien Richerot » (1935).

Situé dans un virage en S de la montée de l'actuelle Rue de l'Église, ce réservoir de Champfromier est marqué, comme celui du Bordaz qui le précéda de peu, de la date 1935, gravée dans la porte métallique. C'est aussi l'année de création du grand réseau. Situé au-dessus de la maison Prost, il prend parfois aussi ce nom, ou encore celui de Champ-Brun, mais principalement celui de Richerot, au risque de confusion avec le nouveau, de même nom usuel...

Historique : ce réservoir était alimenté par le réservoir du Bordaz, mais actuellement c'est le nouveau réservoir Richerot qui déverse son trop-plein dans celui-ci. L'eau n'y est plus traitée, et c'est donc seulement en de rares situations que l'eau de cette réserve en est utilisée (comme pour remplir des tonnes à eau d'agriculteurs, en cas de pénurie), eau extraite depuis une borne située en contrebas.

39) Réservoir Richerot nouveau (1955)



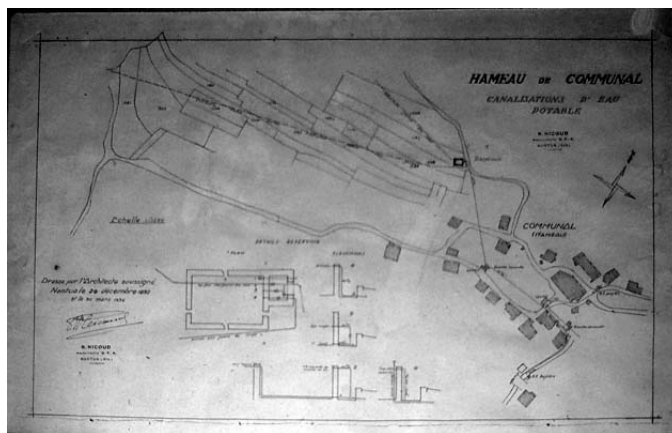
Ph. 39. Le Nouveau réservoir Richerot, ne pas confondre !

Ce moderne réservoir de Champfromier, accessible depuis un court cul-de-sac partant de l'actuelle Rue de l'Église (dans sa partie montante en virage) doit son nom au patronyme Richerot de l'ancien occupant d'une maison voisine (qui était aussi celui de l'autre réservoir

voisin, plus ancien...) Celui-ci fut construit vers 1955 par l'entrepreneur **Bonnard**, d'Ambérieu.

Par une délibération omise du 29 octobre 1959, rédigée en décembre et portant en marge « *Construction d'un réservoir d'eau, indemnité de 250.000 francs* », on apprend que l'entreprise Bonnard à Ambérieu-en-Bugey, demandait une révision des prix pour « *ouvrages réalisés pour l'amélioration du dispositif d'adduction et de distribution d'eau potable* ». L'indemnité sera d'un peu moins de la moitié de la somme qui était demandée, et le règlement en sera conditionné à la réception du plan de la robinetterie et des canalisations de l'ouvrage construit, document promis mais qui n'avait pas encore été fourni [RD17, n° 58 (noté 51)].

40) Réservoir de Communal (1924-26)



Ph. 40a et 40b. Le réservoir du Sapin, à Communal, et plan du réseau (photo malheureusement floue, dates illisibles, cliché pris en 2008, l'original n'ayant pu être retrouvé en mairie).

L'entrée du réservoir de Communal se trouve dans ce hameau, à une centaine de mètres à gauche dans la montée vers l'ancienne ferme du Sapin (actuel élevage de chiens). Ainsi qu'on le devine avec difficultés sur le plan ci-dessus (les deux lignes se réunissant en haut à droite du plan), ce réservoir fut d'abord alimenté par le captage des Naz, puis par celui des Sanges, et alors, à l'exclusion du précédent.

Historique : la Grande Guerre passée, les préoccupations traditionnelles de la commune reprenaient, en particulier pour tout ce qui relève de la gestion de l'eau. Un projet de construction de réservoir à Communal voit le jour (groupé avec la construction d'un lavoir à Monnetier et l'aménagement de l'ancien cimetière). Au cours des études, le volume de ce réservoir variera beaucoup et de nombreuses fois, entre 2.000 m³ et 450 m³... Jusqu'alors, Communal ne disposait que d'une source alimentant une « *chambre d'eau* », elle-même alimentant **deux fontaines et une borne-fontaine**.

Le projet global fait d'abord l'objet d'un mémoire signé de l'architecte *Moinat* et daté du 31 décembre 1924 (le plan qui y était joint manque malheureusement), avec un réservoir ramené d'une capacité de 2.000 m³ (dans une précédente étude) à seulement 450 m³. Cette capacité provisoirement finale était un compromis entre le coût et la nécessité de faire face aux grandes sécheresses, comme il en venait de s'en produire deux d'une durée de 50 jours, dont l'une très récente... :

« Actuellement, le hameau de Communal dispose de **deux fontaines F1 et F2, d'une borne-fontaine BF, alimentées par une source** [la source du Naz, sous le Séchat] **dont la canalisation d'amenée aboutit à la chambre d'eau S** indiquée au plan d'ensemble [qui manque]. **De cette chambre d'eau S partent les tuyaux d'alimentation des fontaines F1 et F2 et de la borne-fontaine BF.** Or, cette source, qui en eau moyenne alimente cette agglomération, diminue rapidement de débit à la moindre **sécheresse** et les habitants, **n'ayant qu'un filet d'eau** pour leurs besoins et l'abreuvement du bétail, sont obligés de faire toute une étape pour **aller quérir de l'eau au bourg de Champfromier.** Pour quiconque connaît la disposition des lieux, la configuration du sol, il est indéniable que les habitants de ce hameau sont dans une grande gêne par suite du manque d'eau, et que c'est un surcroît de travail considérable que (de) descendre au village avec des tonneaux. Ajouter à cela les dangers d'incendie : qu'advierait-il de ce hameau en cas de sinistre... Aussi pour remédier à cet état de chose, le Conseil municipal de Champfromier a-t-il décidé de **modifier complètement la distribution actuelle des eaux de Communal.** À cet effet, il a décidé la **construction d'un réservoir d'eau** d'une capacité suffisante (...) Ce réservoir aura une capacité de **450 mètres-cubes**, il avait été tout d'abord étudié pour un volume de **2.000 m³**, mais la dépense étant trop élevée, les dimensions en ont été réduites (... ce qui est suffisant en comptant 10.000 litres pour environ cent personnes à 100 litres par jour, bétail compris). Si l'on compte **une sécheresse de 50 jours (voir 1906 et 1923)**, un cube d'eau de $50 \times 10 = 500 \text{ m}^3$ est nécessaire (...) Il est nécessaire de commander le débit de chaque fontaine par une vanne et (de) fermer les fontaines le jour et la nuit, sauf évidemment aux temps de distribution qui devront se faire à heure fixe (... et pour éviter les fuites,) toutes les canalisations nouvelles seront éprouvées avant tout remblai à une **pression de 6 atmosphères.** Comme celle qui existe à présent est ancienne et en mauvais état, il est nécessaire de la remplacer complètement (... un système de tubulure permettra d'évacuer un trop plein lors de crues subites sans intervention humaine d'urgence, et des vannes permettront de nettoyer le réservoir quand l'eau de la source sera trouble, et aussi de laver les canalisations). Les canalisations seront en **tuyaux de fonte de 60 mm**, la pente moyenne de $20/227 = 0,074$ (...) Le réservoir de 450 m^3 aura comme dimensions intérieures utiles $20 \text{ m} \times 10 \times 2,70$ [sic (donne 540 m^3)] (...). L'épaisseur des murs est portée au devis à $0,90 \text{ m}$, soit $1/3$ de la hauteur du réservoir (...) » [AC, carton M5].

Le 8 mars 1925, les trois projets dressés par M. Moinat architecte, d'un montant global de 144.098,55 francs, sont approuvés, dont « **La construction d'un réservoir de 800 m^3 et changement de canalisation, au hameau de Communal** » [RD14, f° 154]. Ce projet est revu pour un temps à la baisse. Un devis est rédigé pour un **réservoir de 400 m^3 à Communal.** Il comporte les mentions de changement de canalisation (couper l'ancienne et raccordement avec le réservoir), avec **290 m de canalisation neuve en 60 mm**, ayant une résistance à 6 atmosphères, pour un montant de 89.327,35 francs (fait à Nantua, le 18 août 1925, signé Moinat, et du maire, approuvé et signé par le préfet, le 12 février 1926) [AC, carton M5]. Mais entre le devis et la signature du préfet le volume remonte à **450 m^3** (construction approuvée en septembre 1925) [RD14, f° 164].

Et en mars 1926, on revient au volume initial : le CM sollicite de l'administration forestière une coupe extraordinaire de **500 m^3** à prélever sur le bois disponible dans une des deux séries de futaie, « le produit de la vente étant destiné à couvrir les frais supplémentaires pour construction d'un réservoir de **800 m^3** au hameau de Communal » [RD14, f° 170].

Une grande affiche, imprimée sur fond rouge et officialisée par un timbre fiscal, avait été placardée. Elle annonçait l'adjudication pour le 7 mars (l'année 1926 n'étant pas précisée...) de l'ensemble des trois projets (le réservoir de Communal, un lavoir à Monnetier et un jardin à l'église) [AC, carton M5]. Mais les entrepreneurs ne sont pas intéressés à n'importe quel prix ! Dans le dossier « **Construction d'un réservoir d'eau et canalisation (en) fonte au hameau de Communal** » (89.327,35 francs ; fait le 7 mars 1926 par Moinat architecte, suivant devis du

12 février 1926), on apprend que quatre entrepreneurs de Bellegarde ont soumissionné. Mais, le premier avril 1926, le dernier feu s'éteint sans qu'il y ait de nouveau rabais (adjudications décroissantes) : l'affaire n'est pas adjugée [AC, carton M5]. Monsieur Moinat sera payé de 6.809,40 francs, montant de ses honoraires pour construction d'un réservoir d'eau à Communal, en novembre 1926 [RD14, n° 176].



Ph. 40d. Affiche (rouge) sur papier timbré de la vaste adjudication du 7 mars (1926), pour le réservoir du Sapin à Communal, et autres travaux.

La parcelle (1287p D, des plans napoléoniens) nécessaire à l'implantation du réservoir, d'une superficie de 534 m², est vendue à la commune par M. Marie Marquis pour la somme de 694 francs, suivant accord du 12 novembre 1927 [AD01, série O carton 5].

Les travaux ne furent pas faciles, ainsi que l'on peut le lire dans un rapport de l'architecte Moinat, qui répondait en janvier 1926 à la commission des bâtiments civils : « *Le hameau de Communal est d'un accès très difficile, par son chemin et son altitude au-dessus de Champfromier, le transport des matériaux y est très cher, trois paires de bœufs montent difficilement trois-quarts de mètre-cube de sable et de gravier à l'emplacement du réservoir, et encore ne font-ils qu'un voyage par jour, ces matériaux provenant de la Valserine* » [AD01, série O carton 5].

De mémoire orale, on se souvient que l'on poussa un ouf de soulagement lorsque l'eau coula dans le réservoir depuis le nouveau captage des Sanges (1932/33). En effet, à l'époque, les altitudes n'étaient pas connues avec la précision d'aujourd'hui, et l'on se demandait avec inquiétude si l'eau canalisée de la source des Sanges, après avoir descendu jusqu'au point bas du « *Vieux Pont* » de Communal remonterait bien au point haut du réservoir. Fallait-il encore que l'altitude du réservoir soit plus basse que celle de la source (pour que le bon principe des vases communicants s'applique...) et qu'il n'y ait aucune fuite de raccordement entre les nombreux tuyaux des canalisations pour que l'eau coule bel et bien... Les tuyaux résistèrent à la pression, sans qu'il y ait de fuites, mais il s'en fallu de peu. Aujourd'hui encore, l'eau coule, mais avec une pression extrêmement faible !

41) Réservoir de Monnetier-Crêt (1938)



Ph. 41. Réservoir de Monnetier-Crêt (1938).

L'ensemble des réservoirs de Monnetier-Crêt, toujours en fonction à l'entrée du chemin du Riret de Monnetier-Crêt, porte la date de 1938.

Historique : en 1935, Marius Chapuis étant maire, l'adduction d'eau ayant été réalisée par son prédécesseur pour le bourg de Champfromier et le hameau de Communal, c'était désormais Monnetier qui avait aussi besoin d'une remise en état de son réseau. Le 28 mars 1936, le projet d'adduction et de distribution d'eau potable pour Monnetier est confié à **Mr Nicoud, architecte à Nantua**, la dépense étant évaluée à 174.000 francs. Vu « *la pénurie extrême d'eau en été, le mauvais état et l'insuffisance du réseau actuel (...)* », le CM accepte le projet, et l'engagement des propriétaires des terrains concernés pour la réalisation du réservoir, ayant les autorisations de pose des conduites dans les propriétés privées [RD14, f° 360-361]. En juillet 1936, le CM vote une indemnité de 100 francs à M. Lavaud, inspecteur départemental des services incendie, pour son examen du projet d'adduction [RD14, f° 364-365]. Le 4 octobre 1936, après avoir donné connaissance des observations de MM. les Ingénieurs du Service Hydraulique sur le projet, le CM, vu les nombreux risques d'incendie (maisons rapprochées, réserves de bois, etc.) et les deux agglomérations distinctes, estime que la capacité de **150 m³** prévue pour le réservoir est nécessaire, mais que, et malgré la remarque que les anciens tuyaux de 50 mm du village se sont entartrés après 40 à 50 ans de service, il décide de ramener le diamètre de la conduite prévue de 60 à 50 millimètres. Il estime par ailleurs nécessaire que les poteaux (à incendie) aient une pression de deux jets (6 litres par seconde) et non d'un seul. Enfin, il vote les frais de déplacement de l'architecte à 2 % et accepte ce projet modifié pour un montant de 187.000 francs, la commune prenant à sa charge la partie non subventionnée [RD14, f° 366-367]. En mars 1937, la commune reçoit effectivement une subvention, dans le cadre de la **lutte contre le chômage**, et vote le solde de 91.000 francs pour la réalisation du projet [RD14, f° 387-388]. En novembre 1937, détaillant les dépenses (158.986 francs de travaux, 875 francs pour dossier à M. le Ministre, 700 francs pour examen géologique, etc.) et vu le résultat négatif d'une adjudication, vu l'augmentation des prix de la main d'œuvre et des matières premières, et vu l'urgence, le CM demande à M. le Préfet de traiter de gré à gré avec **Mr Reygrobellet Clément**, qui s'engage à exécuter les travaux moyennant une augmentation uniforme de 26 % sur les prix du bordereau [RD14, f° 391-392].

Chapitre 4

Quelques bornes-fontaines, souvent disparues...

Les bornes-fontaines en fonte, ne déversant l'eau qu'à la demande, avaient pour double fonction un facile approvisionnement en eau et une économie de celle-ci. La commune comportait bon nombre de bornes-fontaines. Elles furent presque toutes supprimées lorsque chaque foyer eut l'eau dans sa maison. On peut néanmoins voir encore une telle borne-fontaine, tout juste repeinte à neuf, au carrefour de Communal.

42) Champfromier (Quelques bornes fontaines)

Une **borne fontaine en fonte**, avec manivelle au sommet, était positionnée **à l'angle de l'Impasse du Foyer Rural et de la Rue Neuve**. Les anciens du quartier se souviennent que ceux qui n'avaient pas l'eau courante arrivant dans leur maison allaient en chercher, parcimonieusement, à cette borne. C'était le cas pour Madame Bubaton, la chef de gare de l'ancienne Voie du Tram, et pour Frédéric Mazziat, maçon. Cette borne fut certainement détruite vers 1952, lors de la construction du foyer rural.

Le 29 octobre 1897, le CM vote la somme de 940,50 francs, montant du **projet d'une borne-fontaine au Pont d'Enfer**, projet qui est accepté et qui a été établi par M. Tournier architecte, le 25 septembre 1897 [RD13, f° 71v]. Le 9 novembre 1898, les travaux en sont achevés, et le CM vote la somme de 851,94 francs au sieur **Juilland Narcisse entrepreneur** [RD13, f° 85].

En octobre 1899, le CM « vote la somme de 773,40 francs pour l'établissement d'une **borne fontaine au lieu-dit La Caserne** », cette somme étant due au sieur **Grisard François** [CI-6292] [RD13, f° 97v].

43) Communal



Ph. 43. Économique, l'eau coule seulement quand on tourne la manivelle !

Une borne-fontaine repeinte se trouve encore dans le hameau de Communal, au carrefour, près de la croix très récemment remplacée (octobre 2013).

44) Monnetier-Crêt

Une borne-fontaine se trouvait devant l'atelier d'Amand Camas (actuelle Rue du Lapidaire). Une autre avait été placée face à la première maison isolée du Chemin du Poisey (n° 261). Ce n'est que bien plus tard que les autres habitations de ce chemin et surtout le Poisey, au bout de ce chemin en cultivateur de sac, eurent un accès à l'eau potable municipale, à la place de celle de leurs citernes ou systèmes personnels de récupérations des eaux.

Historique de Monnetier-Crêt : En novembre 1938, le CM, « *après examen et discussion de l'utilité d'établir un écoulement dans le quartier du Crêt-Monnetier, et la pose d'une borne-fontaine* », décide de soumettre la question à un architecte [RD14, f° 406-407]. En mars 1939, pour les deux projets ci-dessus, à Monnetier, le CM vote la somme de 12.500 francs, et demande d'être autorisé à « *traiter de gré à gré, par soumission cachetée au plus offrant de préférence, et à prix égal avec les artisans de la commune* » [RD14, f° 411-412]. Le 5 mai 1939, le marché proposé par **M. Hanrioud Louis, entrepreneur à St-Germain-de-Joux**, avec un rabais de 25% sur 10.624 francs, soit 7.968 francs, non compris les travaux imprévus ni les honoraires, est accepté [RD14, f° 414].

Chapitre 5

Sources captées et tabourets

Faute de canalisations performantes, durant longtemps les sources de Champfromier ne furent exploitées chacune qu'à proximité immédiate. Si la source était un peu plus éloignée alors on dirigeait l'eau dans de petites rigoles creusées à même le sol, mais les déperditions par infiltration devenaient vite trop importantes et le débit diminuait d'autant plus... Cette eau était précieuse, tant pour les habitants que pour leurs bestiaux, et le comportement minimal devait être de ne pas détruire les sources ! Toutefois, la Révolution passée, certains champfromérands n'avaient retenu de la nouvelle Liberté que pour eux-mêmes, oubliant l'Égalité et la Fraternité... Aussi, c'est dès les premières pages du premier registre municipal de Champfromier que l'on voit la première directive pour la préservation de l'eau. Le 25 février 1790, à deux heures de relevée, les notables s'étant retiré, le conseil étant assemblé, il a été dit que « *défenses sont faites à tous particuliers de travailler et labourer sur les communaux et près des sources et fontaines qui servent pour l'abreuvement des bestiaux, qu'à la distance de 40 pieds (à moins de 13 mètres) de ladite source ou fontaine, tout autour* » [RD1, f° 9-9v].

Les anciennes sources captées bénéficiaient d'une belle structure en pierre de taille, fermée par une porte métallique (voir celle du Naz). Extérieurement il est toutefois possible de confondre un ancien captage aménagé et un tabouret (regard surmonté d'un volume de visite avec porte en façade, inséré dans un réseau de distribution des eaux). L'un des plus anciens tabourets sera présenté en fin de chapitre.

45) Captage des Naz (1858-63, pour mémoire jusque 1933)



Ph. 45. Le captage des Naz, abandonné au profit des Sanges vers 1933.

De l'ancienne « source » des Naz (lieu-dit traditionnellement employé au pluriel !), on voit encore le captage. Pour s'y rendre il suffit, au départ de Communal, de prendre le chemin allant vers l'ancienne ferme du Sapin (actuel élevage de chiens), de contourner la maison et de suivre le chemin jusqu'à retrouver le lit du ruisseau concerné (la Sandézanne, le Naz, autrement dit le nant, le ruisseau en patois). Là on traverse un gué (qui se trouve au niveau du bas du pâturage qui commence à peine après la maison de Pré-Grevet). On peut alors continuer à remonter assez facilement le ruisseau sur 2 à 300 mètres, en suivant en bordure du lit du ruisseau un chemin peu marqué. Le captage apparaît sur la droite, en belles pierres de taille, avec un

solide linteau mais sans la petite porte métallique, qui manque. Après la pluie, l'eau sort encore abondamment, mais ravine alors aussi à côté du captage l'eau venant de la vraie source du Naz (si on estime qu'il n'y en a qu'une seule...), située encore plus haut.

Le projet d'exploitation de la source du Naz semble commencer en 1858, et se voir réalisé en 1863. Le nom de la source n'était pas cité dans les registres, un doute subsiste donc, mais la distance mentionnée entre sa position et le bourg (elle aussi imprécise, donnée pour deux valeurs allant de 1.220 à 2.000 mètres...) semble bien plaider en faveur de cette source, on n'en connaît d'ailleurs pas d'autres qui puisse l'avoir remplacé, à la même époque.

Historique : en août 1859 (Martin Ducret-Thadet étant maire), le CM, vu « *la dépense nécessaire, à faire l'achat de tuyaux en fonte pour conduire l'eau au village de Champfromier, qui a jusqu'à ce jour été privé de fontaine* », est d'avis de voter la dépense, et que lesdits tuyaux soient placés sous régie, sachant que **la distance « depuis Champfromier à la source est d'environ 1.220 mètres »** [RD10, f° 59v].

Le 25 août 1861, le projet revient. Le CM « *considérant que les hameaux de Champfromier du haut et du bas sont privés d'eau courante, attendu qu'ils n'ont qu'une ou deux citernes de peu de valeur, qui tarissent à la moindre sécheresse, considérant qu'en cas d'incendie ces hameaux se trouveraient dans un grand embarras, attendu qu'il n'y aurait pas l'eau nécessaire pour apaiser le fléau, considérant que les habitants du hameau de Champfromier et ceux du hameau de Communal, qui au besoin peuvent profiter de l'eau qui passe dans ce hameau, s'engagent tous à faire les fouilles nécessaires pour faire venir l'eau dans les hameaux précités, considérant que la source où l'on prend cette eau ne se trouve qu'à une distance de 2 kilomètres, et les tuyaux nécessaires d'une dimension de 0,75 m de diamètre à l'intérieur (...) et (qu'avec) cette dimension prise à Lyon (le prix au mètre) s'élève à 2,35 francs, plus le placage 0,42 francs, total 2,77 francs, ce qui donne une somme de 5.540 francs, plus la voiture de Lyon à Belle-garde [sic] 250 francs, plus la voiture de Belle-garde à Champfromier 125 francs, ce qui donne la somme présumable de 5.915 francs* », vote cette mesure [RD10, f° 66v].

L'idée est reprise, en termes presque identiques, puis développée en **avril 1862** : « (...) *considérant que le village de Champfromier, chef lieu de la commune, a été jusqu'à présent privé d'eau (...), vu le mémoire de MM. Prost, fabricants de tuyaux à Lyon, qui s'engagent à fournir à la commune tous les tuyaux en terre cuite nécessaires, et à les placer, mémoire s'élevant à la somme de 6.600 francs* », dont un tiers six mois après la pose et les deux autres tiers payables 3 et 6 ans après, avec intérêts à 5 %, le CM vote cette somme [RD10, f° 70v].

Le Préfet accepte mais en demandant à ce que ce traité soit soumis à l'enregistrement et donc, pour ce, est voté une somme supplémentaire de 72,60 francs [RD10, f° 73v (7 août 1862)]. Probablement en liaison avec ce projet, une somme de 43,50 francs est payée au sieur **Roland Coutier**, pour **étude de fontaines publiques** (et pour des dépenses à la fête du 15 août) [RD10, f° 74v (6 novembre 1862)]. **Début 1863, les travaux étaient achevés**, puisque le 17 juin 1863, le CM vote la somme de 2.929,61 francs, tiers de la **dépense totale de 8.788,85 francs**, et due six mois après la pose des tuyaux [RD10, f° 80]. L'augmentation du prix est justifiée plus tard, « *vu le besoin d'employer des tuyaux plus grands* » [RD10, f° 80v (6 novembre 1863)]. L'achat des **bornes-fontaines** en fonte est signalé ce même jour 6 novembre 1863 : « *l'état des dépenses faites pour l'achat de bornes-fontaines par le sieur Duchon Simon, fondeur à Lyon* » s'élève à 652 francs [RD10, f° 81]. Le transport des fontaines, et une fourniture de chaux, sont payés à Joseph Ducret-Lizet pour un montant de 46 francs, « *ladite chaux employée pour les fontaines communales* » [RD10, f° 81v (11 février 1864)]. Vient ensuite le paiement de la **surveillance des travaux**. Un état de journées faites par le sieur **Tournier Henry**, pour la surveillance des travaux des fontaines publiques de la commune, est pris en considération et le CM vote donc la somme de 88 francs pour paiement de **44 journées** [RD10, f° 85v (8 mai 1864)]. En janvier 1866, est logiquement voté le paiement du

deuxième tiers, soit 3.779,86 francs (capital et intérêts) [RD10, f° 97v]. Le dernier tiers viendra ensuite, en février 1870, se montant à 3.515,77 francs [RD11, f° 27].

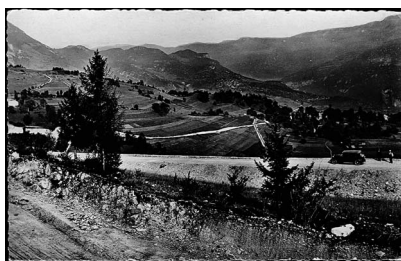
Ce captage cessera par délibération municipale du **26 février 1933**, ayant constaté que les sources des Avalanches et des Sanges donnent toute satisfaction. En effet, le captage de la source des Naz n'a pas donné les résultats alors espérés, l'eau de cette source continue à devenir légèrement trouble à la moindre averse. Le CM décide donc son **abandon** au profit des Sanges (voir détails à Source des Avalanches).

De mémoire orale, du temps s'étant écoulé entre le captage des Naz et la construction du réservoir (entre 1858 et 1926 environ), l'eau captée arrivait au puits situé sur le même chemin que celui du réservoir, mais un peu plus bas, par des canalisations en très épaisse terre cuite. Cette conduite longeait le haut de la paroi verticale bordant l'actuelle route de Giron. Un tabouret (de nettoyage) était d'ailleurs bien visible en haut de cette route après qu'elle ait été élargie pour le passage des grumiers. Arrivée à ce très profond puits (dont l'entrée est de nos jours barricadé par de solides barres de fer), une canalisation de niveau plus bas que l'arrivée renvoyait l'eau au hameau, probablement déjà en premier au lavoir de la rue des Sanges, puis en d'autres endroits de Communal.

46) Captage des Sanges (1932-33)

Ce captage, toujours actif, se trouve sur la commune de Montanges, dans le coteau situé non loin des ruines des Sanges, en bordure du chemin allant de Communal aux Quarts (Montanges).

Historique : en octobre 1932, l'analyse de l'eau de la **source des Sanges** est effectuée par le Dr Doucieux, qui reçoit 3.111,15 francs d'honoraires, pris sur le budget des dépenses imprévues... [RD14, f° 272]. L'exploitation ne commencera toutefois qu'après diverses délibérations municipales, dont celle du 26 février 1933 (voir les détails à Source des Avalanches). Le 9 septembre 1933, le CM vote à nouveau des frais d'analyses de cette même source des Sanges, pour l'Institut bactériologique de Lyon (305 francs) et M. Carrier pharmacien de Nantua, pour déplacement et analyse (225 francs) [RD14, f° 291].



Ph. 46. Sur cette carte postale (CP 89 du site PHC), on voit parfaitement la tranchée où furent placées les canalisations depuis la source des Sanges jusqu'au réservoir de Communal, ici, dans sa portion entre le pont de Communal et le réservoir du Sapin (trace blanche presque verticale), vue depuis la route de Giron en construction (que la tranchée traverse juste avant le réservoir).

47) Source de la Chapelle St-Julien, du Bachat ? (pour mémoire)

La petite source de la chapelle St-Julien, est de nos jours tarie, mais les anciens du village l'ont bien connue. Elle se situait à une dizaine de mètres à gauche et en avant de cette chapelle. Protégée par trois pierres de taille (dont une est encore présente sous les herbes hautes), l'eau sortait, très peu abondante, mais avec un débit régulier. Cette eau avait la réputation d'être très

bonne pour se laver les yeux. Cette propriété presque miraculeuse, divine pouvait-on dire, avait-elle été la raison de l'implantation à cet endroit de la chapelle ?

Il est probable que la **Fontaine du Bachat** (voir à ce nom) désignait aussi cette source. Il y a quelques décennies cette source alimentait encore la Fontaine de la Scierie (voir aussi à ce nom), faisant ainsi double usage puisque le trop-plein aurait par ailleurs inondé la chapelle... Sur le fait qu'elle soit tarie, on évoque les travaux d'élargissement de la Rue de la Chapelle pour aménager l'ancien étroit chemin caillouteux en large voie bitumée qui, plus haut, vers l'église, auraient perturbé, coupé ou détourné, l'alimentation de cette source.

48) Source St-Martin (pour mémoire)

Le captage de la source St-Martin, selon la mémoire orale, se situe à quelques mètres en amont du Pont des Combettes, sur la Volferine (accessible depuis la Bordaz, au bout de l'actuel chemin forestier dit de la Trouillette). À proximité de cet endroit, on peut encore observer quelques éléments (en béton) d'un ancien sondage. Lors des travaux un filin avait été placé en travers de la rivière, afin de pouvoir acheminer le matériel d'une rive à l'autre.

C'est en 1952 que le CM avait décidé « *d'avoir recours à un spécialiste afin de situer la position exacte de la source St Martin, source qui apporterait un supplément d'alimentation appréciable au réseau* » [RD16, p° 51v].

49) Sources du Potachet et du Riret

Voir à : Fontaines, bassins et source du Potachet et du Riret. On prendra garde à ne pas confondre ni l'ancienne source locale du Potachet, ni l'ancien captage du Riret, avec les captages modernes de Potachet-Ouest et Potachet-Est qui sont situés plus haut, de part et d'autre du chemin qui poursuit sa montée vers la route des Avalanches. Ces nouveaux captages alimentent l'actuel réservoir de Monnetier-Crêt.

50) Captage de la Trouillette, des Avalanches (1893-95 ; 1931-35)

Le captage de nos jours dit de la « *Trouillette* », anciennement des Avalanches, est situé en bordure de la Volferine à mi-pente, non loin entre les extrémités des actuels chemins forestiers dits de la Trouillette et de la Combe-Jean.

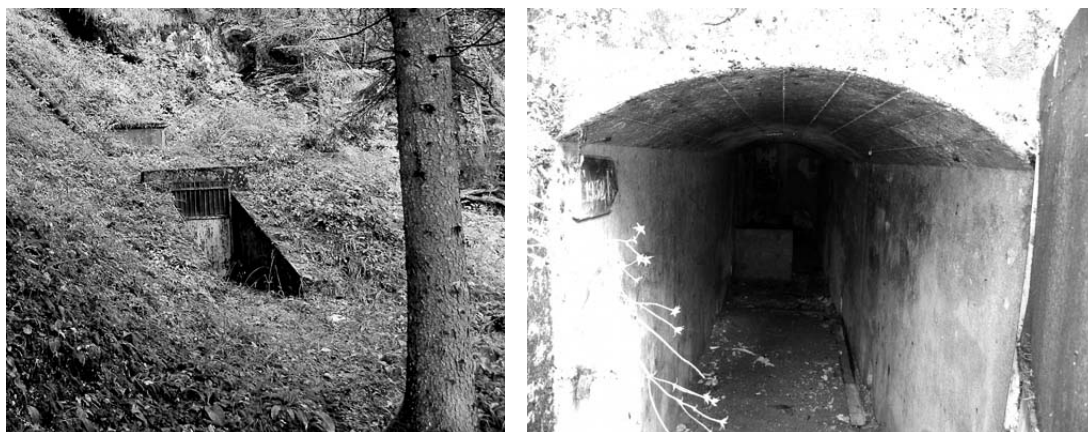
Comme tous les captages actuels, celui de la Trouillette est protégé par un périmètre de sécurité grillagé ayant pour objectif de préserver la qualité des eaux. Une porte cadénassée verrouille ensuite l'accès au petit local proprement dit, aux locaux devrait-on dire, car il y en a deux, bout à bout, correspondants aux deux périodes des captages !

Le premier captage fut réalisé dans les années 1893/95. Celui-ci sera à l'origine d'une querelle avec les usiniers du village, autrement dit les dirigeants de la scierie Ducret du Pont d'Enfer. Il faut dire que l'eau de la Volferine était alors la seule et unique source d'énergie pour actionner les scies de leur industrie naissante, et qu'en plus cette eau manquait en périodes de sécheresses.

C'est plus tard, vers 1931/35, que sera amélioré ce captage, et surtout que les canalisations de béton seront remplacées, dans le cadre d'un projet global de réseau de distribution d'eau, voyant aussi la réalisation de réservoirs pour l'ensemble de la commune. C'est de ces vastes travaux dont plusieurs anciens du village, ou leurs enfants, en ont encore le souvenir de nos jours.

En 1990 des tests satisfaisants de débits sont réalisés pour capter l'eau dans les galeries noyées du réseau aquifère situé sous le plateau des Avalanches, mais les résultats sont sans suite autre que celle de mieux économiser l'eau déjà distribuée !

Historique. Le 9 juillet 1893, **Maxime Coutier étant maire**, le CM vote 164,40 francs pour le mémoire Juilland, pour diverses réparations faites aux fontaines de la commune, et il vote aussi 180 francs à « *M. Rougier, ingénieur hydraulique à Périgueux, pour la recherche de sources de la commune, suivant mémoire produit* » [RD13, f° 11v-12].



Ph. 50a et 50b. Captage nouveau de la Trouillette (porte d'entrée et couloir d'accès à l'ancien captage). On remarquera, à gauche de l'entrée du couloir, la plaque datée de 1932.



Ph. 50c et 50d. Au fond du couloir précédent, on voit la porte d'accès au premier captage de la Trouillette avec, placée en haut de la porte métallique rouillée, une plaque maladroitement gravée : « 1893-189... Coutier Maxime, maire », ignorant encore la date de fin de ses mandats, en 1904.

Le 6 août **1893**, le CM prend connaissance des plans et devis dressés par **M. Tournier** architecte, pour des travaux dont le montant total s'élève à 13.000 francs et le vote : « 1°) *Conduites d'eau de la source du Cirque des Avalanches au Bordaz, et au réservoir de Champ-Brun, 9.000 francs ; 2°) Conduites d'eau du Bordaz au Pont d'Enfer, avec bornes-fontaines, 2.000 francs ; 3°) Réparations et conduites d'eau diverses aux bacs de Monnetier* » [RD13, f° 13].

Le 4 mars **1894**, le CM reprend et persiste énergiquement dans le projet, sachant que des **indemnités réclamées par les usiniers** (Ducret Roland 10.000 francs, Ducret Joseph-Anthelme 8.000 francs, Ducret Auguste 8.000 francs et Ducret Jean-Auguste 300 francs par an) sont légales, mais qu'elles sont jugées très exagérées et que c'est seulement après l'exécution des travaux que le Tribunal administratif pourra être saisi de l'affaire, et que ces indemnités seront certainement très réduites, le rapport de **M. Rougier**, ingénieur-hydrologue, stipulant que

« il n'est pas possible de trouver ailleurs une source assez abondante et assez potable pour alimenter les villages (bourg et hameaux) qui ont besoin d'eau » [RD13, f° 20].

Une pétition contre ce projet est examinée le 26 mars 1894 : *« Monsieur le Préfet, (...) le CM, en petite majorité, décide la construction de fontaines publiques dans les hameaux du Bordat, le Pont d'Enfer, et de Champfromier le Bas, où il en existe déjà depuis longtemps. Il est possible que les années de grande sécheresse, telle que l'année dernière, ces sources ne soient pas suffisantes. Cela arrive une fois, peut-être dans la période de vingt ans. Nous prétendons, nous, que pour augmenter ces eaux, on pourrait y adjoindre quelques autres sources à proximité avec peu de frais et même faire des magasins d'eau en cas de nécessité. Cela serait plus pratique et plus loyal que de s'emparer de la source des Avalanches, qui fait manœuvrer toutes les usines de la commune, et qui entrainerait à des dépenses considérables. Nous ne voyons pas le dire de ces Messieurs, aller à grand pas vers le progrès, en cherchant à nuire aux industriels et en semant parmi nous la division. Nous soussignés, protestons énergiquement contre la manière de faire de ces Messieurs les conseillers municipaux qui, pour plaire au caprice de quelques habitants, dépenseraient des sommes fabuleuses »*.

Le CM répond que *« le plus grand nombre des signataires de la pétition habitent des hameaux dont les fontaines n'ont point tari pendant la sécheresse de l'année dernière, et qu'on est allé chercher des signataires à la section d'Évuaz, située à trois heures de marche, que les sources à proximité sont si peu importantes et si peu potables que quelques signataires promoteurs de la pétition, pendant qu'ils administraient la commune, ont toujours éludé la question des fontaines publiques dont on parle depuis plus de vingt ans, en donnant pour raisons qu'il n'y avait pas de sources dans le pays et qu'il fallait construire de grands réservoirs (etc., puis vive polémique sur les procédés utilisés pour faire signer des illettrés...) »* et persiste dans son projet [RD13, f° 21-21v]. Notons qu'il est exact que la Volferine n'était pas toujours alimentée. On sait ainsi que les familles de ces usiniers, qui disposaient de l'eau dans leur maison, la coupait la nuit et l'après-midi pour la préserver.

Les 21 avril et 5 mai 1895, le CM prend de nombreuses mesures concernant les **fontaines publiques, réservoirs et fouilles (tranchées)**, pour un montant total de 1.485 francs : il est d'avis de traiter de gré à gré les travaux ci-après. 1°) Tranchée pour conduite d'eau des fontaines de Champfromier, **de la 2^e Avalanche au ruisseau du Mont Jean** (au nord du Bordaz), soit 350 mètres à 0,50 francs, total 175 francs (attribué à Grisard Marcel, mais pour 430 mètres et sans rabais). 2°) Tranchées **du Bordaz au réservoir de Champ Brun**, soit 470 m à 0,75 franc le mètre (chantier qui sera attribué à Ducret Élie, Ducret Joseph et Pillard Alphonse, mais pour 370 mètres seulement, avec rabais de 1 %) [voir des détails aux Lavoirs du Bordaz]. 3°) Tranchées du réservoir **du Bachat au Pont d'Enfer**, soit 450m à 0,75 F (attribué à Grisard Marcel, avec rabais de 2 %). 4°) Tranchées **du bac de la fruitière à Monnetier au bac Ducret-Chevron (voir à Impasse Genolin)**, soit 110 m à 0,50 F (attribué à Ducret-Nance Martin). 5°) Tranchées du **réservoir du Poutachet au bac de la maison Laguin** (actuelle ruine du Riret), soit 170 m à 0,50 F (attribué à Ducret Émile, avec rabais de 1,5 %). 6°) **Trois réservoirs** (ensuite spécifiés au Bordaz, au Bachat et au Champ du Pont) de distribution en ciment, de 0,60 m x 0,70 x 0,50 intérieurement, à 160 francs l'un (attribué à Julliard Narcisse, avec rabais de 1 %). S'ajoute le chapiteau de la fontaine du **Bordaz** attribué à **Della-Santa-fils** (le tiers de 120 francs, deux autres chapiteaux étant pour le portail du presbytère) [RD13, f° 31-32]. Le 15 mars 1896, est votée la somme de 62,50 francs à M. Favre Eugène pour *« pour fourniture de tuyaux et de ciment pour la captation de la source du Cirque des Avalanches, en 1893 »*, et deux voyages sur les lieux à 10 francs l'un [RD13, f° 45v].

Quelques décennies plus tard on reparle de la source des Avalanches, d'abord pour un remplacement des canalisations et une sous-entendue amélioration du même captage d'eau.

L'extrait du mémoire descriptif (ensemble de travaux communaux, dont le lavoir de Champ-Brun) du 30 décembre 1926, rédigé par Ch. Moinat, nous informe : « *Les **travaux de remplacement de canalisation** [très certainement celle de la Trouillette, puisque celle du Naz sera bientôt abandonnée] sont nécessités par le mauvais état de la canalisation actuelle. Cette canalisation déjà ancienne, qui a été établie en tuyaux de poterie, nécessite des réparations continuelles et onéreuses. De plus, étant la canalisation principale, venant de la source, chaque fois qu'une réparation devient nécessaire, il faut pour cela arrêter la distribution d'eau dans tout le village. La nouvelle canalisation sera en tuyaux (de) fonte F et C de 80 mm de diamètre intérieur, sur une longueur de 205 mètres, du bassin R au point C du plan [qui manque].* » [AC, carton M5].

Le 27 février 1931, Jules Nicollet étant maire, le CM s'engage dans un ambitieux projet (552.000 francs) **d'adduction et de distribution d'eau potable**, confié à **M. Nicoud, architecte à Nantua**, et adopte le projet, étant donné que « *le mauvais état et l'insuffisance du réseau actuel de distribution d'eau potable crée un état d'insalubrité particulièrement grave* », et il accepte bien sûr aussi les engagements des propriétaires des terrains des réservoirs projetés [RD14, f° 232]. En octobre 1931, le CM donne connaissance des observations de MM. les Ingénieurs du Service Hydraulique sur ce sujet, justifie que la capacité de 150 m³ du réservoir du haut est nécessaire (fourrages et scieries présentent des risques d'incendie) ainsi que pour le nombre de poteaux d'incendie, prend à sa charge la dépense non-subventionnée et s'engage à inscrire les frais à son budget [RD14, f° 241-242]. En mai 1932, concernant ce projet, le CM vote 720 francs pour l'acquisition de terrains (note marginale : pour la construction de réservoirs d'eau) [RD14, f° 257]. Le 9 février 1933, le CM demande à emprunter au département, pour les adductions d'eau potable, une somme de 312.000 francs au taux de 2,90 %, remboursable en 25 ans (sur les coupes de bois) [RD14, f° 278]. Le 26 février 1933, suite à la délibération du 27 février 1931, « *considérant que les travaux de captage de la source des Avalanches* » sont terminés, (...) que les essais de débit donnent d'excellents résultats, que par contre le captage source des « Naz » n'a pas donné les résultats espérés, « *que l'eau de cette source continue à devenir légèrement trouble à la moindre averse* » décide, d'accepter la modification du projet, comportant **l'abandon de la source des « Naz »**, décide **l'alimentation du réseau (de) Communal avec la source des « Sanges »**, enfin s'engage à prendre en charge la dépense supplémentaire du projet passant à 560.000 francs, la dépense étant couverte par emprunt sur 25 ans et une subvention du Paris-Mutuel [RD14, f° 279-280]. Le 18 juillet 1934, le CM décide d'accepter le traité avec **M. Hanrioud, entrepreneur à St-Germain-de-Joux**, qui s'engage à exécuter les travaux d'adduction et de distribution d'eau potable pour le prix de 343.001 francs [RD14, f° 318]. Le 30 octobre 1934, le CM vote la somme de 2.000 francs pour « *prix de la source [sic] et du terrain à acquérir* », à prélever sur le montant du projet [RD14, f° 325]. Un supplément de 31.800 francs est voté ensuite [RD14, f° 331]. Le 25 mai 1935, sont décidés les prix des raccordements avec les particuliers : pour ceux qui sont déjà branchés sur l'ancienne conduite, le collier sera à la charge de la commune, pour les autres, la moitié du prix sera laissée à leur charge. Par ailleurs le CM vote le devis supplémentaire de 31.800 francs [RD14, f° 338]. En octobre 1935, le dépôt de garantie déposé par Mr Hanrioud lui est remboursé, les **travaux étant terminés**, et quelques jours après, le CM enregistre la réception définitive des travaux [RD14, f° 348 et 351]. Toutefois, il reste encore à remplacer les tuyaux depuis la source. Le 7 février 1936, le CM accepte le marché de gré à gré avec Mr Hanrioud Louis, pour **remplacement de la conduite d'adduction de la source des Avalanches**, prévue en fonte de 125 mm, par une **conduite en fonte de 150 mm**, au prix de 28.737 francs, non compris les honoraires [RD14, f° 358] (Jean Vallet aimait à raconter qu'il avait participé à la pose de ces très lourds tuyaux, tous montés à dos d'homme). En mars 1939, le CM « *vote la somme de 525,75 francs pour paiement des droits de passage des conduites d'eau de Communal et de Champfromier, pour les sources des Sanges et des Avalanches* » [RD14, f° 411].

De mémoire orale, pour ce second captage (sinon pour le précédent), on avait été très inquiet de savoir si le principe des vases communicants était fiable aussi, à Champfromier, comme on l'a exprimé pour le réservoir de Communal... En effet, là aussi les canalisations commencent par descendre fortement, jusqu'au point bas du « Mollé » (endroit où l'actuel Chemin de la Trouillette croise le ruisseau du Dié), avant de remonter jusqu'en haut du réservoir du Bordaz. On raconte encore de nos jours qu'il avait fallu attendre huit très longs jours de 24 heures... avant que l'eau n'arrive au Bordaz ! Si la tradition dit vrai, ce fut certainement le temps nécessaire pour chasser l'air des canalisations et peut-être aussi pour que certains joints se soient humidifiés, encrassés, qu'ils soient devenus hermétiques...

On ne sait pas trop comment étaient réalisés les anciens joints des tuyaux. On pense que pour ceux en terre cuite ils étaient en filasse, et peut-être colmatés au plomb. Par contre pour les canalisations en béton, elles étaient aussi en béton.

En 1990, il est observé qu'après des périodes de sécheresse constatées depuis plusieurs années et suite à l'augmentation de la population de la commune, il y aurait lieu de faire des **recherches d'eau**, en particulier à la Trouillette. Des études sont menées, et les résultats sont plutôt concluants. La presse rapporte largement la contribution des **spéléologues**. Mais finalement le captage ancien n'est pas modifié.

Le 5 juillet 1990, le CM vote une subvention de 5.000 francs au Spéléo-club de la MJC de Bellegarde « *en vue de compléter la connaissance du réseau souterrain de la Trouillette, pour éventuellement résoudre des **problèmes d'alimentation en eau*** » et, le même jour, il désigne 10 conseillers municipaux volontaires pour participer, du 15 septembre au 6 octobre, à des essais journaliers de débits d'eau dans la grotte de la Trouillette [RD20, p 188 et 190]. Dans le même temps une bonne partie de l'extrémité du sentier menant à la Trouillette est élargi pour permettre le passage de véhicules chargés des lourdes pompes. En octobre, le CM « *prend connaissance des rapports établis par la Sté Hydroforage et le spéléo-club de la MJC, suite aux essais de pompage de la Trouillette : **les essais sont relativement concluants*** » [RD20, p 197]. En effet, à part les vingt premières minutes de pompage où le niveau de l'eau s'était abaissé, par la suite et malgré la puissance des fortes pompes, ce niveau n'avait pratiquement plus changé durant plusieurs jours. Cette observation signifie que derrière cette prise d'eau se trouvait un immense réservoir d'eau, certains en estiment même comme ordre de grandeur la contenance du lac de Nantua ! Précisons toutefois que, si cette eau prisonnière tient au fait que la caractéristique principale du plateau est d'avoir un soubassement imperméable en forme de cuvette, par contre la comparaison avancée sur le volume ne concerne pas que de l'eau libre (comme celle des galeries noyées en cours d'exploration par les spéléologues) mais, essentiellement, une très grande partie de la montagne saturée en eau (roche aquifère).

Mais en décembre 1990, suite à une autre étude, celle-ci de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) concernant des programmes de recherche d'eau, le CM adopte cette étude, faisant ressortir un montant de dépense de 250.000 FHT, et demande une subvention au Conseil Général [RD20, p 206]. Les conclusions furent toutes autres : en éliminant le gâchis de l'eau qui coule sans utilité en permanence dans tous les bacs, lavoirs et autres bassins de la communes (en particulier en hiver, pour que l'eau ne gèle pas), il y aurait assez d'eau pour toute le monde... De fait la pose de compteurs qui s'ensuivit fit économiser, dit-on, une consommation d'eau de 30 %.

A voir aussi : Les lavoirs du Bordaz, pour le diviseur des eaux, et le tabouret le plus ancien qui soit connu, au croisement des anciens chemins du Bordaz et de Communal.

51) Autres captages

De nos jours on compte plusieurs sources captées sur le territoire de Champfromier, certaines étant signalées sur les cartes IGN au 1/25.000^e. On sait aussi que la commune possède une source sur la commune de **Montanges** (Les Sanges). Inversement, signalons le captage de la Combe d'Évuaz (avant dernière maison avant de passer dans le Jura), qui alimente la commune de **Giron**, avec des canalisations en fonte de 6 mètres, par un long trajet et des dénivellations (descente puis remontée) très importantes.

52) Quelques tabouret (Bordaz, Champbrun, Conjocle, Sapin, etc.)

On ne peut achever cet ouvrage sans présenter le vraisemblable plus ancien « tabouret » de Champfromier. Rappelons qu'un tabouret est un petit aménagement de forme cubique, dépassant du paysage, ce cube étant souvent constitué de cinq dalles de pierre, ou de béton, et d'une sixième face. Cette façade comprend la porte d'accès, toujours métallique pour les exemplaires connus, s'encastrent dans la pierre par une feuillure. Le linteau, lorsqu'il est en pierre de taille, est parfois remarquable. Ces tabourets avaient diverses fonctions, la plus courante étant celle d'un regard à partir duquel on espérait extraire ces interminables racines gourmandes en eau, dites « *queues de renard* », qui s'introduisaient dans les canalisations jusqu'à les boucher complètement. D'autres tabourets étaient par exemple des diviseurs d'eau.

L'on a déjà signalé l'ancien **diviseur des eaux du Bordaz datant de 1895 environ** (voir Lavoires du Bordaz), et le **tabouret du Sapin** (au-dessus de la route de Giron). Entre tabouret et ancien captage, il n'est pas toujours facile de faire la différence. La question se pose à **Conjocle**, à droite après le virage, dans un bosquet d'arbres...



Ph. 52 a et 52b. Ancienne source captée ou tabouret de Conjocle, après de fortes pluies, l'eau sort abondamment en bas à gauche de l'ancienne porte...

Le tabouret qui est de nos jours le plus ancien connu de Champfromier se trouve à gauche du caillouteux ancien chemin qui prolonge l'actuel Chemin de **Champbrun** et monte vers le hameau de Communal. Au niveau d'un ancien carrefour où, à droite, on peut imaginer l'autre ancien chemin (de nos jours totalement repris par le pâturage) qui allaient tout droit dans la direction de l'actuelle Route du Bordaz, se trouve au sol une grande pierre plate (0,98 m x 1,28 x 0,20), que l'on pourrait prendre pour le sol brut. Il suffit pourtant de se pencher au-dessus pour découvrir que celle dalle est un linteau de tabouret protégeant une porte en fer (0,62 m x 0,64). Cet endroit étant un ancien carrefour, on peut penser que ce tabouret servait à réorienter à angle

droit d'anciennes canalisations venant du Bordaz (et plus avant, du captage de la Trouillette) pour les rediriger vers Champfromier-le-Haut. Ce tabouret pouvait aussi être un carrefour de jonction d'eaux provenant du Bordaz et de Communal, ou seulement un regard pour une descente de Communal ? Il serait simple d'avoir la réponse si l'arbre voisin n'avait tellement grossi qu'il n'est absolument plus possible d'ouvrir la porte, ou de la sortir de ses gonds, sans quelques dégâts, ce à quoi nous nous sommes refusés !



*Ph. 52c. Le plus ancien tabouret connu de Champfromier, se trouve en bordure du carrefour des anciens chemins du Bordaz et de Communal-Champbrun.
On peut admirer son imposante dalle de couverture
et estimer son ancienneté par le tronc qui empêche désormais toute ouverture
de la porte métallique.*

Chapitre 6

Les années 1900-2000

Les années 1900-1950

Sur la lancée du siècle précédent, avec les premières années du XX^e siècle se poursuit l'idée de multiplier les lavoirs, bornes-fontaines et bouches à incendie.

En juillet 1906, le CM « *approuve les promesses de vente des propriétaires des terrains dont l'acquisition est nécessaire pour l'emplacement des lavoirs projetés à **Champfromier et à Communal*** » (ces achats n'étant mis à payer qu'en janvier 1908) : lavoir de Champfromier, promesse de vente Grenard (Consorts Bornet Marie, Bornet Françoise et Grenard Louis) pour 81 francs ; lavoirs de Communal, promesses Bornet (Consorts Bornet François, Bornet Joseph, Bornet Julie, et les époux Coudurier-Bornet) pour 231,70 francs et Evrard (Antonin) pour 40 francs, total 352,70 francs, avec demande de signatures sous seing privé avec les vendeurs [RD13, f° 156v, puis f° 169v]. En novembre 1909, le CM vote à « *Coudurier Émile, entrepreneur, la somme de 150 francs pour travaux et fournitures divers pour **réparation au bac de Champfromier*** » [RD13, f° 187v]. En février 1927, il semble que le nouveau lavoir qui était en projet à Monnetier ne soit pas encore construit, et que le financement en soit difficile : le CM « *prie l'administration forestière de vouloir bien accorder en 1927 une coupe extraordinaire de 500 m³, le produit de la vente étant destiné à couvrir les frais occasionnés par le projet de **construction d'un lavoir, et réparations aux écoles et à la mairie*** » [RD14, f° 179]. Le 3 avril 1927, le CM « *vote la somme de 250 francs pour paiement de l'acquisition des **terrains nécessaires à l'établissement d'un lavoir public*** » [RD14, f° 180]. Le même jour, 3 avril 1927, le CM approuve le projet de **M. Moinat architecte**, concernant les « *remplacements de canalisation et **construction d'un lavoir*** », les installations « *de **bornes-fontaines et bouches à incendie*** », et autres réparations à la mairie et aux écoles, puis vote les fonds nécessaires, soit 76.573,80 francs [RD14, f° 180]. On y revient encore en octobre 1927 : le CM accepte les actes administratifs d'acquisition de terrain à Communal pour construction d'un réservoir d'eau, et à Monnetier pour construction d'un lavoir, l'ensemble montant à 1.014 (?) francs [RD14, f° 186-7]. Le 20 novembre 1927, le CM vote la somme de 1.624,63 francs pour travaux supplémentaires, pour la construction d'un lavoir et canalisation d'eau à Monnetier, et la construction d'un réservoir et adduction d'eau à Communal [RD14, f° 188]. Pour ces travaux hydrologiques (uniquement), un fonds supplémentaire de 8.685,32 francs est voté le 1^{er} avril 1928 (ainsi que 615,60 francs à M. Moinat pour expertise d'acquisition de terrain et divers). Le CM demande aussi que M. le Maire soit dispensé de formalité de purge des hypothèques en ce qui concerne les terrains achetés pour les constructions de ces lavoir et réservoir [RD14, f° 192].

Trois lavoirs couverts sont construits. Le 3 juillet 1932, « *le maire soumet au CM un projet de construction et de couverture de lavoirs aux hameaux de Monnetier et de Communal, dressé sur sa demande par M. Vietti, lequel projet se monte à la somme de 24.020,50 francs, non compris une somme à valoir pour travaux imprévus de 2.778,48 francs et honoraires de 1.201,02 francs, soit au totale une dépense de 28.000 francs* ». Les populations intéressées n'ont que « *de **mauvais bacs non à l'abri des intempéries*** ». La proposition est acceptée et il est souhaité un marché « *en trois lots correspondants à chacun des bacs à établir* » [RD14, f° 263-4]. Le 12 avril 1934, le « *décompte des travaux exécutés par Mr Garin pour*

la construction et la couverture de bacs à Monnetier et Communal » est de 24.946, 02 francs, soit une augmentation de 1.912,32 francs, somme qui est couverte par le rabais d'adjudication. **Les travaux étant terminés**, il est demandé de verser un troisième acompte de 3.000 francs [RD14, f° 309-310].

Cette période, des années 1935, est celle des grands travaux, avec le captage de la source des Sanges pour Communal, et le réaménagement du réseau de la Trouillette pour Champfromier. Le réseau actuel est encore structuré sur celui de cette époque, et il suffit de se promener dans la commune pour voir l'année 1935 gravée en petits trous rapprochés dans les portes métalliques de plusieurs réservoirs.

En septembre 1947, la **réparation d'un lavoir couvert à Monnetier**, fait partie d'un gros projet de réparations à la fromagerie et à la porcherie de Monnetier (782.170,00 francs) [RD15, f° 55]. Le crédit supplémentaire de l'ensemble (151.916,00 francs), réalisé par 3 entreprises (Tournier, Brunet et Hervi) est voté en avril 1949 [RD15, f° 98].

Le 26 janvier 1950 la **réparation d'un lavoir** fait à nouveau partie d'un vaste projet d'autres réparations (sinon du même projet, amplifié), avec à nouveau la fromagerie, cette fois pour sa toiture (1.525.000 francs) [RD16, f° 10v].

En ce milieu de siècle les souhaits des habitants sont sur le point de changer. Chacun voudra bientôt avoir chez lui le luxe incroyable que l'on a pu découvrir en 1933 à l'inauguration de l'Hôtel Tournier : non seulement des lavabos dans chaque chambre, mais chacun étant équipé de deux robinets dont l'un d'eau chaude... Et que dire de la salle de bain d'étage et de toutes les pièces chauffées d'une eau qui diffuse sa douce chaleur à travers la lourde fonte des radiateurs d'un chauffage central ! Ce rêve est-il accessible pour tous ?

Les années 1950-2000

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, on ne note plus guère de réalisations communales importantes concernant la gestion de l'eau à usage domestique. On relève en 1954 un projet d'amélioration de distribution de l'eau, confirmé en 1955 par le CM qui « *décide que la capacité du réservoir [nouveau Richerot] à construire pour l'alimentation en eau potable du Pont d'Enfer sera de 400 m³ et que les trop pleins des deux autres réservoirs seront récupérés pour être amenés dans le réservoir à construire* » [RD16, f° 96]. En 1991, on relève la création d'un « *réseau haut service d'alimentation en eau potable à partir du réservoir du Bordaz* » (390.000 FHT).

Les bacs et lavoirs publics ne sont plus des préoccupations de la population (et leur usage disparaît vers 1960), chaque ménagère cherchant maintenant à avoir l'eau dans sa maison. Sur ce thème, les registres des délibérations signalent essentiellement des adductions d'eau dans le quartier neuf du Pont d'Enfer (Rue Neuve), pour un lotissement (1973) et au camping, ainsi que **les nombreuses demandes de particuliers** souhaitant, l'un un entretien de canalisation, tels autres un branchement ou une amenée d'eau jusqu'à leur habitation nouvelle ou mal desservie (Conjocle, Malacombe, Chemin du Poisey, etc.), d'autres encore souhaitant des participations financières pour travaux réalisés par eux-mêmes. On commence la restauration des toitures des vieux lavoirs, mais leurs fontaines ne sont plus guère utilisées (sauf pour arroser sans frais les jardins !)

L'approvisionnement et la distribution de l'eau reste toutefois une sérieuse préoccupation. On signale des mesures restrictives, comme des heures d'ouverture pour l'usage de l'eau, lors de la **sécheresse de 1962**. On mesure **les débits**. Les voici, pris le 24 septembre 1962 : source de Monnetier, arrivée au centre: 30 l/min ; arrivée de gauche : 6 l/min ; arrivée de droite : 4 l/min ; Source de Communal : 20 l/min ; Source principale (alimentation du Pont d'Enfer et des quartiers de l'église et de la fromagerie) : 180 l/min. Les canalisations sont bonnes : tous ces débits, pris au captage, arrivent complets à leurs réservoirs [RD17, f° 149]. En novembre 1978, « *compte tenu de la baisse des niveaux des réservoirs, il est recommandé aux usagers de veiller à la consommation. Le débit des fontaines, des WC publics sera réduit au maximum* » [RD19, f° 39]. En avril 1979, décision est prise que les bacs seront fermés avant l'hiver, idée reprise en novembre, aux premières gelées [RD19, f° 56 et 70].

La grande préoccupation de la fin du siècle sera d'obtenir une « **eau potable** », nouvelles normes obligent, avec attestations officielles du ressort des pharmaciens. Surprise, l'eau est rarement jugée potable, et il faudra un peu de temps pour obtenir partout ce label. Même la Trouillette était alors jugée par la DDASS fournir une eau impropre à la consommation ! Les réservoirs, en particulier les vieux, sont aussi mis en cause. Ils sont donc nettoyés, désinfectés, et on instaure des périmètres de protection autour d'eux. Finalement la commune s'équiperait de nouveaux matériels. La stérilisation par ultra-violet, encore en vigueur, fournit désormais une eau saine, exempte de toutes bactéries [RD 16 à 24].

Terminons par un bref **descriptif du réseau d'eau actuel** (2013) de la commune. Disons tout de suite qu'il est multiple et complexe. Communal est alimenté par la source des Sanges, captée et canalisée jusqu'au réservoir du Sapin. Pour Monnetier, on compte deux captages, l'un dit de Potachet-ouest (dans les bois, au-dessus du Druger) et l'autre dit de Potachet-Est. Leurs eaux se regroupent dans une « *chambre de mélange* » située à proximité du chemin de mi-pente allant droit sur le Potachet. Puis cette eau est canalisée jusqu'au réservoir de Monnetier-Crêt, et de là, elle est redirigée vers les habitations de Monnetier, la Serraz et le début de Conjocle. Le Bordaz et le village ont leur eau qui provient du captage de la Trouillette. Celle-ci est canalisée en tuyaux en fonte de 6 mètres (qui remplacent les anciens en béton) jusqu'au réservoir du Bordaz. De là partent trois canalisations, une double dont une grosse se dirigeant vers le cimetière puis Sous-Massan, le quartier de l'église et le camping. L'autre, située dans la même tranchée de départ, arrive au nouveau réservoir Richerot, lequel dessert le bas du village (le Champ du Pont, la nouvelle station d'épuration, l'usine MGI-Coutier et l'entrée de Conjocle. La troisième canalisation suit d'abord la route du Bordaz, puis, un peu après le lavoir, descend vers Champ-Brun, la rue de la Fruitière et Sous-Balme. La Combe d'Évuaz est desservie par La Pesse. Plusieurs maisons isolées ne sont alimentées que par des sources privées. Citons, mais ce ne sont pas les seules, les quatre dernières maisons de Conjocle qui prennent leur eau à partir de deux sources privées, l'une assez lointaine (l'une des conduites étant de très gros diamètre afin de faire fonction de réservoir). Malacombe et La Chandelette, anciennes granges isolées situées après le Bordaz, sont alimentées l'une par un captage privé au lieu d'un ancien abreuvoir, l'autre par un puits qui se vide et se remplit au gré des variations de la nappe phréatique.

Que sera le XXI^e siècle ?

Que nous réserve le XXI^e siècle ? Les lavoirs désaffectés deviennent des éléments du Patrimoine, et le Parc (PNRHJ, Parc Naturel Régional du Haut Jura) encourage leurs rénovations. En février 2004, le CM « *prend connaissance du diagnostic établi par le PNRHJ sur le patrimoine de l'eau (lavoirs, fontaines, ponts, ...)* » : il y aurait lieu à lui communiquer la liste des lavoirs que la commune souhaiterait voir rénover [RD23, f° 2].

Au niveau mondial, l'accès à l'eau, l'eau potable, devient un enjeu majeur, et les normes requises sont sans cesse plus contraignantes. On veut maintenant, qu'en plus d'être saine, l'eau soit claire et limpide. En ce qui concerne Champfromier, avec les volumineuses réserves qui inondent les galeries sous le plateau des Avalanches, il n'y a guère de souci pour l'avenir. Pour le présent, on se conforme aux nouvelles normes et l'on installe les premiers « *turbidimètres* » sur les réservoirs ...

Chapitre 7

La lessive au lavoir du Pont d'Enfer, dans les années 1930

Laver le linge de l'hôtel Victor Tournier en pleine saison d'été, dans les années 1930-40, n'avait rien de comparable avec une heure de machine à laver d'aujourd'hui ! Faire une lessive, c'était trois jours de travail, séchage non compris ! Encore fallait-il trouver un lavoir de libre et avec une fontaine de fort débit. Il y avait bien un lavoir communal, juste en face en l'hôtel, et disposant même d'une buanderie équipée d'un cuvier en zinc, fourni par le voisin, Éloi Ducrest, et une chaudière, mais la fontaine était trop petite pour rincer de grandes quantités de draps. Détruit vers 1980, ce lavoir avait pourtant été d'un bon usage pour l'hôtel, c'est à sa fontaine que l'on s'approvisionnait en eau fraîche pour... servir l'apéritif ! Il existait aussi un autre lavoir à proximité de l'hôtel, mais celui-ci ne pouvait convenir que pour un usage familial. C'est donc à celui du Pont d'Enfer, qu'il fallait se rendre.

Ce lavoir du Pont d'Enfer était le seul suffisamment grand pour laver le linge des hôtels du village et de particuliers, il était équipé d'une buanderie avec chaudière et cuvier, et surtout sa fontaine était d'un fort débit. La buanderie peut encore se voir sur plusieurs cartes postales anciennes et, il y a peu de temps, on pouvait encore en ressentir l'ancienne existence par la trace de son petit toit sur le côté façade du mur pignon de l'hôtel (jusque vers 2005).

Pour l'Hôtel Tournier, hôtel de grand confort inauguré en 1933, les draps étaient en lin fin ou de toile métisse (lin et coton mélangés), et non de gros chanvre comme dans nombre de familles du pays. Néanmoins, une première journée était quand même nécessaire pour faire tremper ces draps à l'eau froide (afin que l'eau pénètre au plus profond des fibres). La charrette aux bagages des touristes de l'hôtel était mise à contribution pour transporter ces lourds draps jusqu'au lavoir. Le lendemain matin, les draps étaient savonnés sur le lavoir, on disait qu'ils étaient dégrassés. Entre temps le cuvier, énorme bac en bois cerclé de cerceaux en fer, et percé d'une bonde en sa partie basse, avait été préparé en y versant un sac de cendres de bois. Celles de charbon étaient exclues car elles auraient taché le linge. Les cendres de bois se trouvaient facilement, il suffisait de s'approvisionner à la boulangerie ou chez quiconque avait un four à pain et un excès de cendres. Par précaution les premiers draps que l'on plaçait sur ces cendres étaient néanmoins de vieux draps, ne risquant rien ! Les draps fragiles étaient disposés ensuite, par couches successives, les plus sales au fond et bien pliés pour pouvoir en mettre davantage. Les chiffonner, comme aujourd'hui, n'aurait pas amélioré ce type de lavage ancestral, puisqu'il était statique.

Commençait alors la partie active de la lessive. De l'eau, préalablement mise à tiédir dans la chaudière de la buanderie, était versée sur le dessus du cuvier. Le mélange de cette eau avec la potasse contenue dans la cendre faisait miraculeusement le nettoyage des draps (la potasse dissolvant les graisses), en plusieurs étapes toutefois ! La cendre de bois a un effet alcalin car

elle est très riche en calcaire, et d'autant plus dans cette région où le bois brûlé provenait d'arbres ayant poussé sur nos terrains jurassiques, si riches en calcaire !

Toutes les deux heures environ, on retirait la bonde du cuvier et on récupérait dans des seaux cette eau chargée d'alcalin et de salissures, le « *lissieu* » comme on disait. Puis on refaisait chauffer, un peu plus que la première fois, ce premier lissieu de récupération, et on le versait dans le cuvier, une première fois. L'opération se répétait ainsi durant tout le deuxième jour, du moins tant que les draps étaient sales... L'eau était chaque fois un peu plus chaude, jusqu'à devenir bouillante au dernier passage. Une eau bouillante dès le départ aurait grillé les impuretés qui seraient restées prisonnières des fibres, au lieu de s'en extraire. Une eau tiède, au contraire, laissait le temps aux salissures de se détacher des fibres et de migrer dans les eaux. Pour s'avancer, les draps du dessus du cuvier, ceux les moins sales de la clientèle d'une seule nuit, étaient extraits et rincés dès le deuxième jour.

Le troisième jour, on sortait les draps du fond, un à un. On les déplaçait pour vérifier si une grosse tâche ne subsistait pas, et si oui un coup de brosse achevait le nettoyage. On plongeait les draps dans la partie gauche du lavoir, la plus proche de la buanderie (ou à l'autre bout si cette partie du lavoir était déjà occupée). Ces petits bassins latéraux remplis d'eau permettaient de faire partir le plus gros du lissieu. Puis, les draps étant étalés sur le plan incliné du lavoir, à grand coup de tapettes en bois, on poursuivait l'extraction du lissieu.

Puis on passait à la partie centrale du lavoir, là où coule en permanence l'eau pure et fraîche de nos montagnes, pour le rinçage. Un drap était tenu aux quatre coins, on y mettait les autres à l'intérieur, et on faisait couler l'eau sur l'ensemble du paquet afin d'avoir des draps parfaitement propres. C'était fini ? Non, il fallait encore les sécher. Tordre les draps aurait permis de bien faire s'évacuer l'eau, mais cette essorage vigoureux les aurait froissés et aurait nécessité un repassage complet. Pour l'hôtel, on préférait donc les plier soigneusement et les poser sur les plans inclinés du lavoir afin qu'ils commencent à s'égoutter d'eux-mêmes.

On les plaçait ensuite dans de grandes corbeilles en osier et la charrette œuvrait à nouveau pour les transporter jusqu'à une solide corde à linge de chanvre. Ces cordes à linge, épaisses d'un bon centimètre, provenaient toutes de la Chandelette. Et où étendait-on le linge ? Tout simplement au premier endroit où quelqu'un du village avait une corde de libre ! Et si aucun emplacement n'était disponible, on tirait une corde entre deux arbres dans un pré, ou entre deux solides piquets ; on a bien dit un pré, et non un terrain terreux de jardin. Qui a déjà observé les violentes bourrasques de vent avant un orage imminent, comprendra que si le linge est envoyé à terre avant qu'on ait eu le temps de le récupérer, il est préférable qu'il tombe dans l'herbe plutôt que dans la terre. Sur l'herbe sèche de l'été, il ne sera pas sali, ou si peu qu'un petit nettoyage suffira. Le soir, si le linge n'était pas sec, on le décrochait pour la nuit, à charge de le remettre le lendemain ! Et s'il pleuvait trop longtemps en saison d'été, ne parlons pas de malheur, on essayait de trouver une corde dans un hangar, ou l'on en disposait une entre des chaises dans la cuisine ! Mais, de toutes les façons, on n'entreposait jamais un drap dans une armoire avant qu'il n'ait reçu les rayons d'un bon après-midi de soleil. Pour l'hôtel, le repassage se limitait au retour du drap, seule partie visible recouvrant les couvertures à la tête du lit. Et enfin on pouvait le ranger dans l'armoire !

Faire la lessive était donc une occupation quasi professionnelle. Mais même si les enfants aidaient parfois un peu, pour les draps de l'hôtel Tournier, c'est une femme - une lavandière, mais le mot n'était pas utilisé - qui effectuait ce travail, et qui le faisait aussi pour d'autres familles du village.

Des anecdotes, il y a celles des jours où l'on était pressé et qu'au lieu de jeter les draps propres dans la corbeille ils atterrissaient par terre dans la boue ! Tout à refaire ! Il y a aussi celle moins drôle d'un jour où Hélène, qui avait alors 18/20 ans, avec sa sœur Mimi elles avaient attendu d'avoir jusqu'à 16 à 18 draps à laver, espérant s'économiser une lessive... Tout s'était bien passé et le linge avait été mis à sécher, mais il avait été ramassé « *après le soleil* », et donc était susceptible d'avoir repris un peu d'humidité. Au lieu de le ranger dans les armoires de la petite salle du café, les deux sœurs l'avaient donc laissé dans la panière, en attendant de savoir si, le lendemain, le linge serait suffisamment sec ou s'il faudrait l'étendre à nouveau. La panière était un panier ovale, haut d'environ 40 centimètres, c'était donc un siège très confortable lorsqu'elle était posée par terre et remplie de linge ! Hors ce jour là se trouvait dans le café un vieux pépé qui avait été opéré de la prostate. Il en était revenu avec une poche à urine, mais à l'époque le tuyau courait le long de la jambe sans arriver dans une poche, et lorsque le brave homme avait une envie, on lui passait donc un verre, un pot ou une bouteille à mettre au bout du tuyau... Mais ce jour là il eut besoin de téléphoner et donc de se rendre dans la petite salle. On le laissa seul. Il trouva la panière très confortable pour s'y asseoir et, probablement captivé par son appel téléphonique, il eut... un ennui, et même dira-t-on, une grosse fuite incontrôlée ! Catastrophe, tout le linge fut souillé, et que dire de l'odeur ! Toute la lessive fut à refaire. Les deux sœurs en rigolèrent bien, mais ce ne fut seulement que bien des années après !

Extrait du site PHC, Rubrique autrefois :

(http://champ.delette.free.fr/autrefois/_lessive.php)

Chapitre 8

Notes complémentaires (fontaines indistinctes, etc.)

La commune de Champfromier, à la demande de la commission administrative, ne s'est souciée de dénominations et de numérotations des rues qu'à compter du 21 juin 2002 ! C'est dire que durant plus de deux siècles les nombreux succincts procès-verbaux de délibérations du CM ne permettent plus d'identifier avec certitude l'emplacement d'un ancien lavoir, encore moins d'une fontaine, ou d'une borne-fontaine. Encore est-on parfois content quand on peut identifier le hameau concerné... Cet ouvrage n'est qu'un inventaire accompagné de photographies, avec une tentative de classement, d'après les textes relevés en 2013. À l'intention de ceux qui voudront passer un peu plus de temps à l'étude de ces documents, et/ou qui auront accès à d'autres sources de documentation (on trouve parfois des trésors dans le grenier du grand-père...), on a reproduit ci-dessous des notes résumant de très nombreuses délibérations concernant des fontaines, bacs, lavoirs, captages, réservoirs et autres canalisations qui ne demandent qu'à être classées au bon endroit !

Fontaines indistinctes du bourg (village) de Champfromier

En novembre 1926, le CM vote 7.467,04 francs pour travaux exécutés pour remplacement d'une canalisation d'eau potable à Pont d'Enfer [RD14, f° 176].

Bac de Champfromier. Le 24 mai 1903, le CM autorise le maire à « faire dresser un devis pour la couverture du bac de Champfromier » [RD13, f° 129].

Fontaines indistinctes du Bordaz

Du Berny (préssumé celui du Bordaz). En novembre 1892, le CM vote pour mémoire une somme de 26,70 francs à Félix Tournier, pour **confection du bac de Berny** [RD13, f° 4v].

Le 15 mars 1896, le CM vote la somme de 150 francs « pour l'établissement d'un bac-abreuvoir au Bordaz (autre que le bac), en haut de la maison Tournier Félix (Sous-les-Rochers, sinon Pré-Bleu ?) » [RD13, f° 46v]. Le 18 octobre 1896, le CM vote la somme de 150 francs à **Martin Jean**, pour établissement d'un **bac-abreuvoir** au hameau du Bordaz [RD13, f° 59].

Fontaines indistinctes de Communal (et des environs)

Début 1863, Communal devait avoir une borne-fontaine en fonte, alimentée par une canalisation en terre cuite puisqu'elle passait par ce hameau avant d'arriver au village chef-lieu de Champfromier [voir à Champfromier].

Le projet de **réparation aux fontaines de Communal** par M. Tournier architecte, est approuvé le 5 décembre 1895, se montant à 1.107,75 francs [RD13, f° 40 et 42 (29/12/1895)]. Le 25 avril 1897, le CM « vote la somme de 1.008,05 francs, montant des **travaux à exécuter pour fontaines de Communal, suivant adjudication du 11 octobre 1896** » [RD13, f° 65v]. Le montant des travaux exécutés par le sieur Juilland Narcisse s'élevant finalement à 1.964,58 francs (et non aux 1.008,05 francs de l'adjudication), le solde en est voté le 5 février 1899 [RD13, f° 88]. Et les travaux étant entièrement achevés, la caution de 50,40 francs est remboursée au sieur Juilland pour ces travaux aux fontaines de Communal [RD13, f° 90v (9/05/1899)].

Pour **un bassin à Communal**, le 29 novembre 1926, suite aux dépenses occasionnées par la construction de la nouvelle église, le CM arrête le prix des pieds de sapin en fonction de leur classe, allant de 7 francs le pied en

classe 1 à 2,50 francs le pied en classe 5, et réserve le lot n° 19, du côté de Champfromier, au village de Communal, « pour en faire un bassin pour abreuver les bestiaux du village » [RD8, f° 29, 29v].

Fontaines indistinctes de Monnetier (et des environs)

En mai 1865, le CM signale qu'une dépense pour fourniture de tuyaux et de ciment, pour la **conduite d'une fontaine du hameau de Monnetier**, se monte à 110,40 francs, avec mention en marge, « plus 23,27 francs pour le transport, à raison de 3,50 francs les 100 kg » (il y avait donc **665 kg de tuyaux !**) [RD10, f° 91]. Le 4 novembre 1866, vote 75 francs pour la fourniture « d'une **borne-fontaine en fonte, avec garniture, pour le hameau de Monnetier** » [RD11, f° 2].

Le 13 février 1870, le CM vote 300 francs pour établir un **puits à Monnetier**, « soit pour avoir plus d'eau pour les usages ordinaires, soit par raison de sûreté contre l'incendie » [RD11, f° 28].

En juin 1875, le CM vote 250 francs pour un besoin urgent de **réparations** aux fontaines du hameau de Monnetier [RD11, f° 75v].

En novembre 1876, vu le **manque de réservoir aux fontaines de Monnetier** (et de bac à Communal, par M. Joseph Fontaine), le CM vote la somme de 1.158,48 francs pour un devis qui, en raison d'économie et d'urgence, verra les travaux traités en régie et donné à l'entrepreneur des bacs de Champfromier par un traité de gré à gré [RD11, f° 89].

En août 1877, le CM vote encore la réception définitive des travaux exécutés pour « l'établissement d'une conduite de **tuyaux en ciment aux fontaines publiques de Monnetier** », montant à 2.034,50 francs (au lieu de 2.007,50 francs), afin de pouvoir défrayer l'entrepreneur [RD11, f° 94].

En mai 1878, le CM vote « une indemnité (aux propriétaires dits désignés dans un état joint) au sujet de la pose des tuyaux des fontaines de Monnetier », pour un montant de 106,73 francs [RD11, f° 100b verso].

En août 1885, le CM vote à M. Claude-Marie Coutier dit Rey, la somme de 70 francs, dont 40 francs pour le prix de l'acquisition de 10 centiares de terrain-jardin pour l'assiette d'un **bac récemment construit** (dit à **Monnetier**, dans la marge) et 30 francs de dépréciation du terrain et dommages causés à la récolte du jardin [RD12, f° 63].

En novembre 1891, la CM, « après avoir pris connaissance d'une pétition en date du 16 août 1891 par laquelle les habitants de Monnetier demandent que le **trop plein du réservoir au bac de Monnetier-le-Bas, situé dessous (?) la maison de M. Burdairon soit détourné de la voie publique, (...) est d'avis de conduire le trop plein en question au couchant par le Pré Pochy [lieu-dit entre le chemin de Conjocle et celui de Moulin-Dernier] au petit ruisseau** » [RD12, f° 156].

Le 29 juillet 1896, le maire signale une assemblée pour « acquisition de terrain pour bac **Dujoux à Monnetier** » [AD01, série O carton 5]. Le 19 août 1896, le CM « vote la somme de 108,70 francs, montant du mémoire de M. Grisard, pour construction d'un mur de clôture autour du **bac Dujoux à Monnetier** » [RD13, f° 55v]. Est-ce approximativement au même endroit que celui de la **Planche à Dujoux**, aux Iles, à la limite avec Chézery ?

Le 25 avril 1897, le CM vote la somme de 778,40 francs, pour **toiture du lavoir de Monnetier**, suivant adjudication du 11 octobre 1896 [RD13, f° 65v]. Le 14 août 1904, le CM vote une somme 218,70 francs à Mr Grisard François pour diverses réparations et fournitures faites aux fontaines (mention « **Bacs et porcherie de Monnetier** » en marge) [RD13, f° 138].

En 1906, des honoraires sont payés à M. Tournier architecte (se montant à 7 % du coût de 700 F), pour le **bassin de Conjocle**, traité de gré à gré et approuvé le 29 janvier 1903 [RD13, f° 153v].

Le 8 mars 1925, les trois projets (144.098,55 francs) dressés par M. Moinat architecte sont approuvés, dont « La **construction d'un lavoir public, avec adduction d'eau, au hameau de Monnetier** » [RD14, f° 154]. Sa construction est approuvée, en septembre 1925 [RD14, f° 164].

Le 28 novembre 1977, le CM « dit que **Jean-Michel Julliand fera le maximum de travaux de rénovation et d'aménagement qu'il peut réaliser** » à la **couverture d'un lavoir à Monnetier** (et autres travaux) [RD21, f° 206].

Fontaines indistinctes de la commune Champfromier (bourg et hameaux)

En février 1839, on manque d'eau au village de Champfromier : Monsieur le maire et son conseil représentent (exposit) « 2°) *que le village de Champfromier manquoit totalement d'eau après quinze jours de sécheresse et qu'il était très urgent d'y creuser des fontaines* » [RD9, f° 18v].

En mai 1841, une coupe extraordinaire de bois est demandée pour « *reconstruire une maison d'école* », reconstruire **un pont** entraîné par l'inondation d'un torrent, et faire face aux frais de « *deux fontaines également indispensables* » (qui pourraient aussi avoir été emportées en même temps que le pont ?) [RD9, f° 30].

En décembre 1861, **Mr Collet, agent voyer**, réclame paiement de ses honoraires pour **plans et devis d'établissement de fontaines** (et de clôture de cimetière). Ces travaux, non effectués, ne sont donc payés qu'au taux de 2% de 8.153,13 francs, soit 163,06 francs, pour le devis des fontaines du 28 octobre 1859 (sinon du 12 janvier 1860) [RD10, f° 68v].

En mars 1871, le CM « *vote la somme de 67,50 francs pour 22 journées et demie à 3 francs pour réparations des fontaines de Champfromier* » [RD11, f° 35], et de même en mai 1872, vote 233,05 francs pour des journées et différentes fournitures pour la réparation des fontaines [RD11, f° 45].

En février 1877, une somme de 194,38 francs est votée au sieur **Ducret Antoine**, pour fourniture de tuyaux en terre cuite, ciment et chaux lourde employés aux réparation des fontaines publiques de Champfromier [RD11, f° 90v].

Plan de 1879 de « *Construction d'un bac* » pour la commune de Champfromier, ayant deux bassins, le plus petit étant à droite (total 4 mètres) avec une chèvre existante, dressé par Driset, à Champfromier le 10 février 1879 [AC, carton M5].

En février 1881, le CM vote, à titre d'honoraires au sieur **Driset architecte**, la somme de 35 francs pour confection du plan et du devis relatifs aux travaux de **construction d'un bac**, et au remplacement de la chèvre d'une autre fontaine [RD12, f° 14v].

En novembre 1882, c'est l'horloger qui répare les fontaines ! En effet, André Martin horloger (demeurant à la Caserne) reçoit 26 francs pour réparations et fournitures à l'horloge de la commune, ... et aux fontaines de Champfromier ! [RD12, f° 26v].

Le 8 août 1886, le CM vote les crédits pour des projets de conduites d'eau, dressés par M. Driset, en particulier pour la « *Fontaine de Champ Baud* », montant à 200 francs (sur un total de 2.195 francs) [RD12, f° 79]. Le 5 septembre 1886, vu la lettre de M. le Préfet relative aux conduites d'eau des fontaines publiques de Champfromier, le CM est d'avis que les travaux, se montant à 2.195,75 francs, soient soumis à adjudication, et « *décide en outre que l'adjudicataire devra être français, et n'employer comme ouvriers manœuvres que des habitants de la commune* » [RD12, f° 80v]. En août 1887, un petit supplément est voté au Sr Narcisse Julliard, entrepreneur, après réception des travaux, pour un montant arrivant à 2.261,23 francs, et par ailleurs le sieur Julien Marquis [cultivateur à Communal] obtient 10 francs d'indemnités pour dépréciation de terrain lors de la construction de **l'abreuvoir de Champbaux** [RD12, f° 92]. En juin 1889, curieusement, le CM désigne deux personnes pour procéder au mesurage des travaux exécutés en 1887 par M. Juillard, des conduites d'eau à Monnetier et à Champfromier... [RD12, f° 116v]. Et le 10 novembre 1889, le CM maintient la réception définitive de ces travaux, et vote à nouveau 1.887, 95 francs, sur laquelle somme ledit Juillard a déjà touché 1.200 francs [RD12, f° 121]. En mai 1890, une somme de 23 francs est votée à « Jules Ducret à Xavier » pour journées faites à réparer les fontaines de Champfromier et de **Champ-Chabau**, suivant l'état produit par M. Driset [RD12, f° 130].

En septembre 1895, le CM vote 472,55 francs à M. Tournier architecte pour projets concernant les fontaines publiques [RD13, f° 36v].

Le 15 mars 1896, le CM « *est d'avis d'accorder aux habitants de la commune l'autorisation d'établir des conduites d'eau avec robinets* ». Cet usage sera réservé aux besoins du ménage et du bétail, en dehors des périodes de sécheresse ou de pénurie d'eau. Chaque conduite d'eau devra avoir deux robinets, l'un à la prise d'eau et l'autre au domicile du concessionnaire [RD13, f° 45v]. Le même jour 15 mars 1896, le CM, vote deux sommes de 215 francs et 214,85 francs à **M. Ducret Jean** (Jean-Ambroise) et à **M. Juillard Narcisse** pour **travaux supplémentaires effectués sur des fontaines publiques**, ainsi que d'une partie de 417,75 francs à M. **Tournier architecte** aussi pour les fontaines (et l'aménagement du presbytère) [RD13, f° 46v (et reprise au f° 50 en date du 14 juin pour Jean-Ambroise Ducret)]. Le 18 octobre 1896, le CM approuve la réception (provisoire) faite par M. Tournier architecte, des travaux de

construction de fontaines publiques exécutés par **M. Julliard Narcisse**, entrepreneur à Giron, dont le montant total est de 10.741,98 francs (dont 7.650 francs déjà payés en 3 mandats) [RD13, f° 58v]. Le même 18 octobre 1896, le CM vote, pour travaux supplémentaires aux fontaines publiques, la somme de 548,35 francs (275,05 à **Grisard**, 40 à **Ducret Élie**, 22,50 à **Julliard Narcisse**, 59,50 à **Ducret-Nance Martin** et 151,30 francs à **Ducret Jean-Ambroise**) [RD13, f° 59]. La réception définitive des fontaines publiques exécutées par M. Juilland Narcisse, et le paiement du solde du dixième de garantie (1.074,18 francs), sont acceptés par le CM le 26 décembre 1897 [RD13, f° 74v]. En 1908, une « **réglementation des fontaines publiques et privées de la commune** » (non reproduite) est approuvée par le CM [RD13, f° 171v (9/02/1908)].

En août 1910, le CM vote la réfection, suivant le projet de M. Tournier architecte, « *de la canalisation d'eau du (depuis le) réservoir du hameau de Pont d'Enfer au lavoir et à la maison Ducret-Frères* », pour un montant de 1.313,50 francs [RD13, f° 190v].

En juin 1912, le CM est amené à répondre à une nouvelle réclamation faite au Préfet pour obtenir une adduction en eau potable pour les **fermes isolées**. Considérant que la source alimentant les fontaines est située à un niveau plus bas que celui des fermes, que celles-ci sont très éloignées les unes des autres, et qu'ils « *ont construit depuis longtemps et à leurs frais des puits suffisants pour l'alimentation de leurs fermes, même pendant les plus longues sécheresses* », le CM donne un avis défavorable, ainsi qu'à la demande pressentie d'une indemnité compensatrice qui serait de l'ordre de 10.000 francs... [RD14, f° 17-18].

En novembre 1931, le CM vote 162,50 francs pour dépassement de crédit sur l'entretien « **des fontaines, puits et mares** » [RD14, f° 244]. Le 5 septembre 1937, M. le Maire dépose « *un projet de réparation aux fontaines* », dressé par **M. Nicoud**, architecte à Nantua, s'élevant à la somme de 7.200 francs, et vu l'urgence des travaux, demande de traiter de gré à gré avec **M. Tournier Félix**, entrepreneur à Champfromier [RD14, f° 389]. Pour les **robinets, on demande leur fermeture en hiver**. En août 1949, le CM « *décide de faire faire un devis pour l'installation de robinets aux lavoirs et fontaines publiques, et donne tous pouvoirs à la commission des travaux pour consultation de l'architecte et d'un entrepreneur* » [RD16, f° 4].

Du 1^{er} septembre 1937, on relève un vaste projet dit de réparation aux fontaines (mais qui concerne essentiellement des raccordements de lavoirs au réseau en charge) : 1°) « **Bac de la Mairie** » semble-t-il pour des tuyauteries et l'arrivée de l'eau, avec « *tabernacle en briques avec dessus en chêne* » ; 2°) Le raccordement de conduite alimentant le quartier de **Sous-Massant** au réseau (vers la borne-fontaine Nicollet) ; 3) Le raccord de la **borne-fontaine de Champfromier-haut**, actuellement alimenté par le réseau libre, à la conduite du réseau en charge ; tabernacle ; 4) Raccordement du **lavoir de Champfromier d'en haut (Aux Marmettes)** au réseau en charge ; 5) Raccord du **lavoir du Bordaz (du bas)** au réseau en charge ; 6) Raccord du **lavoir du Bordaz en haut** au réseau en charge ; 7) Raccord du **lavoir sur le Chemin de la fromagerie** au réseau en charge ; 8) Raccord du **lavoir quartier Éloi** [Ducrest] au réseau en charge ; Total : **7.200 francs**, signé du Maire Chapuis, et de l'architecte Nicoud, le 1^{er} septembre 1937.]

Quelques dates

1824. Construction d'une fontaine publique dont l'eau se déversera dans un billon de sapin creusé.

1848. Il devient pénible aux habitants de Monnetier-Crêt de mettre dix minutes pour aller chercher l'eau au ruisseau de Charrières.

1855. Réparations à deux fontaines au Bordaz.

1859. Le village chef-lieu de Champfromier avait été jusqu'à présent privé d'eau, attendu qu'il n'avait que deux ou trois citernes de peu de valeur.

1874. Le bac de la fontaine du hameau du Pont d'Enfer est hors d'usage, pourri entièrement, n'étant fait que de « bois sapin » ; une somme de 400 francs sera employée à l'établissement d'un bassin en pierre (voir ci-dessous en 1875).

1875. Projet d'établissement de 3 bacs en pierre dans la commune de Champfromier (dont celui envisagé dès 1874, et probablement celui de la Fruitière de Champfromier), par Joseph Fontaine, avec emploi de la pierre et du sable de la commune. La tradition orale rapporte bien le souvenir d'un banc de sable à Champfromier au niveau du bas de la Rue du Champ du Pont et l'on devine encore des filons de pierre calcaire sous les lapiaz des Georenes.

1882. Début du projet de remplacement des trois bacs (en bois) de Monnetier par des bacs en pierre, l'un à Monnetier la Pierre, dit au Crêt, les deux autres à Monnetier-Rue, un en haut et un en bas de cette rue...

1893/95. Premier captage de la Trouillette (canalisations en terre cuite vers le Bordaz, Champ-Brun et le Pont d'Enfer).

1896. Premières couvertures de lavoirs, en ardoises (ceux de Monnetier et du Bordaz, le projet de celui de Champfromier à la mairie, au moins, étant annulé par la suite au profit du Pont d'Enfer).

1898-1904. Construction du lavoir couvert actuel du Pont d'Enfer.

1905-08. Construction du lavoir Prost et de celui de la placette de Communal.

1924-26. Construction du réservoir de Communal et du bac de Monnetier (bas de la route de Poisey), dit premier lavoir couvert de Monnetier !

1926-27. Construction du lavoir de Champ-Brun.

1931/39. Deuxième captage de la Trouillette, canalisations en fonte (le Bordaz et le bourg de Champfromier) ; captage des Sanges pour Communal ; abandon du captage des Naz.

1934. Lavoirs-abreuvoirs couverts de Monnetier et Communal.

1937. Nombreux lavoirs raccordés au réseau en charge.

1938. Pose de bornes-fontaines.

Liste d'architectes (et assimilés), par dates

Carrier (1823) : Carrier, architecte à Nantua.

Mermillon (1855) : Mermillon André, rédacteur de plans et devis.

Collet (1861) : Mr Collet, agent voyer.

Driset (1875/1882) : Joseph-Ambroise Driset, agent-voyer, retraité recensé au Bordaz (Champfromier) dès 1872, natif de Giron, mort à Champfromier en 1891, âgé de 78 ans.

Tournier (1896-1906) : Tournier Narcisse, architecte de la commune de Champfromier, géomètre expert, Oyonnax (Ain).

Moinat (1926-27) : Ch. Moinat, architecte à Nantua.

Nicoud (1931-37) : R. Nicoud, architecte à Nantua.

Vietti (1934) : Vietti Jean, architecte (Lavoirs-abreuvoirs couverts de Monnetier et Communal)

Baillet (1989) : M. Baillet, architecte à Bellegarde

Liste d'entrepreneurs et/ou tailleurs de pierre, par dates

Mermillon (1855, au Bordaz) : Mermillon Antoine, **tailleur de pierre**, recensé vivant seul au Bordaz, âgé de 50 ans en 1851 (il n'est pas né à Champfromier).

Fontaine (1875/1882 ?) : Joseph Fontaine, natif de Saint-Béron (73), **tailleur de pierre** recensé au Pont d'Enfer (Champfromier) de 1876 à 1891 (chef de ménage âgé de 48 ans, demeurant avec une Marie-Lucie Blanc en 1881). Une Henriette Fontaine, présumée de sa famille (une tante ?) était recensée en 1851, comme épouse d'un Maurier.

Juilland (1887-1897) : Juilland Narcisse, entrepreneur à Giron (Communal, Réret).

Ducret (1896) : Ducret **Félix**, entrepreneur de Champfromier [CI-6192, décédé en 1897].

Ducret (1896-1905) : Ducret **Émile**, entrepreneur à Monnetier (adjudication du 11 octobre 1896 et autres pour toitures à Monnetier [AD01, série O carton 5]), commune de Champfromier (Lavoir du Pont d'Enfer). Il semble bien qu'il s'agisse de Joseph Marie Émilien Ducret-Humbert [CI-5767], qui fut menuisier-charpentier et qui est recensé patron à Monnetier à partir de 1906. Il sous-traita la taille de la pierre, se contentant d'ajouter 10 % de coût de cette taille à ses honoraires.

Martin (1896) : Martin Jean (lavoir du Bordaz) [AD01, série O carton 5].

Ducret (1906) : Ducret **Jean-Ambroise**, entrepreneur.

Coudurier (1907) : Coudurier François (lavoir de la placette de Communal). Identification incertaine [CI-6485]. Bien qu'il soit toujours dit cultivateur dans les recensements chacun sait que, à la morte saison, il suffisait encore au début du siècle dernier de posséder une truie pour postuler à un travail d'entrepreneur, de quoi arrondir les fins de mois difficiles.

Juilland (1907) : Juilland Jules Francisque (Lavoir Prost). Francisque est recensé menuisier au Pont d'Enfer jusqu'en 1906 [CI- 6336].

Garin (1934) : Mr Garin Anthelme (construction et couverture de bacs à Monnetier et Communal).

Hanrioud (1934-36) : M. Hanrioud, entrepreneur à St-Germain-de-Joux.

Giannardda (1935) : Mr Giannardda Secondo, entrepreneur à St-Claude.

Reygrobelle (1937) : Mr Reygrobelle Clément (réservoir de Monnetier).

Faurax (1990) : Faurax-Dépannage Valserine (défaillant). Remplacé par l'entreprise **Gavaggio** de Bellegarde.

Liste chronologique des maires de Champfromier

(10 février 1790-1791) Jean-François Genolin-Gruau, premier maire (3 mandats séparés) ;
(1792) Humbert ;
(1792-94) Jean-François Genolin-Gruau ;
(août 1794-1795) Julien Tournier ;
(1796-1800) vacant ? ;
(juillet 1800) Jean-François Genolin-Gruau ;
(septembre 1800) François Famy ;
(8 septembre 1800-1803) Claude-Charles Bornet ;
(30 décembre 1803-15 février 1807) François Famy ;
(1er janvier 1808-1811) Jean-François Seignemartin ;
(16 janvier 1811-1830) Nicolas Ducret (3 mandats) ;
(4 décembre 1830-1832) Claude Marie Coutier ;
(15 février 1832-8 août 1837) Thadé Ducret-Prince ;
(juin 1837-nov. 1846) Martin Coudurier ;
(1847-mars 1848) André Tournier ;
(avril 1848 -août 1861) Martin Ducret (4 mandats) ;
(novembre 1861-février 1874) Paul Coutier ;
(16 février 1874-1881) Joseph Ducret ;
(30 octobre 1881-1892) Alphonse Courbe-Michollet (3 mandats) ;
(15 mai au 26 octobre 1892) Jules Berrod ;
(30 octobre 1892-1904) Maxime Coutier (2 mandats) ;
(15 mai 1904-1929) Marius Ducret (5 mandats) ;
(19 mai 1929-1935) Jules Nicollet ;
(18 mai 1935-nov. 1944) Marius Chapuis ;
(novembre 1944-mai 1945) Octave Tournier ;
(18 mai 1945-1959) Félix Coudurier (3 mandats) ;
(8 mai 1959-1960) Raymond Ducret ;
(22 janvier 1961-1965) André Ducret ;
(mars 1965-1977) Georges Ballivet (2 mandats) ;
(mars 1977-1995) André Coutier (3 mandats) ;
(mars 1995...) Michel De Souza (3 mandats).

Abréviations, sources, errata et compléments

Abréviations : RD : Registre des Délibérations de la mairie de Champfromier, dont le numéro correspond à l'ordre chronologique de rédaction de ces registres. CI : Numéro de Code Individuel attribué à tout individu né à Champfromier, attribué dans le fichier généalogique des naissances de Champfromier du site PHC :

http://champ.delette.free.fr/genea/_accueil_cfr_genea.php

Sources : Les Archives Départementales de l'Ain [AD01], série O (Champfromier, boîte 5) – Les archives communales de Champfromier, en particulier la totalité des registres des délibérations [RD] de 1790 à 2010, et le dossier d'archives M5 des lavoirs – Le site Patrimoine et Histoire de Champfromier (<http://champ.delette.free.fr>) – Des photos privées et des souvenirs de la tradition orale.

Errata et compléments sur le web : Malgré la diversité des recherches effectuées et le grand nombre de personnes qui ont apporté leurs connaissances à la réalisation de cet ouvrage, il est toujours des données qui arrivent après publication ! Compléments, erreurs, nouvelles photos (en couleurs, en particulier pour certains plans) seront proposés au fur et à mesure de leur signalement, mais sur le web, dans une page du site de l'association PHC :

http://champ.delette.free.fr/publications_phc/_lavoirs_errata

Remerciements

L'auteur, et l'association Patrimoine et histoire de Champfromier, remercient les archives départementales de l'Ain, la mairie de Champfromier, Gilbert Blanc [GB], Fabio Borgalli (pour la mairie), Jeannine Bornet [JB], Sacha Bourmeyster [SB], Michèle Camas [MC], Mme Hélène Chevron, née Tournier [HC], Jean-Louis Ducret [JLD], M^{me} Yvonne Ducret, née Coutier-Rey [YD], Olivier Monthoux [OM], le Spéléo-club MJC de Bellegarde, Stéphane et Adrienne Vitali, ainsi que chacune des plus anciennes familles de Champfromier, et des membres plus récemment implantés dans la commune qui, tous, ont tenu à apporter leur savoir à la connaissance du petit patrimoine bâti de l'eau à Champfromier, et Marie-Claude Bordat pour son aide à la publication.

Sommaire

Préface.....	5
Chapitre 1 Présentation, l'eau dans les temps anciens.....	7
La gestion de l'eau à travers la toponymie et les archives.....	10
Construire un bac public en bois en 1824.....	11
Chapitre 2 Lavoirs, bacs et fontaines de la commune de Champfromier	13
Champfromier (bourg).....	13
Les trois premiers lavoirs en pierre de Champfromier, envisagés en 1874.....	13
1) Fontaine du Bachat, de la Chapelle St-Julien ? (Pour mémoire).....	15
2) Lavoir de la Caserne (1898)	16
3) Lavoir de Champbrun (1926/27)	17
4) Fontaine de Champbrun, des Mermettes (pour mémoire, jusqu'en 1926)	19
5) Bac Coutier (pour Mémoire)	20
6) Bacs de la cour arrière des Écoles (déplacés vers 1965)	20
7) Bac de la cour avant des Écoles, de la mairie (1896/98) (pour mémoire).....	21
8) Lavoir de la Forge, Ducrest (pour mémoire, jusque vers 1970/80).....	22
9) Lavoir de la Fruitière de Champfromier, de la Fromagerie (1880).....	23
10) Bac-fontaine Gaillard (1896).....	24
11) Lavoir de l'ONU (privé) vers 1949 (pour mémoire, jusque vers 1987).....	25
12) Fontaine de la Place du village de Champfromier.....	25
13) Fontaine de la Platière	26
14) Lavoir du Pont d'Enfer, St-Martin (1898/1905)	26
15) Lavoir Prost et ancienne fontaine, Rue de l'Église (1905/07)	30
16) Fontaine de la Scierie (privée).....	32
Le Bordaz.....	33
17) Lavoirs du Bordaz (1895-97 ; 1964), et ancien réseau (1893-95).....	33
18) Abreuvoir de la Malacombe	36
Le Collet.....	36
19) Bac du Collet, fontaines des Gouilles et Pancho (1888-92).....	36
La Combe d'Évuaz	37
20) Lavoir de la Combe d'Évuaz.....	37
Communal, agglomération et granges éparses.....	38
21) Lavoir ancien de Communal (jusque vers 1905, pour mémoire)	38
22) Lavoir de la placette de Communal (1905/08)	39
23) Lavoir des Sanges (1876/77)	41
24) Bac de la Charnaz (La Crête) (1934).....	42
25) Bac de Pré-Grevet (1934).....	43

Monnetier-Crêt, Monnetier-Rue, Conjocle, et éparses.....	44
Les trois premiers lavoirs en pierre de Monnetier, construits en 1882/84	44
26) Fontaine de la placette de Monnetier-Crêt (1848-54)	48
27) Lavoir de Monnetier-Crêt (au bas du Chemin du Poisey) (1924/25).....	50
28) Lavoir d'Entrée de Monnetier-Rue (1882 ?).....	52
29) Lavoir de la Fruitière de Monnetier-Rue (1896 ?)	52
30) Lavoir de l'Impasse de l'Abbé Genolin, Jean Ducret-Chevron (1895-96)	54
32) Fontaine du début de Conjocle (pour mémoire).....	56
33) Bac du centre de Conjocle (1902, déplacé).....	56
34) Bac du bout de Conjocle (derrière la maison Monthoux, 1902)	57
35) Fontaine des Avalanches	59
36) Fontaines, captages du Potachet et du Riret (1895-99, pour mémoire)	59
Chapitre 3 Les premiers réservoirs	61
37) Réservoir du Bordaz (1935)	61
38) Réservoir Richerot ancien, Prost, de Champbrun (1935).....	62
39) Réservoir Richerot nouveau (1955)	62
40) Réservoir de Communal (1924-26).....	63
41) Réservoir de Monnetier-Crêt (1938).....	66
Chapitre 4 Quelques bornes-fontaines, souvent disparues... ..	67
42) Champfromier (Quelques bornes fontaines)	67
43) Communal	67
44) Monnetier-Crêt.....	68
Chapitre 5 Sources captées et tabourets.....	69
45) Captage des Naz (1858-63, pour mémoire jusque 1933).....	69
46) Captage des Sanges (1932-33)	71
47) Source de la Chapelle St-Julien, du Bachat ? (pour mémoire).....	71
48) Source St-Martin (pour mémoire).....	72
49) Sources du Potachet et du Riret.....	72
50) Captage de la Trouillette, des Avalanches (1893-95 ; 1931-35).....	72
51) Autres captages	77
52) Quelques tabouret (Bordaz, Champbrun, Conjocle, Sapin, etc.)	77
Chapitre 6 Les années 1900-2000.....	79
Les années 1900-1950	79
Les années 1950-2000	80
Que sera le XXI ^e siècle ?	82
Chapitre 7 La lessive au lavoir du Pont d'Enfer, dans les années 1930	83
Chapitre 8 Notes complémentaires (fontaines indistinctes, etc.).....	87
Fontaines indistinctes du bourg (village) de Champfromier	87
Fontaines indistinctes du Bordaz.....	87
Fontaines indistinctes de Communal (et des environs)	87
Fontaines indistinctes de Monnetier (et des environs)	88
Fontaines indistinctes de la commune Champfromier (bourg et hameaux)	89
Quelques dates.....	91

Liste d'architectes (et assimilés), par dates.....	91
Liste d'entrepreneurs et/ou tailleurs de pierre, par dates	92
Liste chronologique des maires de Champfromier	93
Abréviations, sources, errata et compléments.....	94
Remerciements.....	94
Sommaire	95

Crédits photographiques : Ghislain Lancel, pour l'ensemble des photographies récentes (et de toutes les numérisations) sauf toutes celles du captage de la Trouillette, par Fabio Borgalli.

Mise en page achevée le 27 octobre 2013.